

ESSAI SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

**DEPUIS 1789 JUSQU'À L'AVÈNEMENT AU
TRÔNE DE LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, LE 7
AOÛT 1830**

TOME PREMIER

JACQUES MARQUET DE MONTBRETON
Baron DE NORVINS

PARIS - CHARLES-BÉCHET - 1832.

À LA VILLE DE PARIS.

AVANT-PROPOS.

RÈGNE DE LOUIS XIII. - MINORITÉ DE LOUIS XIV. - LOUIS XIV. -
MINORITÉ DE LOUIS XV. - RÉGENCE. - LOUIS XV.

LOUIS XVI.

ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

CONVENTION NATIONALE.

GOUVERNEMENT DIRECTORIAL.

18 BRUMAIRE.

À LA VILLE DE PARIS

À qui dédier cet ouvrage, si ce n'est à la noble cité qui a enfanté la révolution de 1789 et la révolution de 1830 ?

Né ton citoyen, daigne, Paris, agréer ce juste hommage de piété liliale et de piété historique !

Depuis un demi-siècle, tu fixes les regards du monde par tout ce que tu as fait, par tout ce que tu as souffert, par tout ce que tu as fondé !

Et quels fastes solennels, depuis ceux de l'ancienne Rome, sont gravés sur les tables de l'histoire !

Veuve de Mirabeau et de Napoléon, avec quelle vertu te réveillas-tu soudain, en 1830, sous le cilice ensanglanté de Charles X !

Rappelant ta liberté au nom de la gloire, ta gloire au nom de la liberté, renouvelant sur les cendres de tes héros l'apothéose de tes deux génies, ô Paris, tu connus, tu reçus les vœux de la France, et ta seconde révolution couronna le prince qui avait défendu la première !

Depuis deux années, tu as pris dans l'admiration et les respects de l'Europe la place que Napoléon avait laissée vacante ! Tu occupes aussi l'univers de tes créations, de tes combats, de ta victoire !

Capitole de la grande patrie, Capitole vengeur et libérateur, il t'est donné de foudroyer le parjure, la trahison, l'anarchie, de garder l'œuvre des trois journées, le trône conquis par ton sang et les pénates royaux de notre liberté !

Malgré les vœux de factions impies terrassées par tes armes, l'étranger n'entrera plus en ennemi dans ton enceinte ; la terreur et le droit divin n'y promèneront plus leur alliance monstrueuse au nom de Robespierre et de Charles X ! Tes invincibles légions viennent de le déclarer aux violateurs de ton sol hospitalier.

Ville modèle de la liberté et de la civilisation, si j'ai osé rattacher tes souvenirs à la tyrannie de Louis XIV, alors que tu étais la vassale de Versailles, tu peux me le pardonner à présent que tu es la reine de la France !

Puissé-je, en plaçant sous l'égide de ton nom la fortune de cet ouvrage, n'avoir pas trop présumé de ta bienveillance et de mon faible talent !

J. DE NORVINS.

AVANT-PROPOS

A la fin de 1829, je résolus de ne rendre compte à moi - même de mon premier ouvrage, publié dix années plus tôt, sous le titre de *Tableau de la Révolution française*. Je fus d'autant plus entraîné à cet acte de conscience que j'avais exercé avec succès, pour écrire l'histoire de Napoléon, une sévère critique sur les articles *Bonaparte* et *Napoléon*, insérés dans la *Biographie des Contemporains*. Il me parut aussi dans les convenances, et même dans les devoirs, soit de la faveur littéraire accordée à mes ouvrages, soit de l'époque de la vie à laquelle je suis arrivé, de ne laisser incertain, ni le jugement du public, ni le mien, sur mes opinions relatives à notre révolution, point de départ général de l'existence morale et politique de 32 millions de citoyens qui habitent la France. J'allais donc publier, en 1830, sous le titre d'*Essai sur la Révolution française*, un nouvel ouvrage destiné à remplacer le premier, quand les événements de juillet 1830 vinrent tout-à-coup m'offrir une péripétie inespérée, qui seule pouvait compléter mon travail.

Mais ces pages si imprévues, pouvais-je les saisir dans ces transports de délire patriotique d'une victoire inouïe dans les fastes de la liberté ?

Ne fallait-il pas attendre la fin de la tempête parisienne pour s'en mieux souvenir ? ne fallait-il pas revoir d'un peu loin ce qu'on avait vu de près, afin de mettre le jugement à la place des impressions, et de prouver surtout que le merveilleux des trois journées de juillet était une vérité historique ?

Et qui eût essayé alors de retracer ce qui échappait si impérieusement à la pensée ? le temps, l'ennemi, le combat, manquèrent tout-à-coup. Déjà un trône légitime était renversé ; un trône légal était élevé. Déjà les honneurs funèbres étaient rendus aux morts de la patrie : les vaincus marchaient avec les vainqueurs. Déjà les enfants jouaient sur les barricades rougies encore du sang de leurs pères et de leurs compagnons ! Soixante heures avaient suffi pour accomplir une révolution de soixante années, révolution de choses, de principes, de personnes, révolution d'Etat ; révolution de mœurs, d'habitudes, de langage, révolution domestique. Tout ce qui la veille était humilié se trouvait élevé ; tout ce qui était élevé n'était plus ; tout ce qui était proscrit triomphait. La bataille des rues, qui avait forcé le palais, y régnait comme sauvegarde. Les noms les plus ennemis étaient confondus dans les acclamations populaires. Lafayette, Napoléon étaient proclamés dans la ville, comme les génies tutélaires de la liberté et de la gloire de la France. L'homme le plus heureux de notre âge, Lafayette, était, au nom de la liberté française, remplacé par les descendants de la garde nationale de 89 à la tête de celle de 1830, comme il avait été, au nom de la liberté américaine, porté sur les bras de la troisième génération des États-Unis. L'homme le plus grand de l'histoire moderne, Napoléon, recevait une apothéose toute nouvelle, comme l'était sa nature, comme le fut sa gloire. Le peuple de Paris avait repris domicile dans la rue, ainsi que les Romains au Forum. Il saluait le citoyen des deux mondes, et il demandait les cendres du conquérant de l'Europe ! Ce besoin religieux était aussi populaire que son triomphe ; il en était l'hommage à celui qui avait *tant aimé le peuple de Paris !*

La confusion des idées, des sentiments y des vœux de toute une population de huit cent mille âmes, ne proclamait toutefois qu'un seul et même intérêt, celui de la patrie pour la liberté. Jamais, à aucune époque de la révolution, Paris n'avait offert une union semblable au milieu d'une agitation qui le remuait dans ses fondements. Jamais, dans ses fastes les plus austères, la liberté n'avait pu recueillir des actes plus constants, plus sublimes, de courage et de désintéressement. Tous les pauvres gens de Paris s'étaient levés comme un seul homme de cœur, comme un seul homme de bien. Ils descendaient en droite ligne des Spartiates de 93, qui marchèrent pieds nus à la conquête du Capitole pour y planter le drapeau de la république. Mais, plus éclairés que leurs pères, ils s'étaient trouvés, tout de suite après le combat, réunis en comices armés, à la manière de leurs aïeux, pour élever sur le pavois le chef qu'ils avaient choisi ; car l'élection de Louis-Philippe était du premier abord toute parisienne. La nationalité ne lui fut donnée que par le concours de quelques députés qui avaient, au milieu des barricades, accepté et élargi le mandat du salut public ; et elle fut sanctionnée par l'homme populaire, par Lafayette, qui embrassa Louis-Philippe sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, avec plus de succès qu'il n'avait, le 6 octobre 89, salué sur le balcon de Versailles Louis XVI et Marie-Antoinette.

Tout était donc consommé ; et en effet, ce chef gaulois, ce prince, cet élu, marchait heureux et aimé au milieu des citoyens. Et ce fut ce merveilleux spectacle du plus étonnant miracle de la civilisation qui rapprocha si soudainement, si éloquemment la grandeur parisienne de la grandeur de Napoléon ; car Paris venait de faire son 18 brumaire, et bétonnant épisode du retour de l'île d'Elbe venait d'être effacé par les trois journées de juillet ! C'était le sentiment, l'orgueil d'une telle conquête, qui présentait sans cesse la pensée de Napoléon aux vainqueurs de Paris. Ils invoquaient sa mémoire comme un témoin nécessaire de ce qu'ils avaient fait d'héroïque. Ils intéressaient ses mânes au triomphe d'une cause, dont l'abandon seul l'avait perdu. Leur gloire parlait à sa gloire. Rien n'était plus doux, plus noble, plus touchant, que cette commémoration qui, après quinze années de silence ou d'oubli, ressuscitait soudain le despote populaire, et lui offrait les palmes de la liberté qu'il avait dédaignées. C'était une victoire purement nationale, qui replaçait Napoléon sur le bronze d'Austerlitz !

Telles étaient les choses, telles étaient les pensées, dont l'esprit et lame étaient tumultueusement envahis dans les jours qui suivirent les grandes journées. Le moment de la mémoire n'était pas encore venu ; celui de l'agitation durait toujours. Il était sans cesse renouvelé par les créations, qui surgissaient de ce passé de la veille, de ces débris monarchiques, confusément entassés avec les pavés des barricades. Il y avait déjà l'abîme d'un exil éternel entre la race déchue et la race élue, et quarante lieues séparaient à peine Charles X de la capitale ! D'accord avec sa généreuse population, le sol français repoussait doucement et lentement vers la mer britannique le vieillard de l'émigration. Tout changeait, tout était changé ; il n'y avait qu'un étranger de moins et un citoyen de plus. Louis-Philippe régnait, que Charles X voyageait encore ; et déjà la garde royale prenait place à Paris dans les rangs de l'armée, rentrant avec joie dans le sein de la grande famille militaire, qui devait à la fois garder et défendre la patrie et le roi.

Un ministère allait sortir de la tourmente des premiers jours, et le repos était rendu à cette infatigable commission de l'Hôtel-de-Ville, qui avait gouverné la tempête politique et guerrière de la capitale avec toute la grandeur d'une telle mission. Elle avait bien mérité de la patrie au jour de ses périls ; elle rentrait

glorieuse au sein de la législature qui allait les éloigner à jamais. Quatre jours après la victoire, la session législative proclamait la souveraineté du peuple, et bientôt la Charte épurée sortait du sanctuaire des lois. Le 7 août, elle proclamait le roi des Français, et la destinée de la France était accomplie.

Ce besoin d'être, qu'éprouve la patrie après ce qu'elle avait détruit et élevé, lui fait oublier malheureusement de grands intérêts, dont la solution appartenait à ces moments de justice d'une liberté conquérante. Mais pour compléter, pour assurer le salut du pays dans l'œuvre des trois journées, chacun s'empresse d'offrir au nouvel Etat, à la France nouvelle, les facultés, les services qui doivent aider la marche politique du gouvernement. Les cadres administratifs se remplissent. Plus d'un vieillard oublie ses grandes magistratures pour donner dans les rangs nouveaux l'exemple du dévouement à la liberté. L'armée ne peut suffire également à ces peuplades de braves qui, sortis de leurs retraites, viennent, mutilés de Jemmapes, d'Arcole, d'Aboukir, de Marengo, disputer les places du combat aux mutilés d'Austerlitz, de la Moskowa, de Champ-Aubert et de Waterloo : tant la liberté remue fortement dans ces vétérans de la gloire des cœurs épuisés, quelle a subitement rajeunis.

L'époque de rétablissement rappelait celle de la conquête : elle devait être aussi laborieuse ; elle devait ouvrir un vaste champ aux passions, aux espérances, aux opinions, aux partis, en attendant celle du redressement, qui tôt ou tard devra son empire aux débats des législatures, à l'expérience des ministères, à la raison des citoyens.

Cette seconde époque de la révolution de juillet continue sa carrière ; la grande cause du salut public se plaide devant le grand peuple qui doit la juger un jour. C'est en gagnant du temps que la justice gagne du terrain ; et qui sait si un demi-siècle suffira pour asseoir le triomphe et établir les résultats des trois journées de juillet 1830 ?

J'ai parlé tout à l'heure des opinions et des débats qu'elles présentent. Ces débats, quels qu'ils soient, prouvent la virilité des hommes qui les engagent ; mais ils sont loin de prouver la stabilité des opinions qui les produisent. Celles-ci sont vraies au moins, en ce qu'elles sont l'expression de leur époque : mais qui, de ceux qui les professent, voudrait se condamner à les soutenir, si l'époque vient à changer ? Ce serait rester immobile au milieu du mouvement des esprits et des âmes, ce serait vouloir être impassible à l'expérience. Ce singulier stoïcisme de la pensée réduirait à l'état bizarre d'anachorète ou d'envieux de la liberté celui qui ne saluerait jamais les trophées qu'il n'aurait pas prévus. Une opinion stationnaire suppose l'exil dans un désert. Elle n'est pas possible où il y a des hommes et des choses, si ce n'est sous un despotisme qui la condamne au silence. Alors son action est simple : c'est de haïr toujours. Mais parmi nous, sur ce sol mouvant et généreux de la France, qui, sous la monarchie, aurait prévu la Convention ? Qui, sous la Convention, aurait deviné le consulat ? Qui, sous l'empire, aurait entrevu la Charte ? Qui, enfin, sous la Charte de Louis XVIII, les barricades de juillet ? Ces événements non prévus n'en ont agi que plus puissamment sur les âmes qu'ils ont saisies ; et, quelle que fut la supériorité des intelligences qu'ils ont frappées, elles ont dû subir plus ou moins la loi de la conquête exercée sur elles. De nouveaux climats apparurent à ces grandes mutations du terrain politique, et leur influence modifia, comme une nécessité, comme une loi de la nature, les habitudes qui font les mœurs et les principes qui produisent les opinions.

En descendant cette grande échelle des révolutions de notre âge, un esprit consciencieux a pu reconnaître ses mécomptes, ses amendements, et les variétés dont l'avait empreint la roue mouvante de la fortune sociale. Il se souvint de 1789 sous la Convention ; de la Convention, sous le consulat ; du consulat, sous l'empire ; de l'empire, sous la Charte ; et sous les lauriers de juillet, s'il a remonté l'échelle descendue depuis quarante années, il aura jugé tout autrement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors la cause de la liberté et celle de la monarchie. Le guerrier reconnaît sur un nouveau champ de bataille les accidents de ceux où il a combattu. En les comparant, il y retrouve la cause de sa défaite ou de sa victoire, et il marche plus sagement, plus sûrement au combat. Quant à nous, il ne s'agit plus de combattre, mais il s'agit toujours de conserver le terrain qui, en cas d'attaque, doit donner la victoire.

C'est dans les considérations de cette stratégie politique que se plaisent les esprits exercés à l'examen des événements qui changent, ou les formes, ou les destinées des sociétés. Habiles à saisir au sein de ces tourmentes orageuses l'éclair qui en dévoile l'origine et la profondeur, ils sont appelés à rechercher les causes qui ont amené insensiblement et sans bruit l'éclat imprévu de ces catastrophes solennelles. Celles de la révolution de juillet n'ont pu leur échapper. Plus cette transformation de la France a été forte, subite, pressée de surgir sur le sol ultramontain de la dynastie déchue, plus aussi avait été puissante et énergique l'action qui en mûrissait l'explosion. Un volcan n'apparaît pas subitement avec ses laves et ses flammes sur une terre froide et silencieuse. Toujours quelques mouvements, quelques bruits souterrains annoncent sa menace. Quelques siècles s'endorment souvent, ainsi que les générations, sur ce sol, dont les tremblements sont inoffensifs ; mais le jour arrive où la terre, ne pouvant plus contenir le feu qui la dévore, s'abîme et disparaît sous les laves brûlantes du volcan.

Ainsi il ne faut pas croire que ce soient les ordonnances de juillet qui aient enfanté sa révolution. Elles en ont seulement précipité l'explosion. Une révolution couvait dans toute la France sous les pas de la dynastie parjure, que son sol repoussait, et où il était écrit qu'elle ne pourrait prendre racine, tant elle répugnait, notamment sous le règne qui devait être le dernier, à l'honneur et au bonheur du pays. Parmi les éléments de cette révolution, je choisirai de préférence ceux qui furent constamment sur la brèche depuis 1814, ceux de la pensée exprimée par la presse, par le barreau, par la tribune législative.

Seize années se sont écoulées depuis cette fatale abdication de Fontainebleau, qui livra la France à l'étranger et au droit divin. Le merveilleux épisode des cent jours ne remplaça malheureusement qu'un moment Napoléon à la tête de nos destinées : elles furent décidées par une seule bataille, quand il restait encore une armée, Paris et la Loire. Quoi qu'il en soit, une seconde abdication, moins justifiable encore que la première, changea tout-à-coup en prisonnier capitulé le grand homme malade et trahi, et les Bourbons fugitifs en vainqueurs irrités. Dès ce jour furent brisées toutes les existences politiques de la France. Dès ce jour aussi s'élevèrent deux tribunes, l'une sous le ciel ouvert de la patrie, l'autre sous les voûtes législatives, et le courage civil commença dès-lors la guerre sacrée. Il avait condamné la race royale à son arrivée. Dès-lors il fut donné, il fut imposé aux hommes d'une certaine valeur d'attaquer le trône et de sauver le pays ; et la France eut deux armées qui, au nom de la Charte, suivirent deux drapeaux différents. L'une alla conquérir l'esclavage de l'Espagne, l'autre s'éleva contre le crime de cette conquête. Celle-ci avait, dès le premier moment de l'imposition des Bourbons par l'étranger, lancé ses manifestes et multiplié ses attaques.

Le *Nain jaune* fut la piquante expression de la réprobation de la grande ville pendant l'interrègne de Napoléon. La nation débutait ainsi par jouer avec ses fers forgés par de faibles mains inhabiles à porter le poids d'un sceptre constitutionnel. Mais à la seconde inauguration du fils de saint Louis par les luthériens Wellington et Blücher, il fallut d'autres armes. Le *Censeur européen*, la *Minerve*, la *Bibliothèque historique*, les brochures, les journaux, la tribune de l'opposition révélèrent bientôt à la France de grandes vérités et de grands talents. La *Biographie nouvelle des Contemporains* lui présenta, dans un seul faisceau, vingt mille noms que sa justice dévoua à une fatale ou glorieuse immortalité. L'armée civile, qui combattait pour la liberté, y fut inscrite en regard de l'armée qui avait combattu pour son indépendance. C'est dans le Discours préliminaire de cet ouvrage, dont je m'honore d'avoir été le fondateur, que je disais, en 1820, sur le courage civil :

Pendant qu'à toutes les époques de la république et de l'empire le courage militaire affranchissait ou reculait le sol de la France, une conscience patriotique conservait religieusement les principes de la liberté première, les dérobaux aux triumvirs, au conquérant, ou les défendait hautement dans les intervalles de repos échappés à la tyrannie. Ce courage civil, qui, dans la tourmente d'une grande terreur ou dans le fracas d'une grande gloire, n'a d'éclat, d'appui, et souvent de témoin que lui-même, qui lutte toujours et qui meurt souvent inconnu, qui ne triomphe jamais qu'à l'autel domestique de la patrie, et à qui les honneurs du Panthéon ne sont point offerts, ce courage civil, le premier de tous peut-être, parce qu'il est sa seule récompense, n'a pas encore d'historien, et toujours modeste, quand il a pu survivre aux périls qui n'ont pu l'abattre, balance encore à nommer ingratitude le silence de ses contemporains.

Cependant, quand les armes sont déposées, quand la patrie est rentrée dans ses frontières et la liberté dans ses limites, le champ de l'Etat lui reste en entier ; il en est le seul conservateur dans les cercles, sur la scène, dans la carrière des lettres ; il en est le seul protecteur dans les magistratures ; il en est le seul défenseur à la tribune. C'est alors aussi qu'il est du devoir des citoyens appelés à éclairer leur patrie sur ses intérêts et sur sa reconnaissance d'ouvrir des fastes au courage civil, et de publier aussi ses victoires et ses conquêtes.

Paris a rempli héroïquement cette dernière mission, et les noms glorieux de Foy, de Manuel, de Girardin, de Lanjuinais, de Boissy-d'Anglas et des illustres membres de la minorité de nos dernières législatures, furent énergiquement proclamés sur les barricades de juillet. Les Romains faisaient porter aux funérailles d'un grand citoyen les images de ses aïeux. Les Parisiens invoquèrent, aux funérailles de la royauté, les mânes de ceux dont l'invincible patriotisme, dont la puissante raison, dont la toute-puissante éloquence avaient préparé sa chute. A ces facultés sublimes, qui ne reconnaît celui qui, plus heureux que ses amis, que ses compagnons de la tribune, a vu le jour de la délivrance, et qui crut

avoir assez vécu après avoir salué le retour de la liberté dans sa patrie adoptive ? Son infatigable génie épuisait, depuis quinze années, aux dépens de sa propre existence, les trésors des plus brillantes facultés. Chaque jour de cette vie si belle, il le sacrifiait à la cause qu'il avait embrassée depuis quarante ans ! Honneur à l'immortel Foy, à l'aigle de la tribune française, dont la patrie pleure le veuvage ! Honneur à Manuel, à Girardin, à Benjamin Constant, à ces tribuns qui ne désespérèrent jamais de la liberté ! Le barreau avait aussi sa tribune, où l'éloquence judiciaire révéla à la France de nouveaux hommes d'Etat. Ces fameux débats des Chambres et du Palais ouvrirent cette grande école de salut public qui instruisit et consola la France sous la tyrannie du bon plaisir.

La littérature élevée, devenue toute citoyenne, jalouse de multiplier les éléments de la vindicte et de la raison publiques, descendit noblement dans l'arène des journaux. Dans toutes ses productions, la philosophie et la politique furent inséparables. Le roman, le théâtre, la poésie, la science, l'histoire, formèrent une fédération qui atteignit toutes les classes, parla à tous les besoins, à toutes les opinions, à tous les intérêts. Nous luttions tous dans nos ouvrages, par l'accord singulier de l'indignation et d'une conscience prophétique, contre le spectre du despotisme monarchique et ultramontain qui menaçait de renverser à la fin cette fausse religion de la Charte jurée, dont l'autel avait été profané par de parjures serments. Tous indépendants de ceux qui régnaient, tous nous pouvions porter hautement la tête devant la conjuration royale, dont nous dévoilions les trames chaque jour. *Les Bourbons ne nous étaient connus que par clés injures, et non par des bienfaits* : ils s'étaient déclarés nos ennemis, nous avions accepté le contrat. L'infâme censure ouvrit des registres aux greffes des prisons, où elle ne cessa d'être dévoilée, d'être défiée par ses victimes.

La condition des Bourbons était déplorable. Il ne leur était pas donné de *prévenir*, ils étaient réduits à *réprimer* ; ce qui annonçait déjà leur décadence, et finit par précipiter leur ruine. Car, ne pouvant prévoir l'attaque, ou plutôt prévoyant quelle serait éternelle, ils résolurent de brusquer un dénouement qui les affranchît enfin de cette défensive si humiliante pour le droit divin. Nous, nous tenions toujours pour le droit public, droit des gens, droit des nations, droits de l'homme et du citoyen : de sorte que nous avions pour nous la grande famille, et eux, ils avaient les invalides de l'émigration, les Bourbons de Naples et d'Espagne, la congrégation de Paris, les bonnes-lettres, les places fortes de Montrouge et de Saint-Acheul, les stations du Calvaire et les dragonnades de la rue Saint-Denis, qui avaient remplacé les conspirations sanglantes des agents provocateurs. La partie n'était pas égale : il ne fallait qu'attendre ; la défection se mettait chaque jour dans leurs rangs. Les gardes-du-corps, recrutés des sous-officiers de la ligne, étaient rentrés dans les nôtres. Les cabinets littéraires, les cafés, servaient merveilleusement la propagande libérale.

Et ce fut un terrible coup pour l'œil-de-bœuf des Tuileries, quand Montlosier, armé de toutes pièces, arbora contre Montrouge son cimier féodal ; quand le chancre du christianisme, le David de la monarchie légitime, l'illustre Chateaubriand, dépouilla tout-à-coup ses honneurs, heureux de sa conscience, fier de sa pauvreté comme nous de son génie, et parut aux premiers rangs des protecteurs de la liberté légale de son pays. La chute du triumvirat Villèle, Corbière et Peyronnet annonçait déjà suffisamment celle des Bourbons ; car le génie du mal ne pouvait leur donner un appui plus conforme à leur système d'anéantissement de nos institutions. Mais les arrêts de Montlosier et les oracles de Chateaubriand frappèrent d'une terrible prophétie la dynastie aveugle, dont vainement ils avaient voulu conjurer la ruine ! Le *Journal des Débats* suivit les

traces de son chef, et deux cent mille royalistes, qui chaque jour y puisaient leurs opinions, suivirent également la doctrine de leurs instituteurs. Que ne peut l'abonnement sur les esprits méthodiques ! La plume miraculeuse de Chateaubriand donna une armée de plus au libéralisme. Celle de Montlosier fut une massue qui écrasa le parti prêtre et les jésuites.

Ainsi éclairée par tous les organes de l'opinion, qui illustraient la tribune, le barreau, la littérature, la nation était généralement disposée à une révolution dont Charles X, impatient de la prévenir par une autre, lui donna enfin le signal ; car ayant été déjà réduit à conspirer contre son propre ministère, il fallait qu'il conspirât toujours, fût-ce contre lui-même ; et les fameuses ordonnances parurent, qui soudain renversèrent le trône et relevèrent la nation. Celle-ci, mieux conseillée, avait ajourné au refus de l'impôt, non la chute du ministère Polignac, mais la chute de la dynastie, condamnée pour fait de trahison, et elle comptait tranquillement les jours quand Paris lui donna soudain la nouvelle du triomphe. Le peuple se trouva surpris, non dans ses vœux, mais dans sa justice, et la flamme tricolore courut de clocher en clocher avertir les Français qu'ils étaient vengés et libres.

Tel est le grand épisode qui devait terminer glorieusement notre révolution. Elle devait finir par celui qui l'avait rendu si tragique, par la chute du conducteur rebelle de l'émigration, qui laissa Louis XVI sans amis et sans famille, et arma l'étranger contre sa patrie ! A présent le drame est complet, et la France peut s'enorgueillir d'avoir donné aux peuples et aux rois la plus grande leçon de l'histoire du monde.

RÈGNE DE LOUIS XIII - MINORITÉ DE LOUIS XIV - LOUIS XIV - MINORITÉ DE LOUIS XV - RÉGENCE - LOUIS XV

RÈGNE DE LOUIS XIII.

En détruisant la tyrannie des nobles, Richelieu commença sans le savoir la régénération de la France [1624]. Ce grand acte de son despotisme délivrait à la fois le trône et la nation ; mais ce despotisme fut implacable, tant Richelieu eut à cœur de régner sans partage sur l'un et sur l'autre : et l'on vit les plus grands seigneurs du royaume monter sur l'échafaud et expier de leur sang cette longue impunité des attentats de la noblesse contre le roi et contre la France. Les princes eux-mêmes, habituellement engagés dans ces forfaitures, durent aussi trembler pour leurs têtes. Confondus soudainement dans la masse passive d'un peuple esclave, les nobles dépouillés de leurs droits ne servirent plus qu'à augmenter l'éclat de la royauté. Les titres et les cordons leur firent bientôt oublier dans le brillant exil de la cour les gothiques et féodaux usages des manoirs et des châteaux.

Le peuple des provinces gagna tout à coup d'être affranchi de la présence de ses tyrans, ce qui fut déjà un grand soulagement ; et la royauté, désormais inattaquable, hérita de tout le despotisme de ses vassaux. Ainsi le roi et le peuple se trouvèrent tout à coup relevés de tout l'abaissement des nobles ; mais ils n'en furent pas pour cela plus unis. L'heure de cette grande nécessité n'était pas encore venue. Le génie de Richelieu ne concevait et ne pouvait concevoir que la toute-puissance d'un maître qu'il représentait, et non la dignité d'une nation qu'il continuait d'asservir. Ce ne fut que sous Louis XVI qu'insensiblement la philosophie, devenue populaire sous la plume de nos grands écrivains, secondée par la corruption et les désastres des deux derniers règnes, s'empara de cette force qui, sous Richelieu, avait affranchi la nation du despotisme des nobles, pour l'affranchir enfin du despotisme des rois. Le fondateur de l'Académie française [1635] ne se doutait pas qu'il ouvrait une école à cette philosophie. Toutefois, pour rendre son ouvrage durable, Richelieu vendit la noblesse. Dès ce moment elle fut avilie, et plus de la moitié des nobles de nos jours n'a d'autre origine que ce singulier impôt sur la vanité. Jamais révolution ne fut plus complète. Elle s'acheva sous Louis XVI, qui, averti par son siècle de la présence d'une autre révolution, abolit les dernières traces de toute féodalité.

Richelieu avait été créé pour être le conseiller de Louis XIII, au sein des troubles sortis de la tombe de notre plus grand monarque, et Malesherbes pour être le conseiller de Louis XVI à l'aurore d'une révolution qui devait remuer le monde. Le

choix de ces deux ministres indique éloquemment, non moins que leur propre génie, combien fut différente la marche des temps et la direction des esprits sous ces deux règnes ; et ce n'est pas une des leçons les moins instructives de l'histoire que celle qui présente le despote Richelieu à la sommité de la réformation féodale, et le philanthrope Malesherbes à son terme.

MINORITÉ DE LOUIS XIV.

Richelieu avait légué à Louis XIII le despotisme et le cardinal Mazarin [1642]. A la mort du roi, Anne d'Autriche, devenue régente, accepta l'héritage. Le cardinal avait régné sous le nom de Marie de Médicis et sous celui de Louis XIII, Anne d'Autriche régna sous celui de Mazarin. Elle conserva au moins la majesté du pouvoir dont Marie n'avait connu que la servitude et les périls. La mère de Louis XIV fut mieux traitée par son ministre que celle de Louis XIII par le sien, comme si Mazarin eût deviné l'enfant dont la régente gardait le berceau. Mais Richelieu n'avait pas laissé tout son génie à Mazarin, qui bientôt fut ainsi que la reine livré aux attaques de la cour, à celle des Parlements, et à la haine du peuple. L'enregistrement de trois édits bursaux fut l'occasion de cette guerre si connue sous le nom de *la Fronde*. Elle commença par des railleries, par des satires, et finit par les plus grandes violences. Les Parisiens chantaient les mazarinades le fusil sur l'épaule. Ils avaient été mis en cause par leurs propres magistrats et les plus grands seigneurs du royaume. Mais la Fronde ne fut et ne pouvait être qu'un antécédent purement séditieux à cet esprit de redressement et de résistance qui produisit la révolution de 1789. Tibère avait dit des Romains : *Qu'ils me haïssent pourvu qu'ils me craignent* ; Mazarin disait des Français : *Qu'ils chantent pourvu qu'ils paient*. Les opinions se divisèrent alors, comme elles l'ont toujours fait depuis, en trois partis politiques ; on les nommait les *mazarins*, les *frondeurs* et les *mitigés*. Certes, si Richelieu eût vécu, les ducs de Beaufort, de Vendôme, de Nemours, de Bouillon, le prince de Conti et le coadjuteur de Retz, n'eussent pas osé lever au milieu de Paris l'étendard de la révolte, ni les Parlements se fédérer entre eux contre la cour par le fameux *arrêt d'union*. Ce fut cet arrêt qui souleva la nation, produisit les journées des barricades, et força le roi, la reine et la cour à aller chercher un asile à Saint-Germain, où le dénuement le plus absolu accueillit leur fuite. La prise de la Bastille fut aussi le trophée de cette formidable insurrection. La Fronde brava les armes du prince de Condé, et obtint enfin, comme dans une guerre ordinaire, les honneurs d'un traité [1649].

Ce traité ne fut qu'une trêve. Condé, qui venait de défendre la reine, fut arrêté avec le prince de Conti au moment où il excitait de nouveaux troubles. Tout sentiment de patrie était éteint dans les âmes. La France n'était pas plus inviolable que la royauté, même pour les premiers personnages du royaume. Le Parlement seul alors veillait sur les franchises nationales, car Turenne lui-même, qui craignait avec raison le sort du prince de Condé, Turenne ne balança pas un moment à attaquer la France à la tête des Espagnols. Cependant l'arrestation des princes devint tout à coup le prétexte d'une nouvelle coalition du duc d'Orléans, de la Fronde et du Parlement contre Mazarin. *Mort à Mazarin !* était le cri de ralliement général du peuple et des factions contre la cour. Trop faible contre un tel orage, le cardinal se décida à le conjurer en quittant la France. Il donna lui-même avis de sa retraite aux princes détenus au Havre, et ceux-ci rentrèrent

trionphants dans Paris, où leur arrestation avait causé tant de joie ; car le peuple en était réduit à se réjouir quand il changeait de tyrans.

Cette fois, il put croire à un meilleur ordre de choses : du conseil du roi sortit une déclaration dont la saine politique, oubliée depuis par ses successeurs comme par lui-même, contrastait d'une manière bien forte avec les actes de cette tumultueuse époque. Deux mois après le départ de Mazarin, dont les déprédations venaient de motiver un arrêt du Parlement, le roi *interdit l'entrée de son conseil aux étrangers, et même aux cardinaux français, comme ATTACHÉS PAR SERMENT À UN AUTRE PRINCE QUE LE ROI*. Louis XIV ne pouvait faire une plus grande concession aux nécessités du moment, car Mazarin, tout chargé qu'il était de la haine publique, lui était bien plus cher que la nation. Aussi le Parlement, qui crut avoir gagné une grande victoire par cette déclaration, s'empressa-t-il de l'enregistrer, malgré la plus vive opposition de la part du clergé, et malgré le roi, qui s'en repentit. Mécontent encore de la cour, à qui il devait sa délivrance, le prince de Condé se prépara de nouveau à la guerre civile. Ce fut le premier ennemi que Louis XIV eut à combattre. Le roi continua à défendre Mazarin contre le Parlement, les princes et le peuple.

En effet, le Parlement instruit que Mazarin se dispose à rentrer en France, met sa tête à prix ; le cardinal reparaît cependant escorté de six mille hommes que le roi lui a envoyés, arrive à Poitiers où est la cour, et y reprend tranquillement sa place au conseil. Ce n'était pas le moyen d'apaiser la guerre civile dont Mazarin était la cause ostensible. Mais déjà habitué à traiter avec ses sujets rebelles, Louis XIV traite avec Turenne et l'oppose au prince de Condé. Il était temps. Turenne gagne sur le prince la bataille du faubourg Saint-Antoine. Le jeune roi en fut le spectateur des hauteurs de Charonne. Le parlement, qui tenait pour le prince de Condé, indigné de l'ascendant que Mazarin, malgré sa proscription, continuait d'exercer sur l'esprit du roi, osa déclarer le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, bien que le roi fût majeur. Ce ne fut point assez. Ce corps illustre, chaque jour plus fortifié par l'opinion générale, oblige le roi d'éloigner encore le cardinal ; et Mazarin part pour Sedan, d'où il continue à gouverner le roi et la France [1652]. Bientôt aussi le roi rentre dans Paris, que le prince de Condé venait de quitter pour aller avec le titre de généralissime remplacer Turenne au commandement de l'armée espagnole contre la France !

Heureusement pour Louis XIV, Turenne continue de lui être fidèle, et ferme à Condé les barrières du royaume. L'arrestation du coadjuteur de Retz, devenu cardinal, réduit enfin la faction des Frondeurs ; et Mazarin, au devant duquel le roi s'est porté jusqu'à six lieues de Paris, rentre en triomphe dans la capitale, accompagné de Turenne lui-même à la tête de ses troupes. Mazarin triomphe sans orgueil, et se montre supérieur à la bonne comme à la mauvaise fortune. Son intérêt lui commandait la clémence et la douceur, comme il lui avait conseillé la patience dans l'adversité. La guerre civile était éteinte ; mais il restait cette guerre acharnée de l'Espagne qui durait depuis vingt-cinq ans [1659], et dans laquelle se déployèrent avec une coupable rivalité les talents de Condé et de Turenne. Enfin, Mazarin eut la gloire véritable de faire la paix des Pyrénées, et de mettre un terme aux maux que la félonie du prince de Condé avait attirés sur la France.

LOUIS XIV.

Gorgé des trésors de la France, Mazarin avait cessé de vivre et laissait le trône à Louis XIV, alors âgé de vingt-deux ans. A qui faudra-t-il s'adresser désormais ? demanda-t-on au prince : A moi, répondit-il, et il tint parole.

En effet, Louis XIV devait être impatient de relever la majesté royale, tant de fois humiliée pendant sa minorité et depuis que Mazarin régnait en son nom. Délivré du cardinal, le roi se trouva maître absolu, entouré d'une noblesse qu'il ne pouvait plus craindre, et derrière laquelle il voyait un peuple immense empressé d'obéir à lui seul. Car, soulevée par tant de factions, entraînée sans cesse à déchirer son propre sein pour des intérêts qui n'étaient pas les siens, la nation éprouvait le besoin de se réunir sous une loi commune qui ne fût plus contestée. Le repos est le grand besoin des nations. Mais la France ne fit qu'entrevoir cette paix domestique, si désirée après les agitations où la servitude lui apparut sous tant de formes. Il lui était réservé de subir la plus grande de toutes les calamités, un roi ambitieux après un ministre déprédateur. Tout à coup elle se vit appelée à faire de nouveaux sacrifices. Louis XIV regarda au-delà de la France, et plus d'un million de Français payèrent de leur sang ce regard sur l'Europe. La France fut appauvrie de quinze milliards, et après trente années de guerre, elle légua la banqueroute aux règnes suivants.

Un autre acte de despotisme non moins funeste lui coûta d'autres larmes [1685]. Plus de cinquante mille familles protestantes, proscrites et fugitives, allèrent avec leur précieuse industrie consoler l'Europe des maux que l'ambition de Louis XIV lui avait causés. La sagesse du grand Henri ne présidait déjà plus aux conseils de son petit-fils : le fameux édit de Nantes, aussi politique que généreux, fut révoqué ; et ici il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer que le nom de Henri IV, oublié sous Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, ne dut sa résurrection qu'au génie de Voltaire, et ne fut replacé dans les respects de ses descendants qu'aux époques critiques de la restauration de 1814, comme si c'était un de ces noms sacrés qu'il ne faille invoquer que dans les grandes calamités.

La fatale émigration des protestans ne devait pas être une calamité sans avantage pour la patrie. Une impénétrable destinée sembla avoir choisi ce malheur social, cet arrêt d'un despote, pour contribuer un jour au salut de la nation. La Hollande, qui alors était un asile en Europe, accueillit les réfugiés et offrit un asile à tous ceux qui voulurent s'y établir. De ce nombre furent Bayle, Jurieux, Basnage, Le Clerc, et d'autres écrivains qui y fondèrent la mission de la liberté, par la révélation des principes philosophiques. Leurs doctrines pénétrèrent en France comme une importation étrangère au lieu d'un produit national, fraudant la douane du despotisme qui la tenait assiégée et captive. Ces doctrines, accueillies par le besoin des esprits, y développèrent les premières lueurs de la raison et de la morale politique, qui devaient, un siècle après, demander et obtenir justice de la royauté absolue, et proclamer les droits des nations.

Depuis cette époque, deux forces sans cesse rivales dominèrent et divisèrent les intérêts, la politique ancienne et la vérité nouvellement découverte. Celle-ci jugea la première et la condamna. En attendant l'exécution de ce jugement, une opposition profonde et silencieuse minait l'édifice du despotisme de Louis XIV et le détruisait sourdement. Car la politique du clergé, qui persécute pour dominer,

et l'adulation de la cour, qui érige en vertu les crimes du pouvoir, ne laissaient point approcher du monarque la plainte et le deuil de la France. D'un autre côté, les plaisirs et les beaux arts, instruments de la servitude publique, s'empressaient à remplir tous les intervalles de la domination de Louis XIV, et lui dérobaient l'aspect des tortures et des bûchers. Depuis longtemps la beauté du roi était devenue un modèle, comme sa gloire un sujet classique pour les sculpteurs, les peintres et les poètes. Le fier génie de Corneille et de Bossuet s'y ploya ; l'éloquence, celle même de la chaire, acheva l'apothéose. Un mot, un geste, un signe du dieu couronné étaient une loi, une faveur, ou une disgrâce.

Louis XIV donna son nom au siècle, et au trône une nouvelle splendeur. Sous son règne, le génie de la guerre, celui des lettres et des arts étendirent les conquêtes de la France et celles de l'esprit humain. Cette immortelle époque rappelle l'âge d'Auguste pour la gloire des lettres, celui de Charlemagne pour la splendeur, et malheureusement celui de Charles IX pour les persécutions. Le roi vieillit esclave d'un jésuite et d'une femme artificieuse. La cour, qui suit toujours les phases de la vie du monarque, n'avait pas partagé sa conversion ; elle avait seulement soumis la licence de ses mœurs à l'imitation des dernières pratiques de son maître. Au lieu de l'adulation, ce fut l'hypocrisie qui devint le caractère de la servitude des courtisans, et les mœurs n'en furent que plus corrompues. L'asservissement du despote au père Letellier et à Mme de Maintenon étonna et éclaira le peuple, qui resta fidèle au souvenir de ses triomphes et au génie de ses grands hommes. L'éclat de la gloire nationale pouvait seul consoler les Français de tous les maux que produisaient la soif du pouvoir et la passion des armes. Enfin le grand roi mourut, abandonné de sa femme et de sa cour. La pitié des valets lui ferma les yeux et garda son corps. Son convoi fut insulté par une joie presque séditieuse. Cependant, tout mort qu'il était, ce prince emportait avec lui dans la tombe toute la majesté qu'il avait donnée au trône de France, et il devait laisser au moins à sa cour le souvenir de la grandeur d'âme et de l'élévation personnelle qu'il avait su opposer aux adversités de toute nature qui avaient déchiré son cœur et humilié tant de gloire pendant ses dernières années. La nation ne pouvait oublier que la France lui devait la Flandre, la Franche-Comté et l'Alsace ; mais elle se souvint peut-être davantage de son asservissement, de ses sacrifices, et des persécutions suscitées aux grands hommes à qui elle devait d'être placée à la tête de la civilisation du monde.

MINORITÉ DE LOUIS XV. — RÉGENCE.

Sous ce long règne, le Parlement n'avait été qu'un greffe et un tribunal ; aussi s'empressait-il de se venger, en cassant le testament de Louis XIV comme il avait cassé celui de Louis XIII, et en donnant la régence au duc d'Orléans, que le feu roi avait placé sous la tutelle d'un conseil. Une pareille conduite ne pouvait échapper à l'observation du peuple, qui put se croire un témoin plus intéressé des vicissitudes du pouvoir. Ainsi la haine pour les jésuites persécuteurs implacables des protestants, concentrée depuis trois ans sur le confesseur du monarque, les confondit tous deux dans ses imprécations. D'autres accusateurs de la mémoire du roi sortirent en foule des prisons, où ce moine avait fait précipiter les sectateurs de Jansénius. Le peuple applaudit avec ivresse à ce premier triomphe des opprimés.

Cependant les jésuites voulurent conserver l'empire qu'ils avaient exercé sur le feu roi, dont ils avaient déshonoré la couronne et flétri la vieillesse. Ils eurent l'air de ne considérer la délivrance des jansénistes que comme un don de joyeux avènement, et persistèrent à regarder la conscience du roi comme leur héritage. Louis XIV en avait effectivement disposé en faveur de celui qui avait gouverné la sienne. Letellier osa invoquer cette singulière disposition ; le régent l'exila. Alors les jésuites eurent recours à des prédications insensées, à toutes les manœuvres de la politique religieuse : ils essayèrent jusqu'à des miracles ; mais ces moyens, devenus odieux par les récentes et atroces persécutions du dernier règne, retombèrent sur leurs auteurs. Le ridicule s'en empara, et devint le signal de l'affranchissement et de la marche de l'opinion. Voltaire était né ; l'époque de la raison commença.

Cependant les jésuites, qui ne désespèrent jamais, se plièrent à cette nouvelle tendance des esprits. Ils jugèrent que des courtisans corrompus ne deviendraient point des ligueurs fanatiques, et se promettant de ressaisir tous leurs avantages à la première occasion favorable, ils cédèrent en apparence au torrent de la régence, qu'ils suivirent sans s'y laisser entraîner ; la corruption d'un prêtre infâme, dont le Saint-Siège osa se servir, les remit bientôt après sur la route du pouvoir.

Dès qu'il fut régent, le duc d'Orléans s'attacha à détruire toute la politique et toute la majesté de Louis XIV ; il n'en conserva que le despotisme, qui d'ailleurs était alors la seule raison, le seul lien des peuples et des rois.

Le Parlement, qui avait cassé le testament du feu roi en faveur du duc d'Orléans, avait été réintégré dans son droit de remontrance. Plus tard, l'exil paya ses services. Louis XIV avait établi une alliance de famille avec l'Espagne, et encouragé une haine nationale contre l'Angleterre. Le régent s'allia avec l'Angleterre et fit la guerre à l'Espagne. Là parut Albéroni, prêtre obscur et ministre tout puissant de Philippe V. Il fut au moment de l'être aussi en France, si sa conspiration contre le duc d'Orléans n'avait été dévoilée par l'artifice d'une courtisane. Le petit-fils de Louis XIV fut battu par la France et par l'Angleterre, et quand il fut question de la paix, le régent osa lui imposer pour condition de lui livrer Albéroni et de marier le prince des Asturies à sa fille. Philippe V accorda sans difficulté le renvoi d'un ministre qui, après avoir voulu lui donner la régence de la France, le forçait à un traité aussi honteux ; mais il exigea, pour le mariage, que le régent rendît aux jésuites toute la faveur du dernier règne, et fit enregistrer la constitution. Le duc d'Orléans le promit, et il eut la honte d'être fidèle à sa promesse. L'abbé Dubois termina sa vie politique par cette double intrigue avec la cour de Rome, qui en dévoila toute l'infamie en lui donnant le chapeau de cardinal.

Cette courte époque de la régence porte l'empreinte d'une corruption presque égale à celle du règne de certains Césars. Tous les instruments, tous les moyens de la puissance et de la politique y sont vils ou criminels. Les roués du régent rappellent les mignons de Henri III. Une fille publique dévoile les projets de l'Espagne contre la France, en volant les papiers de son ambassadeur. Un meurtrier part d'Écosse pour se soustraire au supplice, arrive en France, y devient Français, de protestant catholique, et de spéculateur ministre d'Etat. C'est le trop fameux Law, dont le système magique achève de bouleverser la fortune publique par la ruine des fortunes particulières. Un prêtre à jamais voué à l'exécration de la France, d'abord instituteur, puis corrupteur du régent, l'abbé Dubois souille la pourpre romaine et dégrade le ministère. Il meurt de

débauches, et il a le singulier honneur d'être remplacé comme premier ministre par son maître, dont la régence expire à la majorité de Louis XV.

La régence a un caractère particulier qui la rend une des époques les plus mémorables de notre histoire. Elle fit trop sentir l'excès du pouvoir et de l'asservissement, et prépara des jugements sévères à ce tribunal secret de l'opinion, que les violences du dernier règne avaient élevé. Le despotisme sans gloire est un monstre dans la civilisation, parce que la tyrannie est sans prétexte, et la servitude sans excuse.

LOUIS XV.

Le duc d'Orléans ne fut pas longtemps premier ministre. Une attaque d'apoplexie qui le frappa dans les bras d'une de ses maîtresses, rappela la fin honteuse de son favori et confondit leur mémoire. Le duc de Bourbon, qui demanda le ministère au jeune roi, et qui l'obtint malgré le silence de Fleury son précepteur, donna la mesure de son incapacité et de sa faiblesse en renouvelant, pour plaire à M^{me} de Prie, la persécution de l'édit de Nantes contre les protestans. C'était continuer le père Letellier et l'abbé Dubois. Cette persécution fut si violente que la Hollande, qui servait d'asile aux victimes de Louis XIV, se crut obligée d'intervenir. Le siècle suivant devait donner à peu près le même exemple à la France, mais dans de telles circonstances que l'intolérance, loin de pouvoir être excusable, y serait à elle seule un crime légal. Ce redoublement de fanatisme de la part de la cour la plus corrompue de l'Europe ne fit qu'indigner l'opinion, devenue indifférente même sur l'orthodoxie, et l'odieux en retomba tout entier sur M. le duc et sa maîtresse.

Le désir de voir le roi régner par lui-même devint un besoin pour la nation, qui fut trop juste pour ne pas séparer un jeune prince innocent d'un ministre détesté et d'une femme intrigante. Quand un peuple compare et s'éclaire, quand il juge, il n'est plus esclave. M. le duc, méprisé pour son insignifiante et scandaleuse administration, alla bientôt expier, dans l'exil de Chantilly, un outrage qu'il fit à l'évêque de Fréjus, et que le roi, tendrement attaché à son précepteur, voulut prendre pour lui.

Fleury fut vengé complètement du duc de Bourbon par le roi, qui lui donna le ministère, et par la nation, qui applaudit à ce choix. Son administration n'offre à l'extérieur que des relations paisibles et médiatrices qui le firent nommer alors l'arbitre de l'Europe. Il suivait en cela les conseils de sa vieillesse et le penchant de son caractère, peut-être aussi l'instinct d'une politique ecclésiastique, qui tend à apaiser par une modération savante les esprits jaloux et inquiets, et à sacrifier quelques moments d'un éclat passager à la jouissance tranquille du pouvoir. A l'intérieur il fut moins heureux, et sans doute moins habile ; mais il n'était pas encore cardinal, et, pour le devenir, il dut s'engager à défendre la fameuse bulle *Unigenitus*. Il est remarquable que ce même vieillard, qui refusa le titre de premier ministre, travailla avec ardeur pour obtenir le chapeau, s'exposant ainsi à être comparé au cardinal Dubois, dont l'élévation fut aussi le prix d'une semblable complaisance pour la cour de Rome. La qualité d'ecclésiastique devrait à elle seule éloigner des affaires : le dernier prêtre d'un État se croit le premier sujet du pape, qu'il regarde comme le roi des rois, et il ne peut jamais prêter serment à son souverain légitime que sous condition.

Aussi le nouveau cardinal, fidèle à ses engagements avec la cour de Rome, entraîna celle de France dans une crise funeste qui blessait les plus chers intérêts de la nation. Il força le Parlement, seul défenseur alors des libertés françaises, d'enregistrer la bulle. Plusieurs exils et beaucoup d'emprisonnements honorèrent les refus et les protestations de cette compagnie. De telles violences, exercées sur un corps dont d'Aguesseau était le chef comme chancelier, et Joly de Fleury le procureur-général, soulevèrent les esprits contre les entreprises ultramontaines, et donnèrent de nouvelles armes à la philosophie. Un concile fanatique, qui avait arraché du siège de Senez son évêque octogénaire, pour un mandement qui fut qualifié d'hérétique, avait indigné toute la France avant la persécution du Parlement. On avait déjà hautement applaudi au courage de ce corps illustre, pour avoir condamné, comme attentatoire aux droits des nations, la légende du fameux Grégoire VII, qui avait déposé des souverains, et que Rome voulut canoniser avec Vincent de Paule, qui avait fondé des hospices et établi des écoles. On ne peut songer à ce rapprochement d'un persécuteur et d'un bienfaiteur de l'humanité, sans faire de graves réflexions sur la puissance des papes et l'esprit de l'Évangile. Les contemporains furent sans doute vivement frappés du pouvoir qui osait canoniser ensemble Grégoire et Vincent ; mais ils durent se consoler de cette insulte à la vertu par la vertu elle-même, qui ne pouvait les confondre, et par la justice, qui devait les séparer. Après ces scandaleuses agitations excitées par les jésuites, les scènes ridicules des convulsionnaires de Saint-Médard attirèrent le mépris général sur les jansénistes et sur le gouvernement. Les miracles opérés sur le tombeau du diacre Paris furent presque également prônés et chansonnés. Des hommes recommandables par leurs talents et par leurs services, donnèrent d'abord un grand crédit à cette infâme supercherie, dont les représentations, plus ou moins alarmantes pour l'ordre public, durèrent trois années consécutives. Le cardinal, qui ne voulait déplaire à aucun des partis du clergé, donna la preuve de sa faiblesse et de sa misérable politique en laissant subsister aussi longtemps de pareils excès. Il avait mis moins de précaution avec le Parlement pour l'enregistrement de la bulle ; mais il ne s'était pas engagé avec Rome contre les convulsionnaires. On est étonné de voir un scandale aussi long sous un gouvernement aussi absolu : c'est qu'il n'était absolu que dans ce qui ne touchait point à l'église, et que la nation avait alors deux maîtres jaloux l'un de l'autre, qui ne se rapprochaient que pour mieux l'asservir. Tels furent les événements qui signalèrent le ministère du cardinal de Fleury pendant ses premières années. L'église seule troubla la paix de la France.

D'autres intérêts la tirèrent bientôt de l'apathie et du dégoût que le commencement du règne de Louis XY lui avait causés par ces troubles religieux, où la religion n'entraînait pour rien. La nation, fatiguée d'être spectatrice de tous ces débats ecclésiastiques, cherchait une occasion de s'en distraire par une guerre, et de venger, après vingt ans de repos, les affronts du dernier règne. La mort d'Auguste vint rendre à Stanislas Leczinski, beau-père du roi, détrôné quoique légitimement élu, l'espoir de remonter sur le trône de Pologne. Son rétablissement était pour le roi une obligation sacrée, et inspirait à la nation et à la cour le plus grand enthousiasme. Le cardinal, qui avait déjà refusé d'intervenir en faveur de Victor-Amédée, grand-père du roi, emprisonné par son fils, était peu touché de ces devoirs de famille, et répugnait à suivre des intérêts aussi éloignés de ses regards. Cependant il eut l'air de céder à toutes les considérations de l'honneur du roi et de la volonté nationale. Stanislas, bloqué à Dantzick par les Russes et les Autrichiens qui se battaient pour l'électeur de

Saxe, eut la douleur de voir arriver, combattre et capituler, quinze cents Français, dont le brillant courage étonna les armées russes, et accusa noblement la politique perfide du vieux ministre. Il était déjà de la destinée de la Pologne de ne pas devoir son indépendance à la France, malgré le vœu des Français.

La guerre que le cardinal préféra entretenir sur le Rhin et en Italie n'eut d'autres résultats que quelques beaux faits d'armes, et sans le traité de Vienne, qui donna la Lorraine à Stanislas, en dédommagement de la Pologne, Fleury en eût été pour sa trahison envers ce prince, et la France pour l'affront de Dantzick, et pour les inutiles trophées de Philipsbourg et du Milanais, où périt ce qui restait de la grandeur et de la gloire de Louis XIV, Berwick et Villars.

La guerre malheureuse et impolitique à laquelle Fleury se décida contre Marie-Thérèse, pour la succession d'Autriche, termina ses opérations militaires. La défection du roi de Prusse et de nos alliés du Nord, dont on devait se souvenir au commencement du siècle suivant, isola notre armée de Bohême, et força la France à se défendre sur sa frontière. Fleury mourut à quatre-vingt-dix ans, regretté du roi, à qui il n'avait permis de l'amitié que pour lui.

Quatre princes de l'église gouvernèrent successivement la France pendant un siècle : Richelieu, qui régna pour Louis XIII, avait fondé une puissance royale dont il étala toute la pompe, et qui s'éteignit avec Louis XIV, bien digne de l'exercer après lui ; Mazarin, également maître de la France, mais étranger, employa son génie à gouverner sous le nom d'Anne d'Autriche, et son pouvoir à accumuler d'immenses trésors ; Dubois, croyant imiter le régent, le surpassa dans ses excès, le déshonora au lieu de le servir, et porta au plus haut degré l'impudeur d'un favori corrompu, d'un ministre sans talent et d'un prêtre sacrilège ; Fleury, autre précepteur, se distingua par la modestie et la probité, genre d'illustration que ses prédécesseurs avaient dédaigné. Témoin malheureux de la vieillesse de Louis XIV, et des turpitudes de la régence, sa tranquille ambition, satisfaite en apparence par la confiante amitié du jeune roi, offrit au monde le singulier spectacle d'un vieillard plus que septuagénaire, passant subitement des habitudes domestiques de l'éducation d'un prince à la direction d'un grand royaume. Dix-sept années d'une administration timide, mais régulière, firent donner à son ambition le nom de sagesse ; mais sa complaisance pour les amours du roi, et sa pusillanimité dans les opérations militaires, le rendent coupable d'avoir méconnu l'honneur de son maître et celui de sa patrie.

Cette guerre de la succession d'Autriche, dont la mort de Charles VII avait détruit la cause, fut une suite de vains triomphes et de pertes réelles pour la France. L'Italie fut prise encore et évacuée. La trop célèbre bataille de Fontenoy fut gagnée sous les yeux du roi. La plupart des villes de Flandres s'étaient rendues à ses armes. Il fut presque toujours victorieux ; mais la paix d'Aix-la-Chapelle, en lui enlevant toutes ses conquêtes, le traita comme s'il eût été toujours vaincu. Le roi se consolait de l'humiliante condition de ses traités par les fêtes de Paris et de Versailles, et des sacrifices de la nation par de nouveaux plaisirs.

L'époque de la plus grande dissolution, de celle qui mène les monarchies au tombeau, était arrivée. Le roi osait paraître à l'armée entre le dauphin et sa maîtresse : étrange scandale, que celui d'une corruption qui avait pour témoin l'héritier du trône et l'armée chargée de le défendre ! Les désordres n'eurent plus de bornes : le peu de décence qui restait encore à la cour avait disparu avec le vieux précepteur. La séduction, l'argent, la violence peuplèrent un infâme asile, qui fut alimenté, entretenu et doté par une immense portion de la fortune

publique. Là, le petit-fils de Henri IV venait se délasser de l'ennui du trône et de la tendre affection de la reine, de cette Marie Leczinska la plus vertueuse des femmes comme aux jours de sa pauvreté.

Ce système de désordres amena tous les maux qui ébranlent les états, de coupables prodigalités, le discrédit qui en est la suite, la diffamation qui publie les libelles, l'indignation qui écrit les satires, les lettres de cachet qui redoublent la haine, les émeutes qui présagent les révolutions, les persécutions qui les justifient, l'apathie du maître qui insulte au malheur général. Pour aggraver tant de maux, l'intolérance jésuitique se réveilla, mit à prix la conscience des jansénistes, exigea au lit de mort la profession de foi à la bulle, rétablit les billets de confession, refusa les sacrements au duc d'Orléans mourant, arma le clergé contre le parlement qui fut exilé, provoqua l'assassinat du roi, et ajouta le trouble convulsif des consciences, et les terreurs d'un fanatisme oublié, aux inquiétudes et aux calamités qui désolaient la France.

Ces désordres, ces scandales, ces violences, cette infortune honteuse, ébranlèrent l'antique fidélité du peuple, dont l'amour héréditaire pour ses princes soutenait seul le trône, qui se détruisait lui-même. Tous les législateurs de la raison, tous les consolateurs de ses maux avaient paru, la providence avait fait naître dans l'ordre social, comme dans l'ordre naturel, les remèdes à côté des poisons : elle avertissait vainement les rois qui n'étaient plus ses images.

Le siècle philosophique sortit tout entier de ce chaos d'un gouvernement, avec un prosélytisme égal à celui de la religion chrétienne- victorieuse de l'idolâtrie et de la persécution. La raison a eu comme elle ses Tibère, ses Néron, ses Caligula. Les bûchers des Cévennes, le massacre de la Saint-Barthélemy, les tortures de l'inquisition, rivalisent avec les supplices des arènes et les cruautés des Césars. Les victimes du despotisme étaient les martyrs d'une cause encore inconnue. Voltaire, Rousseau, Montesquieu et Buffon la révélèrent aux Français dans des écrits immortels : seulement le merveilleux n'annonça pas leur mission, ils ne furent pas les prophètes, ils furent les historiens de la vérité. Leur génie n'en fut que plus populaire.

De tels hommes manquent à la gloire du siècle de Louis XIV, qui ne pouvait produire que de grands littérateurs, tant l'empire de ce monarque absolu s'exerçait sur les esprits, et les enfermait dans le cercle de sa seule grandeur ! Fénelon seul, l'immortel Fénelon avait osé franchir ce cercle de la domination, et donner des leçons aux rois pour le bonheur des peuples. C'était trop tôt. Ce grand homme avait deviné le siècle suivant, et ne put éclairer le sien. Fontenelle, d'Alembert, Diderot, Helvétius, Locke, Condillac, Mably, Raynal, servirent avec ardeur la cause naissante de la philosophie, et l'*Encyclopédie* s'éleva sur les ruines des préjugés. La France fut éblouie des lumières qui jaillissaient au sein des ténèbres qui l'environnaient ; elle rougit de son abaissement, et s'élança avec espoir dans l'avenir.

Un prince à qui la gloire des armes faisait donner alors le nom de Grand, suivant l'usage des peuples qui ont le malheur d'être gouvernés par des conquérants, Frédéric II appela à sa cour cette brillante philosophie, dont Voltaire fut le missionnaire à Berlin. Ce prince la reçut dans le palais, et ne la fit pas asseoir sur le trône avec lui. Toutefois c'était un bel essai que son despotisme pouvait se permettre. Mais il avait fait de son royaume une forteresse, et la discipline militaire lui parut la seule législation convenable à son peuple. Ainsi, pendant que les philosophes et les beaux esprits français faisaient le charme de ses soirées, et y discutaient les nobles questions de la justice et de l'humanité, ce prince

jouissait du concours des officiers de toutes les nations, qui venaient apprendre à ses revues et à ses manœuvres, la science funeste de faire mieux tuer les hommes. Frédéric était, pour la philosophie, un athée, qui aimait les disputes de religion ; mais il lui donna beaucoup d'éclat, par la vanité qu'il eut de paraître philosophe : et il contribua puissamment à étendre en Allemagne la propagation des doctrines françaises, qui devaient à une autre époque éclairer sur son règne les habitants de son royaume, et leur faire détester la tyrannie qu'il avait fait peser sur leurs pères.

L'accueil distingué que ce prince fit à Voltaire, à d'Alembert, et à Maupertuis, aurait dû tirer Louis XY de sa léthargie et de son indifférence pour les lettres ; mais Frédéric lui donna bientôt des affaires plus sérieuses. Par une fatalité inséparable des armes françaises sous ce règne, elles aggravèrent les plaies de la France, tout en illustrant souvent ses guerriers, et elles accrurent son humiliation par le honteux traité de Paris, qui termina la fameuse guerre de sept ans. Le motif qui décida le roi à se mêler de cette querelle, uniquement personnelle aux souverains du Nord, prouve la décadence dans laquelle la politique de la France était tombée. On imagina, au sein de la détresse générale, de faire marcher cent mille hommes contre le roi de Prusse, pour replacer, dans son électorat de Saxe, le père de la Dauphine, Auguste III, contre lequel, en 1733, le cardinal de Fleury avait envoyé quinze cents hommes, pour soutenir les droits bien plus légitimes du beau-père du roi au trône de Pologne.

Pendant cette guerre, aussi injuste et impolitique qu'elle fut désastreuse pour nos finances et peu honorable pour nos armes, notre marine, par le même système d'indifférence du roi, à qui toute gloire et toute infortune publique étaient devenues étrangères, fut détruite presque entièrement par les Anglais, qui nous chassaient également du Canada, de l'Inde et de la côte d'Afrique. Cette marine, qui avait été si brillante, ne devait être rétablie que par son vertueux successeur, qui lui rendrait toute sa gloire, mais qui ne serait pas destiné à en jouir, héritier qu'il serait d'un trône dégradé et de la responsabilité de près d'un siècle de profusions, de désordres, et de mécontentement.

L'esprit philosophique se répandait dans toute la France, avec les écrits qui faisaient l'honneur de la nation et préparaient son émancipation. L'infailibilité, et surtout la suprématie du Saint-Siège étaient déclinées depuis quelques années. La courageuse conduite des parlements contre la cour de Rome, avait servi de guide à la nation. L'inviolabilité de la majesté royale se perdit chaque jour, dans les excès d'une dissolution dont la Cour elle-même était scandalisée.

Louis XV avait détruit toute la magie du pouvoir par le mépris des mœurs. Les mœurs sont à la portée du jugement du peuple le plus asservi, parce qu'elles sont sa loi domestique. Les galanteries de Louis XIV ne furent pas des débauches, et le nom de faiblesse reste à ses plaisirs. La corruption intérieure du harem n'ébranle point le trône des sultans ; mais la publicité de la prostitution, qui précipita tant de Césars, annonça toujours la décadence des empires. Les outrages faits à la chasteté d'un peuple, lui font plus sentir sa servitude, que la guerre et les impôts. La liberté sortit toute armée de la tombe de Lucrece. Rome ne balança pas un moment entre ses mœurs et ses rois. La France, sous Louis XV, se contenta de sentir toute sa servitude. Indignée cependant des maux, sans nombre, qui pesaient sur elle, elle en rechercha les causes : elle en vit tout d'abord le prétexte dans la religion, et les auteurs dans les jésuites. Organes de ses besoins et de ses volontés, les philosophes firent ce que les parlements n'avaient pu faire : ils attaquèrent les jésuites corps à corps.

Deux événements importants occupèrent alors l'Europe de cet ordre, qui la tyrannisait depuis plusieurs siècles. En Portugal, il fut convaincu de régicide, ce que la France savait depuis longtemps. En France, l'ordre fut condamné comme banqueroutier. La justice du roi de Portugal, après avoir fait périr la famille que ce prince avait déshonorée, et que, pour ce crime, les jésuites avaient autorisée à le tuer, prononça leur expulsion. Mais la justice de l'inquisition de Lisbonne condamna au feu, comme hérétique seulement, le père Malagrida, parce qu'il avait déclaré que tuer le roi, n'était pas même un péché véniel. Ainsi le conseiller, l'apôtre, le complice du meurtre royal, ne fut immolé qu'à un point de doctrine ecclésiastique ! La cour de Rome n'accorda au Roi Très-Fidèle le supplice de Malagrida, que sous l'accusation d'hérésie. Elle avait des traditions à ménager et ne voulait point consentir qu'un roi se fit justice d'un ordre qui avait fait assassiner Henri IV. De cette manière, le Vatican et les jésuites conservèrent leur privilège.

L'autre accusation se trouva heureusement par sa nature de la compétence entière de la magistrature française. Les jansénistes et les parlementaires ne laissèrent pas échapper l'occasion de dévoiler la turpitude mercantile de l'ordre de Loyola, et de prouver que la cupidité ne lui était pas plus étrangère que les autres crimes. Le père Lavalette fut déclaré banqueroutier de plusieurs millions à la Martinique, et l'ordre fut condamné à payer. En exécution de cet arrêt les biens des jésuites furent saisis et vendus. Il leur fut enjoint de quitter leur habit ou le territoire. Ils quittèrent l'un et l'autre. La proscription des jésuites, dont la haine des dominicains donnait dans le même moment à la Chine une représentation plus tragique, fut adoptée à la rigueur par toutes les puissances de l'Europe, dans leurs possessions de l'ancien et du nouveau monde. Ce fut un grand exemple donné par la justice européenne. L'opinion s'exalta justement en France, de ce premier triomphe, qui lui était décerné par sa magistrature, et elle se trouva suffisamment aguerrie pour s'élever contre d'autres attentats, qui flétrirent peu de temps après ce règne déplorable.

Ce fut d'abord le supplice du vieux Calas, et celui du jeune Labarre, monuments d'un fanatisme atroce digne du règne de Charles IX. Bientôt après, le spectacle d'un gouverneur de l'Inde, conduit à l'échafaud, lié et bâillonné comme un vil criminel, tandis qu'il n'avait été qu'un homme violent et haï, indigna également le peuple, éclairé sur de tels supplices par sa propre conscience, et aussi par la défense qui à elle seule eût immortalisé l'auteur de la Henriade. C'était trop aussi que la barbarie vînt ajouter ses scènes sanglantes à celles de la corruption de la cour.

Celle-ci fut tout à coup accablée d'un deuil sinistre ; quatre tombes royales furent creusées presque en même temps ; par une de ces injustes vengeances du ciel, les innocents étaient frappés au lieu des coupables. La mort du duc de Bourgogne, celle du dauphin, de la dauphine, de la vertueuse reine, et jusqu'à celle de madame de Pompadour, donnèrent lieu à d'affreux soupçons, terrible accusation contre la cour, témoignage certain de l'indépendance que cherchaient à conquérir la haine et le malheur de toute une nation. Mais l'indignation fut à son comble, quand, après la mort de la reine, on vit se rouvrir l'infâme Parc-aux-Cerfs, que le roi avait fait fermer pendant la maladie de la dauphine. A cette époque Louis XV avait paru se repentir, et ce moment de conversion extérieure avait plus alarmé la cour que la continuation du désordre, tant la faiblesse du monarque était connue et faisait redouter bien plus encore le règne des prêtres que celui des femmes. Ainsi les larmes que le roi versa au lit de mort de la dauphine et à celui de la reine, prouvèrent seulement la pusillanimité de son

âme, à qui le repentir et la débauche pouvaient offrir une égale consolation. Louis XV avait soixante ans, quand il pleura la reine.

Cependant l'esprit public grandissait chaque jour de tout ce qui abaissait le monarque et humiliait la France. La maladie des finances, plus mortelle encore que la corruption, parce qu'elle survit à sa cause, fut caractérisée par ces secousses extraordinaires qui arrêtent souvent les grandes contagions. De nouveaux sages parurent sous le nom d'économistes, et leurs salutaires théories présentèrent tous les moyens d'un salut désespéré ; mais le ministère avait imprudemment prononcé le mot de déficit : toute la révolution est là. Le cri de liberté sortit du vide du trésor ; bientôt la Bretagne le répéta en dénonçant à la France la tyrannie du duc d'Aiguillon, son gouverneur. La Chalotais, procureur-général de son parlement, fut chargé par la province de porter au pied du trône cette grave accusation. Il fut le premier magistrat citoyen, et il faillit être, avec son frère, la première victime de la révolution naissante. Mais déjà la course sentait trop faible, ou bien le duc d'Aiguillon lui parut trop coupable. On n'osa élever l'échafaud de La Chalotais ; on craignait plus la Bretagne encore que la condamnation de son mandataire. Le duc de Choiseul seul vint au secours de la royauté : il sauva les magistrats du parlement de Rouen, et sauva le roi lui-même, que menaçaient à la fois tous les parlements du royaume.

Ce grand ministre donnait dans le même temps une heureuse diversion aux esprits par l'occupation d'Avignon et du comtat Venaissin, en représaille de l'excommunication de Ferdinand de Bourbon, duc de Parme. Peu d'années après, le roi eut la faiblesse d'acheter du pape le bref d'abolition de l'institut des jésuites, par la restitution de cette province, et toute la France applaudit à ce singulier contrat, tant la haine des jésuites était invétérée. Il est remarquable que la dernière conquête et la seule conservée de ce règne, fut la patrie de Bonaparte. La Corse n'étant pas assez forte pour chasser les Génois, ni les Génois pour la réduire, ceux-ci y appelèrent les Français, qui l'occupèrent par droit de conquête. Tel fut le terme de la négociation du fier duc de Choiseul avec l'état de Gènes. Cet événement, alors peu important, offrit une première singularité également inaperçue, la naissance de Napoléon, qui vint au monde au bruit de nos armes victorieuses. Un autre aurait dû être plus remarqué, ce fut l'abandon de l'Angleterre, dont la Corse attendait vainement les secours, et qui a pu depuis se repentir de son indifférence. Alors même l'on ne balançait pas en France à entreprendre une conquête maritime, malgré le cabinet de Saint-James ; et, après le rôle immense que Bonaparte a rempli pendant quinze ans dans les affaires du monde, il n'est pas douteux que, sans le duc de Choiseul, qui ordonna l'expédition, et le ministre anglais qui ne chercha pas à s'y opposer, l'état politique de l'Europe, et en particulier celui de la France, seraient tout autres qu'ils ne sont aujourd'hui. Reportons-nous au temps où Bonaparte apparut pour la première fois sur notre horizon militaire : qui sait si la question républicaine n'eût pas été résolue pour Tune et pour l'autre ? Et en admettant cette supposition, qui a joui de quelque faveur en France, et même au-delà de ses frontières à la fin du dernier siècle, l'Europe aujourd'hui, ébranlée par le despotisme qui pèse sur elle, n'a-t-elle pas, en 1814 ? manqué à la reconnaissance envers celui qui sauva tous ses trônes aux dépens de la liberté de sa propre patrie ? Ou bien voudrait-elle chercher la justification d'une telle proscription dans le souvenir de ses monarques avec le gouvernement directorial ? Et en effet, l'on peut croire, sauf l'honneur des principes qui l'ont dirigé depuis le traité de Fontainebleau jusqu'aux événements de 1830, que l'Europe eût continué à préférer la France républicaine à la France impériale. Quoi qu'il en

soit, le 18 août 1769 le canon de la victoire du comte de Marbœuf fit tressaillir dans son berceau un faible enfant qui, vingt-cinq ans après, ne devait pas trouver dans la France une patrie assez grande pour le contenir.

Une courtisane avait séduit le vieux Louis XV. Toute pudeur fut sacrifiée à cet indigne attachement. Cette femme fut solennellement présentée, et le vainqueur de Mahon ne craignit pas aussi de soumettre ses cheveux blancs aux plus vils respects pour cette favorite d'une espèce nouvelle. Le scandale fut porté plus loin encore. La jeune archiduchesse Marie Antoinette arrivait pour épouser M. le dauphin. Elle fut reçue au château de la Muette par le roi, qui le même jour la fit souper avec madame Dubarry ! On sait par quels funestes accidents furent attristées les fêtes du mariage, dans la place Louis XV, où d'autres fêtes firent répandre depuis tant de sang. La dauphine fut ainsi condamnée à rougir le jour de son arrivée à la cour, et, peu de jours après, à verser des larmes sur le lien auguste qui la faisait reine de France. Trop heureuse si la destinée eût borné ses rigueurs à l'humiliation et à la pitié ! Mais la plus horrible infortune devait réunir encore la reine et la courtisane !!!

Le duc de Choiseul avait fait l'honneur au roi de ne pas croire à la durée d'un engagement de cette nature ; mais il vit bientôt ses ennemis se rallier autour de madame Du-barri. Cependant l'élévation de son caractère ne lui permit pas de penser qu'une pareille femme pût balancer dans l'esprit du roi les services, la probité, et la fidélité qui n'avait cessé d'honorer son ministère. L'intervention de la dignité nationale lui parut égale ment devoir lutter avec succès contre un semblable penchant ; et il chercha à en distraire au moins le roi par les apprêts d'une guerre maritime, destinée à venger sur l'Angleterre les désastres de notre marine, et à relever l'honneur du pavillon ; mais cette noble idée lui fut imputée à crime. On persuada à Louis XV que le duc avait traité avec l'Espagne sans prendre ses ordres : et une lettre de cachet exila durement à Chanteloup l'homme qui depuis tant d'années soutenait seul la dignité de la couronne.

Le vrai motif de la disgrâce du duc de Choiseul était le crédit qu'il avait sur le parlement, dont la perte était jurée, depuis surtout que le duc d'Aiguillon, qui partageait avec le roi les faveurs de madame Dubarry, venait d'y être déclaré *prévenu de faits qui entachaient son honneur et suspendu de la pairie*. Maupeou se chargea de châtier le parlement, qui fut cassé. Ses membres furent bannis, dépouillés de leurs offices, et la proscription frappa tous les parlements du royaume pour détruire celui de Bretagne, à qui l'on n'avait point pardonné le courage de l'intègre et généreux La Chalotais. Maupeou, créature du duc de Choiseul, trahit ainsi son bienfaiteur et d'immola à ses plus cruels ennemis. La dissolution des parlements, à qui l'on devait la destruction des jésuites, répandit la plus sombre consternation. Ils offraient, disait-on, le seul asile, où, sous l'abri des lois, le mot de patrie pouvait être prononcé avec dignité. Maupeou se hâta de les remplacer par d'autres cours, dont tous les membres lui furent dévoués, et le nom de parlement Maupeou devint une flétrissure nationale.

Tandis que le duc de Choiseul régnait à Chanteloup sur l'opinion, et que la cour lui portait avec empressement le tribut qu'on devait à une fidélité courageuse jusqu'alors inconnue, ou bien le défendait hautement à Versailles, sous les yeux du roi, contre l'audace de ses persécuteurs, un simple bourgeois de Paris, Beaumarchais, soutenait à lui seul une guerre politique contre le nouveau parlement et le vouait à la haine et au ridicule par des Mémoires devenus historiques. Beaumarchais fut blâmé. Mais la cour qui le blâma fut avilie. Ce fut la première attaque contre une autorité désavouée par la nation.

Mais il est temps de sortir de ce règne de cinquante-neuf ans, qui légua la révolution à Louis XVI, de ce règne qui commença par celui de Louis le *bien-aimé*, qui fut déshonoré par la débauche, ruiné par la déprédation, flétri par deux banqueroutes, avili par les affronts de l'Europe, et souillé à la fin par le plus ignoble de tous les vices, par l'avarice du monarque, qui spécula sur le pain de ses sujets. Tel fut ce long règne. La comtesse Dubarry en corrompt les derniers instants : elle redoute les scrupules d'une conscience, que les ans ont enfin alarmée. Elle ose être jalouse des moments que la pieuse madame Louise consacre à toucher le cœur du roi : nouvel et admirable exemple de piété filiale ! mais la favorite n'est pas jalouse de ceux où une jeune fille est livrée.... Louis XV trouve la mort dans ce dernier excès de sa vieillesse. La petite vérole se déclare. Le roi chasse la favorite, et meurt assisté de ses filles, dont l'amour angélique brave la contagion qu'il exhale. On le porte rapidement aux caveaux de Saint-Denis, et la haine publique laisse paisiblement passer son cortège.

LOUIS XVI

Ici la pensée s'arrête involontairement, tant elle est étonnée de cette brusque transition de la nature, qui fait monter un prince chaste et populaire sur le trône de Louis XV et de Louis XIV. Louis XVI a vingt ans. Sa conscience est son guide. Sa probité naturelle est toute son expérience. L'amour du peuple est aussi sa religion. Comment son âme, au milieu d'une cour corrompue, a-t-elle conservé toute son innocence ? Comment, insensible aux souvenirs et aux exemples de deux règnes aussi absolus, a-t-elle deviné que les rois ne sont jamais plus puissants que quand leurs sujets sont heureux. Il est proclamé roi et le plus honnête homme de son royaume. Sa timidité le rend peu accessible aux communications qui peuvent compromettre la confiance ; et elle serait un avantage précieux, si l'indécision, qui en est l'effet le plus fatal, ne rendait sa prudence inutile. Ce n'est pas qu'il ne connaisse tous ses périls : sa pensée est naturellement pénétrante. Jamais victime plus éclairée ne se dévoua au malheur. Cependant ni Louis XVI, ni les Français ne sont justiciables des crimes de la fortune, ni responsables des calamités des règnes précédents.

Le jeune roi commença par donner d'éclatantes satisfactions à l'opinion publique par le renvoi du chancelier Maupeou et du duc d'Aiguillon, et en appelant au ministère Turgot, qui semblait né pour l'asseoir sur un trône constitutionnel, et Malesherbes pour l'y maintenir. La réintégration des parlements lui parut devoir consolider le système de restauration que son amour pour la France lui avait inspiré. Mais il était déjà de sa destinée de voir tourner contre lui le bien qu'il voulait faire, comme il était de son caractère de ne pas compléter les moyens d'y parvenir. Ainsi, pendant que Turgot avançait la sagesse de l'avenir, et éloignait ses orages par des plans qui honorent également son génie et sa vertu, le vieux comte de Maurepas, ministre principal du jeune prince, ralliait secrètement les parlements nouvellement rentrés, et formait avec eux la ligue funeste des privilégiés de la noblesse et du clergé contre les innovations salutaires du contrôleur-général. Là, commence directement la révolution qui, peu d'années après, détruisit la noblesse, le clergé, les parlements et la monarchie. Turgot avait proposé l'abolition des corvées et de tous les usages de la féodalité, l'égalité répartition de l'impôt territorial, la liberté de conscience, le rappel des protestants, la réforme du Code criminel, un seul Code civil, la suppression de la plupart des monastères, un nouveau système d'instruction publique, l'indépendance pour le pouvoir civil de toute autorité ecclésiastique, la liberté illimitée du commerce, etc. Turgot avait proposé au roi l'initiative de la révolution. On la voit sortir toute entière des méditations des hommes de bien sous le dernier règne, non comme une catastrophe convulsive, mais comme une destinée réparatrice du trône et de la patrie. Le plus vil de tous les intérêts, la cupidité des privilégiés fit rejeter ces propositions, dont l'acceptation leur eût épargné tant de maux. Louis XVI, pressé par la noblesse, par le clergé, par les parlements qu'il venait de rappeler, leur accorda la disgrâce de Turgot, et accepta la démission de Malesherbes, qui seul de tous les privilégiés devait un jour le défendre et mourir avec lui, pour avoir rejeté ses projets et ceux de son vertueux collègue.

Cependant la cour, aveuglée par ce qu'elle appelle un triomphe, se livre sans réserve aux dépenses les plus insensées, et hâte la décadence des usages français par l'imitation des modes d'Angleterre. Il semble qu'elle soit pressée de changer de mœurs ; elle ne sent pas quelle tend à changer de fortune. Le caractère de nationalité, principe essentiellement conservateur, s'efface chaque jour et se perd dans l'adoption de frivolités étrangères. Toutefois l'agitation qui égare la cour dans le délire de la mode, n'est que l'impulsion relative de l'agitation générale qui remue les esprits. La France semblait aller tout entière à la découverte d'un état nouveau. Les symptômes variés d'une fermentation morale trahissaient le malaise et l'impatience de sa population. Par une sorte d'instinct de leur destinée prochaine, les privilégiés serraient leurs rangs, et, entre le roi et le peuple, formaient une phalange indécise sur l'ennemi, mais décidée à combattre. Le peuple, par les regrets qu'il donnait à Turgot et à Malesherbes, trahissait plutôt ses sentiments que ses espérances, et s'éloignait de ceux qui les avaient soustraits à sa confiance et à l'amitié du monarque. Le jeune roi, triste, irrésolu, malheureux, partageait en silence les regrets de son peuple, et jetait de timides regards sur l'opposition menaçante où se trouvaient ses défenseurs naturels. Louis XVI était déjà seul ; il sentait sa solitude, et n'en trouvait l'oubli qu'auprès de la jeune reine, à qui il avait donné les premiers vœux et toute la confiance de son âme.

Deux événements imprévus fixèrent tout à coup l'indécision générale, et la bizarrerie de leurs caractères dut les faire remarquer autant, que leur importance. Un protestant, un républicain, un étranger, M. Necker, fut appelé à la direction des finances par le comte de Maurepas, chef de la ligue du clergé, de la noblesse et de la magistrature. Law, sous le régent, avait été obligé de changer de religion ! On venait d'éloigner Turgot et Malesherbes, à cause de la libéralité de leurs principes. La nomination de M. Necker offrit un contraste curieux, un changement d'idées, sans changement de système. Ainsi l'aristocratie elle-même élevait, sans le savoir, un autel à la liberté. L'Amérique anglaise faisait davantage, elle en élevait le drapeau. La tyrannie de sa métropole, dans l'Inde, eut l'imprudence de venir à Boston prononcer le mot de monopole, et le cri d'indépendance y répondit avec tous les échos du nouveau monde.

Chose étrange ! la politique de la cour de France accepta cette révolution, dont elle ne prévit pas l'influence contre elle-même, comme une fortune favorable aux projets hostiles qu'elle cachait soigneusement à l'Angleterre. Cet événement tout républicain, qui consacrait par une insurrection nationale la résistance à l'oppression de l'autorité légitime, exerça subitement un empire magique sur ceux qui défendaient à Versailles les principes contraires, et donna à ce parti le caractère d'une versatilité aventureuse et d'une inconséquence inexplicable. Jamais la nouveauté n'avait tendu à l'opinion un piège plus perfide. Les privilégiés de la cour voués à la profession des armes brûlaient d'aller soutenir la cause des insurgents. Le jeune marquis de Lafayette les avait devancés, apportant aux Américains les ressources d'une immense fortune et le secours de son bras. Il était déjà l'ami de Washington et le compagnon d'armes de Kosciusko, et il méritait, par d'infatigables services, ce titre nouveau de citoyen des deux mondes, qui lui fut donné par l'Amérique et par la France. Franklin, le sage Franklin était à Paris, brillant de la simplicité de ses vertus et de celles de son extérieur. Il y présentait son petit-fils à Voltaire, qui le bénit en prononçant Dieu et la liberté. Le vieillard de Ferney soutenait de toute sa renommée les négociations du vieillard de Philadelphie. A la voix de ces deux grands hommes,

la nation se composait et la cour se déplaçait. La mode chez l'aristocratie française fut d'être républicaine pour l'Amérique. En cela, le cabinet de Versailles parodiait celui de Londres, qui voulait la liberté en Angleterre et le despotisme dans ses colonies.

Le traité qui reconnut l'indépendance américaine, présenta donc la bizarre combinaison de la réunion d'opinions toutes divisées sur la politique intérieure. Aussi heureux et plus habile que le ministère, M. Necker donnait en même temps, à la France, un témoignage éclatant de l'amour du roi pour le peuple, par l'édit de la suppression de la main morte dans les domaines royaux, et des restes de la féodalité souveraine. Aussi la nation offrit-elle sa reconnaissance au patriotisme de Necker et une armée à celui de Franklin.

On ne saurait trop remarquer la marche rapide des esprits, se précipitant au-devant des circonstances, pour y saisir l'attrait d'un intérêt nouveau, tant étaient devenues insupportables pour les uns, la monotonie des habitudes, pour les autres la fatigue de l'abaissement. La mobilité elle-même des immobiles de la cour s'était égarée dans ses vœux et la caste nobiliaire se trouvait engagée dans une direction contraire à ses vieux préjugés. Les deux partis avaient dépassé déjà, sans s'entendre, les bornes de cette tolérance morale et politique, objet et seul but des travaux philosophiques du règne précédent. Ils contractaient à la linceule de l'univers, une alliance offensive et défensive avec des hérétiques et des révoltés. La fièvre de cette cause populaire excita bientôt des dispositions hostiles contre l'Angleterre, et la guerre maritime parut moins entreprise pour venger la France que pour venger l'Amérique. Etrange subversion d'idées, qui, sous le gouvernement despotique de la France, faisait de la liberté de quelques colonies étrangères, la raison d'une vengeance nationale !

L'Angleterre est soudain menacée par une armée de quarante mille hommes, qui se rassemble en Normandie ; toute la cour et les princes veulent en faire partie. Le bruit d'une descente jette l'épouvante en Angleterre ; mais le roi, trop religieux, s'obstine à attendre l'agression, et fait perdre à sa marine le moment d'une gloire rapide et peut-être décisive pour la souveraineté des mers. La notification qu'il fait faire à Londres de son traité avec les États-Unis, y est acceptée comme une déclaration de guerre, malgré les assurances de bonne intelligence qui l'accompagnent. Au lieu de prévenir, la France est prévenue. En donnant un prétexte à la rupture, c'eût été la provoquer, tandis qu'on voulait la recevoir. Le scrupule du roi ne fut pas regardé comme une vertu d'état. La cause des Américains, qui était le but de la guerre, souffrit de ces ménagements, que combattait la franchise de Franklin.

Mais bientôt les flottes françaises promenèrent leur pavillon victorieux dans les mers de l'Amérique du Nord, dans celle des Antilles, dans la Méditerranée, dans les mers d'Afrique, et enfin dans celle des Indes Orientales. Les drapeaux du Roi Très-Christien ont à venger deux républiques protestantes, la Hollande, que la perfidie anglaise punit tout à coup de son long et fidèle vasselage, et la république naissante de Washington, qui ne peut triompher sans la France. La prise de la Dominique, de Saint-Vincent, de la Grenade, du Sénégal, de Tabago, la délivrance des Américains à Rhodes-Island, à Chesapeake, la prise importante d'York-Town, où Cornwallis dut subir la capitulation de Saratoga, celle de Saint-Eustache, de Démérari, d'Essequibo, de Surinam, la conquête de Minorque, la libération totale de l'Amérique du Nord, tels furent les trophées de cette époque, à jamais mémorable, qui dévoua à la reconnaissance des deux mondes les noms des Suffren, de Grasse, Guichen, Bouillé, Bougainville, Lapeyrouse, Vaudreuil,

Lauzun, Grillon, Lafayette, Kersaint, Laclochette, Duchaffaud, d'Orvilliers, et ceux des généraux américains Green, Morgan et Washington ; et enfin ceux des marquis de Castries et du marquis de Ségur, qui relevèrent si glorieusement les ministères languissants de M. de Sartine et du prince de Montbarrey. Enfin le cabinet de Londres est forcé d'accéder à l'indépendance des Etats-Unis ; mais Franklin, fidèle à la reconnaissance, comme il l'était à sa patrie, refusa d'en signer le traité avant la stipulation de la paix entre la France et l'Angleterre. Ce noble refus décida le ministère anglais, qui paraissait disposé à se venger sur la France de l'affranchissement des Etats-Unis. Franklin termina ainsi par cet acte de loyauté, digne des plus beaux âges de l'histoire, la mission que ses concitoyens lui avaient confiée, et eut encore la gloire d'être un pacificateur pour leur bienfaitrice ; mais l'Angleterre, en stipulant les articles d'un traité glorieux pour la France, méditait les représailles de la paix.

Au milieu de tous ces succès de la gloire et de la liberté, qui enivraient l'opinion du tiers-état et flattaient l'orgueil de la noblesse, cette opinion et cet orgueil se trouvèrent encore en présence par le renvoi de M. Necker, comme par celui de Turgot. Le fameux compte rendu avait été publié avec l'autorisation du roi, afin d'initier la France dans le secret de ses misères et de ses ressources, et de l'associer à toute la fortune de la monarchie : c'était publier un manifeste de famille. Le sentiment paternel qui porta Louis XVI à cet acte de confiance envers la nation était nouveau pour elle depuis Henri IV, à qui le mot de famille était si naturel. Mais Louis XVI était entouré de ligueurs, qui opposèrent victorieusement leurs privilèges à sa justice, et le sordide intérêt de leurs pensions et de leurs immunités, aux principes de sage économie et d'égalité dans les charges, qui étaient la base du compte rendu de M. Necker. L'ouvrage qu'il publia dans sa retraite, sur l'administration des finances, et qu'il dédia à la nation, offrit le développement du compte rendu, et occupa les esprits les plus graves : c'était la première fois qu'une vaste théorie des finances était soumise au jugement du public. On se récria un peu sur l'orgueil du républicain genevois, mais on profita de l'ouvrage de l'administrateur disgracié, et la nation le signala comme un bon Français qui emportait dans un exil les vœux et les suffrages d'un peuple éclairé.

M. Necker avait été un ministre citoyen. M. de Calonne annonça un ministre courtisan ; la transition était brusque. Aussi la joie revint à la cour à la suite du nouveau contrôleur-général, dont les grâces et la présomption promettaient également le règne des plaisirs et le salut de la fortune publique. Cette confiance ne s'étendit guères au-delà de Versailles, d'où partaient les ordres, mais non les espérances. La capitale, à qui cet enthousiasme de cour était suspect, fut de plus éclairée sur le compte de M. de Calonne par son parlement. La magistrature ne pouvait oublier l'affront qu'elle avait reçu dans l'affaire du procureur-général La Chalotais, dont M. de Calonne, alors maître des requêtes, avait consenti à se faire le dénonciateur. Aussi l'élévation imprévue de ce ministre eut, aux yeux de ce corps jaloux et encore puissant, tout l'odieux d'une récompense qu'il prit pour un outrage personnel. Le Parlement n'était pas seulement un corps de magistrats dans l'Etat : c'était une puissance s'alliant contre le roi, avec la noblesse et le clergé, comme à l'époque de Turgot et de Malesherbes, ou bien avec le peuple, comme dans l'affaire qui amena l'expulsion des jésuites. Cette fois le parlement prit encore la nation pour auxiliaire dans les projets de vengeance qu'il méditait contre ce qu'il appelait la trahison du nouveau ministre.

Tout à la fois complaisant facile et victime du luxe de la cour, poursuivi par la vertu de Turgot, par l'inflexible sagesse de Necker, trompant tout le monde, s'abusant lui-même, ajoutant toutes les illusions d'un crédit imaginaire à tous les

hasards de la fortune, spéculant sur la faveur, audacieux, léger, fantasque, dissipateur, homme de cour dans le cabinet, homme de plaisir à la cour, homme d'état dans un cercle, enjoué dans les affaires sérieuses, sans système, sans passions, sans principes, sans préjugés, administrant la fortune de l'Etat comme il gouvernait son patrimoine, jaloux des succès de l'esprit, et enfin abandonné à l'empire des femmes, Galonné, avec un tel caractère, était c pendant l'homme sur lequel reposaient la sécurité du roi et le salut de l'Etat. Son esprit, naturellement inventif et fécond en ressources du moment, imagina bientôt celle qui précipita sa ruine.

Rempli de confiance pour im triomphe qu'il venait de remporter sur le Parlement dans l'enregistrement d'un emprunt, sa présomption lui inspira l'idée de fonder son empire et son crédit sur une mesure dont il crut pouvoir maîtriser à son gré toutes les conséquences. Il fit ordonner par le roi la convocation d'une assemblée des notables. C'était un coup d'état masqué ; et, pour dominer dans une tentative aussi hardie, il fallait le génie ou plutôt l'époque de Richelieu. Les hommes du pouvoir semblaient rapetisser en proportion de la hauteur à laquelle s'élevaient déjà les esprits, et s'effacer devant cette inflexible supériorité qu'affectait déjà sur le gouvernement l'opinion publique. Aussi cette opinion envisagea-t-elle la convocation de cette assemblée comme l'apparition d'un phénomène politique qu'elle attendait pour se déclarer légalement.

ASSEMBLÉE DES NOTABLES

L'assemblée des notables était formée de toutes les aristocraties du royaume, princes du sang, haut clergé, haute noblesse, conseillers du roi, députés des départements et des pays d'états, ainsi que des chefs des grandes municipalités, au nombre de cent trente-sept membres. Tous ces notables furent réunis à Versailles, le 22 février 1787. Richelieu avait convoqué les notables en 1626 pour un tout autre objet, qui était d'affermir le despotisme qu'il exerçait sur le roi, sur la cour et sur la France. Mais, en 1787, le ministre, le roi, la cour, la France, étaient loin d'être les mêmes qu'au temps du cardinal ministre ; près d'un siècle de philosophie venait de s'écouler, et avait révélé aux faibles le secret de leur force. La cour n'était plus ce sanctuaire impénétrable, d'où sortaient les oracles d'une volonté sans contrôle. Elle-même était partagée, et si la nation n'était pas encore habile à se mêler de ses propres intérêts, elle était à son insu protégée déjà par les dépositaires de l'autorité ; le roi lui-même s'était montré le chef d'une opposition au despotisme royal, quand il avait appelé au ministère Malesherbes, Turgot et Necker. L'esprit de réforme avait envahi toutes les classes de la société : on chantait des couplets où il était dit :

Le roi se croyant un abus
Ne voudra plus l'être.

Cette chanson était l'expression domestique du besoin général d'une réforme. La session des notables en fut l'expression politique. Louis XVI marchait ainsi de lui-même vers cette liberté inconnue qui se présentait sous tant de formes, et même sous celle des passions, aux différents ordres du royaume, aux princes comme au monarque. La convocation des notables consacra le principe de la publicité en matière d'administration. Ce fut le premier hommage rendu à la nation, appelée à témoigner dans une cause redevenue la sienne. L'attention des Français fut attirée dès ce jour sur des matières qu'il leur avait été défendu de connaître ; aussi le peuple se livra-t-il en cette occasion, avec l'ardeur du prosélytisme, à l'investigation de cette science nouvelle subitement offerte à ses regards, et qui touchait à ses plus chers intérêts.

Les notables étaient chargés d'indiquer les moyens d'améliorer les revenus de l'Etat, et d'assurer leur libération entière. La nation prit donc fait et cause pour l'État, comme si elle eut dit déjà : *L'Etat, c'est moi.* Quand le contrôleur-général fut contraint d'annoncer à l'assemblée un déficit de cent quarante-sept millions, et demanda de nouveaux impôts, toutes les illusions de la faveur du ministre, toutes celles qu'avait fait naître son esprit s'évanouirent soudain devant cette terrible vérité, qui fut son arrêt et celui de la cour. Les notables entourèrent le trône, protestèrent contre les impôts proposés, et demandèrent au roi le sacrifice de son ministre. Ils mirent en avant les intérêts du peuple, qui ne les avait pas choisis, mais qui applaudit à leurs courageuses résolutions ; l'influence du parlement, dirigée hostilement par le garde-des-sceaux Miromesnil, décida le roi ; mais Louis XVI, avant de sacrifier Calonne au parlement, voulut sacrifier Miromesnil à son ministère. Cette double disgrâce se succéda promptement ; le garde-des-sceaux fut renvoyé la veille ; le contrôleur-général triompha pendant

toute la journée qui précéda sa chute. Il fut remplacé par Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, qui prit le titre de chef du conseil des finances.

Il est curieux de remarquer que Calonne s'était vu réduit à présenter aux notables les moyens de salut proposés par Turgot et par Necker ; mais le public trouva l'amendement tardif et suspect, et, tout en reconnaissant l'excellence de ces moyens, il déclara qu'ils ne méritaient nulle confiance si c'était Calonne qui était appelé à les mettre à exécution. Cette distinction que faisait l'opinion nationale entre deux hommes d'état, indiquait déjà toute la force et le degré de lumière et de probité où elle était déjà parvenue. Elle exigeait affinité entre l'instrument et les principes, entre le mandataire et les moyens. On ne pouvait pas accuser plus durement Galonné d'être coupable de corrompre les sources les plus pures de la fortune publique. Il est vrai que la tâche de contrôleur-général n'était pas facile : il lui fallait plaire à la fois au roi et à la reine, dont les volontés n'étaient pas toujours les mêmes, et à l'assemblée, qui se montrait inexorable contre les prodigalités de la cour. Ainsi l'opinion se fortifiait de tout ce qui causait la disgrâce des bons et des mauvais ministres. Elle avait déjà su tracer une ligne profonde de démarcation entre ses intérêts et ceux du pouvoir.

Les notables survécurent au ministère qui les avait convoqués, et honorèrent leur session par des résolutions patriotiques. Le 26 mai, trois semaines après le renvoi de M. de Galonné, l'assemblée fixa d'abord les bases d'un emprunt, et consacra ensuite ce grand principe qui appelait et qui devait consolider la révolution, la répartition égale de l'impôt. Elle supprima aussi l'odieuse servage de la corvée, ainsi que certains droits île gabelle, et provoqua rétablissement, d'un conseil de finances. Quoique ces concessions imposées au pouvoir portassent une atteinte manifeste à l'autorité de la couronne, le roi s'empressa de les ratifier, et les réformes qu'il opéra de lui-même dans sa maison complétèrent pour le moment les sacrifices réclamés par l'organe de ces premiers représentants de la France. Le rôle éclatant qu'ils venaient de jouer fit sentir à la nation qu'une représentation nationale était devenue un des besoins de l'époque. Le jeune marquis de Lafayette proposa aux notables de convoquer des députés de la nation, et demanda l'état civil pour les protestants. Ces deux propositions, restées sans effet, devaient incessamment être réalisées. Les notables terminèrent leur session par l'hommage des sentiments les plus dévoués pour le roi et pour la famille royale.

Le nouveau ministre changea bientôt de rôle, et on le vit proposer les impôts qu'il avait refusés étant notable. Cette apostasie de l'archevêque indigna les esprits ; et quand il voulut présenter à l'enregistrement du parlement les édits pour ces mêmes impôts, celui du timbre et celui d'une subvention territoriale, il dévoila toute son incapacité. Le parlement ç qui le vit hésiter, résista tout-à-fait et refusa non-seulement d'enregistrer les nouvelles impositions, mais, par une singulière affectation de popularité, déclara qu'aux seuls états-généraux appartenait le droit de les établir, et réclama leur convocation au nom de la nation. Ce fut ainsi que le parlement proclama le premier la révolution, dont il devait être la première victime.

Cette opposition du parlement avait d'autant plus de poids qu'elle était soutenue par l'opinion populaire. Elle fut signalée au roi comme séditeuse par l'archevêque devenu ministre principal, et le 6 août un lit de justice, où le parlement fut mandé à Versailles, ordonna d'enregistrer les deux édits j de retour à Paris, le parlement protesta et déclara nulle et illégale la transcription faite la veille sur ses registres. Le conseil du roi cassa les arrêtés du parlement et

l'exila à Troyes. Monsieur et le comte d'Artois furent chargés d'aller faire enregistrer les deux édits, l'un à la cour des comptes, l'autre à la cour des aides : Monsieur eut presque les honneurs d'un triomphe public en raison de la libéralité de ses opinions à l'assemblée des notables. Le comte d'Artois, qui s'était signalé par des principes contraires, et qui avait fait de vains efforts pour défendre M. de Calonne, fut insulté gravement, et on fut obligé de protéger son retour aux Tuileries par un déploiement de force publique. Ce prince se souvenait sans doute de sa première opposition au bien public, quand il disait, devenu roi : *Il n'y a que moi et Lafayette qui n'ayions pas changé d'opinion.*

Transféré à Troyes, le parlement y prit l'attitude d'un parti d'opposition et d'une victime du despotisme : il n'était ni l'un ni l'autre. Ce corps ambitieux croyait arriver à une autre domination par une route populaire ; le peuple alors, qui ne comprenait pas encore mieux que lui la liberté, fut la dupé du parlement, qui l'était de lui-même. Quant au roi, trompé par tout ce qui l'entourait, il l'était aussi par son propre cœur, par son caractère, et bien plus encore par son ministre principal.

La cour était embarrassée de la faveur que le parlement s'était conciliée dans son exil ; ce corps commençait aussi à se fatiguer du long éloignement où l'on le tenait de la capitale. Au lieu de casser ce parlement et de le punir de son prétendu patriotisme, au lieu de faire un grand coup d'état par la brusque convocation des états généraux, on s'abassa servilement à négocier à Troyes, on traita de puissance à puissance avec les magistrats, et des concessions réciproques, signe infaillible d'une politique intéressée et d'une faiblesse commune, donnèrent la mesure de l'intérêt que les négociateurs prenaient au bonheur de la nation et du danger que courait la fortune publique. Mais Louis XVI redoutait également tout ce qui était positif, le despotisme et la liberté.

Le parlement eut tous les honneurs d'un triomphe et fit une rentrée solennelle dans Paris. Le 20 septembre il y eut une séance royale qui fit connaître la négociation. Le roi s'y engagea à convoquer les états-généraux en 1792, et proposa deux édits, l'un portant création d'emprunts pour une valeur de 420 millions, l'autre qui rendait aux protestans les droits de citoyens. Le parlement délibéra devant le roi sur le premier édit, et, revenant sur l'incompétence qu'il avait si fastueusement proclamée, en décida l'enregistrement. On savait cependant alors, et cette vérité venait de Turgot, que les emprunts ne sont que des impôts déguisés. Mais cette séance devait être à jamais mémorable dans l'histoire de la révolution, par la nature de l'opposition qui s'éleva tout-à-coup dans le sein de ce corps judiciaire, et par la résolution inattendue qui en fut le résultat. Le premier prince du sang se leva, osa demander au roi si cette séance était *un lit de justice*, et protesta. Le roi ordonna l'enregistrement de l'emprunt et sortit : le parlement déclara l'enregistrement illégal et la délibération entachée d'incompétence : jamais l'autorité royale n'avait reçu un plus sanglant outrage. L'exil du duc d'Orléans à Villers-Cotterêts et l'enlèvement de deux conseillers, actes arbitraires et mesquins, prouvèrent que cette autorité ne songeait déjà plus qu'à se défendre.

L'affluence de la cour à Villers-Cotterêts rappela l'exil de Chanteloup, et fit voir clairement qu'un esprit d'opposition partageait aussi les courtisans de Versailles. Cette mesure suffisait pour faire du duc d'Orléans un chef de parti redoutable, si son caractère eût été aussi décidé que ses opinions.

Le parlement, qui venait de reprendre l'offensive avec tant d'audace, crut devoir profiter d'une concession royale pour se populariser encore davantage, et après

une grande discussion, enregistra l'édit qui rendait les droits civils aux protestans. Il n'était déjà donc plus possible ni au roi, ni aux corps privilégiés le plus solidairement constitués, de conserver la puissance sans renoncer insensiblement aux principes absolus de l'ancienne monarchie. La décadence du pouvoir se faisait sentir chaque jour. Le principal ministre semblait la trouver encore trop lente. Ses fausses démarches, le vide de ses idées, l'absence de toute connaissance des hommes à qui il avait affaire et des choses qu'il voulait gouverner, l'esprit de légèreté et de corruption qui caractérisait ses projets, l'autorité même de la fortune qu'il osait invoquer, au point de dire qu'il avait calculé jusqu'aux chances de la guerre civile ; tout, jusqu'au bizarre philosophisme dont il égayait son caractère épiscopal, et aux réparties facétieuses qui l'opposait aux objections les plus graves, tout décelait sa profonde nullité, et présageait un avenir funeste au malheureux prince qui lui avait donné sa confiance.

Cependant ce ministre avait résolu de venger le roi par un édit, de l'audace du parlement ; sa conspiration fut découverte par le soin qu'il mit à la tenir secrète : un appareil extraordinaire signala ce mystère à l'inquiétude et à la curiosité. L'imprimerie royale ressemblait à l'extérieur à une place forte. Un grand mouvement de troupes eut lieu dans le royaume, et beaucoup de gens partirent pour les provinces avec des paquets cachetés. Un conseiller, Desprémesnil, qui n'était citoyen que contre le ministère, parvint, à prix d'argent, à obtenir d'un ouvrier de l'imprimerie royale, un exemplaire de ces édits, et les dénonça en termes violents à sa compagnie. C'était encore un coup d'état à la manière de Galonné ; il eut le même résultat pour son auteur. Au lieu d'une assemblée de notables, il s'agissait d'une cour plénière, destinée à remplacer les parlements. Celui de Paris s'assembla et débuta par une déclaration à la fois menaçante et majestueuse, qui rappelait son antique grandeur. Il y proclama de nouveau les vieilles franchises de la nation, et protesta énergiquement contre toute atteinte qui leur serait portée. *Le droit de la nation*, disait-il, *est d'accorder librement des subsides, par b organe des Etats-Généraux, régulièrement convoqués et composés.*

Replacé ainsi de nouveau entre le souverain et le peuple, pour défendre celui-ci contre les entreprises du trône, le parlement de Paris avait vu une foule immense accourir pour protéger son indépendance, menacée par la force militaire. On put se croire revenu aux temps de la Fronde. L'arrestation de deux conseillers, qui étaient venus se réfugier dans le sein du parlement, ne fut possible que parce qu'eux-mêmes se nommèrent et se livrèrent à l'officier chargé de dissoudre ce corps. Le danger fut, ou parut assez grand, pour que les gardes françaises fermassent les portes du palais. Enfin le parlement, mandé de suite à Versailles, vit enregistrer en silence, dans un lit de justice, les édits nouveaux, mais, après le départ du roi, renouvela encore ses protestations.

Tous les parlements du royaume avaient été déclarés en vacance, pour faciliter la création de nouvelles cours de judicatures, sous le nom de grands bailliages. La clôture de celui de Bretagne fut si violente, que l'on craignit la guerre civile. Là commença la scission qui depuis partagea l'armée. La division régnait entre ce parlement et la noblesse, qui députa vers le roi. Les députés furent arrêtés. La résistance fut plus forte, mais moins tumultueuse dans le Dauphiné, parce qu'elle fut générale, par l'union du tiers-état avec le clergé et la noblesse. Mounier, qui dirigea ce mouvement, sut donner, dans la défense de la liberté, le modèle d'une opposition généreuse et l'exemple de la plus noble expression de la volonté nationale.

La France entière s'éleva contre la cour plénière. Elle demandait ainsi le renvoi de l'archevêque qui venait d'obtenir le siège de Sens, plus riche que celui de Toulouse. Le roi, pressé par les remontrances vigoureuses des parlements et du clergé, par la manifestation de la volonté générale, fut contraint de renoncer à la cour plénière, et proclama la convocation des Etats-Généraux pour l'année suivante. Le principal ministre, qui était habitué à ne rien prévoir, mais qui conservait toujours, dans le danger, cette présence d'esprit, qui appartient plus à l'ambition qu'à la sagesse, fut cette fois bien inspiré, et dit au roi : *Sire, laissez faire M. Necker, et méfiez-vous des parlements*. Le conseil était bon, mais le sacrifice n'était pas complet. L'archevêque ne voulait qu'un coopérateur ; un pareil rôle ne pouvait convenir à M. Necker.

Effrayé enfin de l'ascendant prodigieux de la magistrature et du clergé, le prélat avait imaginé de leur opposer le tiers-état dans les Etats-Généraux. Mais il n'était plus temps ; il finissait par où il aurait dû commencer. Ce dernier plan n'était, de sa part, qu'une résolution désespérée, et servit à prouver davantage qu'il n'y avait de salut pour la nation, que dans la nation elle-même. M. Necker refusa positivement l'association projetée. L'idée d'une coalition entre un prélat ultramontain et un protestant, conçue par un archevêque, et proposée au roi très-chrétien, prouve à elle seule combien était déjà rapide la marche des esprits vers une révolution dans les mœurs politiques. L'opiniâtreté de la conscience de M. Necker l'emporta sur l'abnégation des scrupules de M. de Toulouse. L'on dut à Monsieur et au comte d'Artois la fin de cette lutte entre l'ambition et l'intérêt de l'état. Le roi, éclairé par ses frères, envoya enfin à l'archevêque sa démission avec le chapeau de cardinal. La nation méprisa la récompense et célébra la disgrâce. La populace promena dans Paris un mannequin en habits pontificaux, le jugea, le condamna au feu, le fit confesser par un ecclésiastique, qui se trouvait parmi les spectateurs, et le brûla sur la place Dauphine. Cette farce révolutionnaire consacra la rentrée du parlement, et préluda, par quelques excès, aux affreux désordres dont Paris devait être bientôt, et pour long-temps, le théâtre déplorable. Le sang que les gardes françaises firent couler dans la rue Meslay et la rue Saint-Dominique, allait cimenter entr'eux et le peuple une alliance prochaine, qui caractériserait la révolution, et non la liberté, comme l'abus de la force avait caractérisé la violence, et non la politique.

Le jour où M. Necker fut rappelé au ministère, les fonds publics montèrent de trente pour cent. Investi de la confiance de la nation, il s'attira bientôt celle du monarque, et fut peut-être, depuis Sully, le seul ministre qui ne sépara jamais dans ses vœux et dans son administration le roi et le peuple. Il ne tarda pas à donner à l'un et à l'autre un gage important de la libéralité de son système, en décidant le roi au rappel des exilés, à la mise en liberté des députés bretons, et enfin à la suppression des grands bailliages. Il trouva dans le cœur du roi tout ce qu'il fallait pour sentir qu'il était glorieux de renoncer aux décrets de la puissance, quand le sacrifice en était utile.

Le parlement était rentré à Paris sous des auspices funestes. Le roi lui fit déclarer que la convocation des Etats Généraux était fixée au mois de mai suivant. Une sorte de crainte prophétique se répandit aussitôt dans cette compagnie, après cette notification. Le parlement semblait reculer devant ce terme si prochain de l'accomplissement de ses propres vœux, et redouter le succès de la mesure qu'il avait imposée au roi d'une manière si hautaine. Il y avait trop de honte dans le repentir, trop de danger dans une remontrance ; il y aurait eu aussi trahison manifeste dans le refus. Le parlement en appela aux Etats-Généraux de 1614, et en fit le motif de son enregistrement. Les formes de cette convocation portaient

la délibération séparée des trois ordres, et l'égalité de la représentation du tiers avec chacun des deux autres. De cette manière, le parlement trahissait le roi et le peuple, en affectant une sorte de respect pour les vieux usages de la monarchie.

Cette mesure eut un effet volcanique. Le parlement vit se déclarer contre lui toute la nation dont il était naguères l'espoir, et deux partis se former dans son sein. Desprémesnil représentait celui des privilégiés, et Duport la cause populaire. Ce grand corps judiciaire vit régner parmi ses membres un schisme où les opinions étaient également partagées, et où le duc d'Orléans et les officiers de la guerre d'Amérique formaient l'opposition démocratique. La Bretagne, qui devait jouer un si grand rôle dans la révolution, avait déjà des bataillons armés contre la noblesse, sous la bannière de son parlement. L'opposition n'avait nulle part la même forme, mais elle avait partout le même but, et la diversité de ses alliances ou de ses inimitiés n'en prouvait que mieux la force et la volonté. La scission existait aussi dans les trois ordres, de sorte que le tiers-état n'avait pas adopté tout entier la cause populaire, comme tout le clergé et toute la noblesse n'avaient pas individuellement embrassé le parti aristocratique. Mais une ligne de démarcation s'établissait de fait entre les privilèges des castes et les droits de la nation, entre les aristocrates et les patriotes. La cour ne prévoyait pas encore que bientôt le peuple resterait seul juge des parlements, du clergé et de la noblesse. Toutefois elle aurait déjà pu entrevoir un pareil événement si elle eût senti l'influence d'une opinion répandue avec profusion sur la nécessité d'une délibération commune des ordres et du doublement dans la représentation du tiers-état. Elle ne tarda cependant pas à être avertie par la brochure de l'abbé Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers-état ? rien*, répondait-il ; *que doit-il être ? tout*. Mais l'habitude du pouvoir rend aveugle sur le pouvoir lui-même, et d'ailleurs la carrière où l'on entrait était nouvelle pour tout le monde. Ce qui n'était pas excusable, c'était de vouloir être assis quand on était investi. Les privilégiés devaient savoir depuis long temps qu'ils ne formaient pas la nation. Celle-ci ne vit en eux qu'une exception incommode, et jura quelle ne serait plus tyrannique. Le mot de révolution fut prononcé hautement.

La seconde assemblée des notables qui s'ouvrit à la fin de 1788, fut le prélude et comme l'avant-scène des états-généraux. Monsieur y parut plus que jamais embrasser la cause du peuple : son bureau seul se prononça pour un nombre de députés double de celui de la noblesse et du clergé dans la représentation du tiers-état. Le résultat des délibérations du conseil, publié par le roi, donna au tiers-état une représentation égale à celle des deux autres ordres réunis, mais adopta la séparation dans les délibérations des trois ordres. Ce moyen terme, trop naturel au roi, aigrit la noblesse et encouragea le tiers, qui déjà connaissait toute sa force. M. Necker avait proposé de former les trois ordres en deux chambres. Il unissait par ce moyen la monarchie et la liberté, et la révolution se fût arrêtée à l'œuvre de la constitution ; car alors le plus grand nombre consentait à recevoir, et la minorité, qui pouvait avoir la volonté de conquérir, n'eût plus trouvé d'occasion pour exercer son ambition.

ÉTATS-GÉNÉRAUX

On procéda aux élections : celles de Bretagne furent remarquables par le refus de la noblesse de se faire représenter aux états-généraux ; celles du Dauphiné furent paisibles et démocratiques ; celles de la Provence furent tumultueuses ; une tempête sortit de leur sein. Un gentilhomme se leva et dit : *Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont implacablement poursuivi les amis du peuple. Et si je sais par quelle combinaison de la fortune il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé ; avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens. Mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, et de cette poussière naquit Marius, Marius moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse.* Cet orateur, c'était Mirabeau ; il venait de plaider dans sa propre cause. Repoussé aux États par la chambre de la noblesse, il se fit le héros du peuple, plutôt peut-être pour se venger de l'aristocratie qui le dédaignait, que pour la liberté dont l'attirait lui était moins naturel que celui d'une révolution. Son génie le portait à susciter des troubles pour y dominer. Passionné pour la renommée, il avait su rendre éclatants d'obscurs malheurs, attacher de la gloire au scandale, et intéresser la France aux excès de sa jeunesse. La nature lui avait donné une éloquence audacieuse pour exprimer toute la violence de ses passions, et les formes d'un tribun pour dérober aux yeux du peuple l'âme d'un courtisan. Une sorte de prévision l'avait jeté dans l'étude de la politique ; né pour une opposition quelconque, il saisit avec ardeur l'occasion que lui offrait le refus de la noblesse pour se précipiter dans la cause démocratique, comme dans un arsenal ouvert à sa vengeance. Mirabeau était à lui seul la révolution naissante, mais assez forte déjà pour écraser les ennemis qui menaçaient son berceau.

Ici commence la première époque de la liberté, celle delà monarchie constitutionnelle, ou celle de Mirabeau. La seconde fut celle de Robespierre qui fit haïr la liberté par la terreur. La troisième celle de Bonaparte, qui la détruisit par le despotisme de la gloire. Il est important de remarquer, afin de signaler la marche de l'esprit de la France dans sa révolution, que la quatrième époque, celle de Louis XVIII, semble avoir été la suite de la première, comme si la république et l'empire n'eussent pas existé ; toutefois l'ère actuelle a l'immense avantage d'avoir hérité de tout ce que ces deux gouvernements ont produit de glorieux et d'utile : en effet, elle montre la France assez forte et assez sûre d'elle-même pour achever l'œuvre de sa régénération politique sans avoir besoin de troubler ni de menacer l'Europe, et apprenant aux rois à s'honorer enfin de porter le titre de souverains d'un peuple libre ; car tel est le droit connue la condition de la couronne de France.

Louis XVI ouvrit à la royauté cette noble carrière, le 4 mai 1789, par la convocation des États-Généraux. Malheureusement elle eut lieu à Versailles, où la cour crut avoir sur les députés plus d'influence qu'à Paris. Ce motif qui ne pouvait échapper aux mandataires de la nation, devait ruiner cette misérable combinaison, et s'y joignit de plus une distinction odieuse dans le cérémonial. Elle prouva jusqu'à quel point les ordres privilégiés étaient peu éclairés sur le

caractère de ceux qu'ils voulaient dominer, et l'indifférence qu'ils mettaient à outrager des hommes que la gravité de leurs fonctions politiques devait rendre inviolables. Le clergé et la noblesse parurent à la procession avec des costumes éclatants qui retraçaient tout le luxe de l'aristocratie sacerdotale et nobiliaire. Le vêtement noir fut imposé au tiers-état qui semblait, à la suite des deux premiers ordres, arborer le deuil des privilèges. Ceux -là furent admis dans le cabinet du roi par la porte qui leur fut ouverte à deux battants, et introduits dans la salle des états par l'entrée d'honneur. Le TIERS fut reçu chez le roi dans une chambre dont la porte ne fut ouverte qu'à moitié, et arriva comme furtivement aux états par une entrée obscure. Le peuple qui vit passer le cortège cria vive le tiers-état, et le tiers-état humilié par les grands et honoré par le peuple, joignit au cri de liberté celui d'égalité, qui devint un mot de ralliement national.

Ce fut sous ces auspices que s'ouvrit, le 5 mai, la session des Etats. Le tiers fut placé au fond de la. salle sur des sièges plus bas que ceux du clergé et de la noblesse, assis aux deux côtés du trône. Après le discours du roi M. Necker accusa un déficit de 56 millions. C'était pour couvrir cette somme si faible en proportion des ressources de la France, que l'on appelait avec tant de pompe les plus grands propriétaires et capitalistes du royaume, que le parlement avait décliné son ancienne compétence, et que la nation était si impolitiquement investie de la connaissance de ce déficit. La noblesse et le clergé étaient cependant bien intéressés à le lui cacher ; et trois mois plutôt il eût été bien facile de le combler, si l'archevêque de Toulouse, au lieu de livrer lâchement les Hollandais au roi de Prusse, eût exigé d'eux des subsides pour les secours que le roi leur avait promis. L'imprévoyant prélat, par sa digne imitation de la politique du cardinal de Fleury en Pologne, ne comprit pas que cette conduite généreuse de la France lui assurait un allié puissant, affaiblissait la monarchie chancelante de Frédéric II, et évitait à la couronne les aveux qui provoquent les révolutions, et ne lui laissent d'autre chance qu'une obéissance trop souvent tardive à la nécessité et aux exigences du pays.

Le lendemain, le système d'outrages envers le tiers-état prit un caractère plus grave ; aussi eut-il un résultat décisif. Quoique la séparation dans la délibération eût été prescrite par le conseil du roi, il était indispensable, pour la propre garantie des États-Généraux, que la vérification de tous les pouvoirs se fît en commun. Le tiers-état s'y trouva seul, se constitua, nomma un doyen pour présider à ses délibérations, déclara ne point vouloir être un ordre, changea le nom de tiers-état pour celui de communes, et invita vainement le clergé et la noblesse à venir concourir à ses travaux. L'académicien Bailly, savant illustre et honorable, fut choisi pour être le doyen de cette assemblée, qui renfermait tant d'orages. Mirabeau en était le génie encore caché, et Sieyès le publiciste. Après d'inutiles efforts, qui honorent l'esprit de justice et de fermeté des députés des communes, après six semaines de négociations, où le clergé se montra d'abord conciliateur, le 17 juin, à la majorité de 491 voix contre 90, et sur la proposition du député Legrand, la députation des communes se constitua en assemblée nationale. Ce titre proclama définitivement la révolution, non celle qui, quatre ans après, couvrit la France d'échafauds et de trophées, mais celle qui dès- lors devait assurer à la dynastie le trône constitutionnel.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Une fois constituée en représentation de la nation, l'assemblée exerça la souveraineté de son mandataire. Elle légalisa la perception des impôts, la prohiba du jour où sa séparation aurait lieu, mit les créanciers de l'état sous la sauvegarde de la probité publique, et annonça un soulagement à la disette. Enfin pour donner aux ordres récalcitrants et à la masse de la nation un éveil salutaire, Sieyès, chargé de la rédaction de ce manifeste qui déclarait l'assemblée nationale, le termina en protestant que l'assemblée s'empresserait de *recevoir les députés absents* — le clergé et la noblesse — et de partager avec eux *les grands travaux qui devaient procurer la régénération de la France*. Cette journée mémorable ouvrit un livre des destinées, dont le premier titre fut que le tiers-état était la nation.

La couronne ne fut qu'irritée. Elle appela sédition ce qui était un acte de pouvoir, et faction cet établissement de la chose publique. L'ordre de la noblesse prononça presque en entier le même anathème. Le clergé moins homogène, entraîné par la masse populaire des curés, vota sa réunion à une faible majorité. C'était une occasion honorable pour la cour et pour l'aristocratie de suivre l'exemple du clergé. Mais la fortune de la révolution l'emporta. Obsédé en même temps par le haut clergé, par les courtisans, par les grands seigneurs, par le parlement lui-même, qui, abdiquant sa popularité, offrait de consentir tous les impôts, assiégé enfin par sa propre famille, le roi annonça pour le 22 juin une séance royale, avec menace d'un lit de justice ; la salle des députés fut fermée sous le prétexte d'y faire les préparatifs nécessaires à cette représentation souveraine.

Tout est remarquable dans ce début de la liberté naissante, jusqu'à la clôture du théâtre de ses premiers mouvements. Le 20, Bailly se présente à la tête des députés pour continuer les délibérations dans la salle des séances. La force armée en garde les portes. Il est réduit à protester dans une cour qui la précède. Le peuple voulait les briser, quand on proposa d'aller s'établir au jeu de paume. On s'y rendit : la couleur sombre, la nudité de cette salle, l'attitude des députés qui étaient tous debout ainsi que leur président, un banc servant de bureau, la présence tumultueuse du peuple protégeant l'enceinte de ce bivouac parlementaire, tout annonce, tout inspire, tout commande une grande résolution. Le sort de la France est tout-à-coup prononcé dans le jeu de paume de la cour. Sur la proposition de Mounier, Bailly, debout sur le banc qui sert de bureau, prononce à haute voix ces paroles mémorables : *Vous prêtez le serment solennel de ne jamais vous séparer, de vous rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides*.

Tel fut le fameux serment du jeu de paume, qui allait changer la face de la France, et qui pouvait changer celle de l'Europe.

La séance royale qui avait servi de prétexte aux insultes faites au tiers-état eut lieu le 25 avec tout l'appareil et la pompe des beaux jours du despotisme ; l'absence de M. Necker y fut remarquée. La porte d'honneur de la salle des états

ne s'ouvrit que pour la noblesse et la minorité du clergé. Bailly, à la tête de l'assemblée nationale, fut contraint d'attendre, exposé à une pluie battante, l'ouverture d'une porte latérale à laquelle il avait fallu heurter plusieurs fois. Ce fut avec le sentiment de ce nouvel outrage que l'assemblée nationale, composée des communes et de la majorité du clergé, vint occuper les places que ses ennemis avaient bien voulu lui abandonner. Conseillé par ceux-ci, le roi cassa l'arrêt de constitution du tiers-état en assemblée nationale, refusa au lieu de promettre, prescrivit la séparation immédiate par ordre, et déclara que si les états-généraux ne répondaient pas à ses intentions, il agirait sans eux. Son discours terminé, il ordonna à l'assemblée de se séparer, et, suivi de la noblesse et de la minorité du clergé, il sortit en maître irrité qui voulait être obéi. L'assemblée qui s'était proclamée NATIONALE jeta le défi à l'autorité royale et resta. M. de Brézé, grand-maître des cérémonies, rentra et dit au président : *Vous avez entendu les ordres du roi. Je vais prendre ceux de l'Assemblée,* répondit Bailly. *Allez dire à votre maître,* s'écria Mirabeau, *que nous sommes ici par la puissance du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes.* M. de Brézé se retira. *Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier,* dit froidement l'abbé Sieyès : *délibérons.*

Cependant la salle se remplit d'ouvriers qui enlèvent les bancs, et de soldats armés qui la traversent ; elle est investie au-dedans et au dehors. La délibération n'en continue pas moins avec un calme impassible et une volonté toute romaine. L'homme du péril, Mirabeau y paraît à la tribune, et sur sa proposition, l'assemblée déclare les députés inviolables ; et traître à la patrie, infâme et justiciable de la peine capitale quiconque oserait attenter à leur personne. La majorité du clergé s'était déjà réunie à l'assemblée : la minorité de la noblesse, conduite par le duc d'Orléans, s'y rendit peu de jours après. Les adresses, les députations arrivaient de toutes les provinces à l'assemblée nationale. La dénomination d'États-Généraux n'était déjà plus que celle d'un parti. Des défections individuelles grossissaient chaque jour les rangs des députés de la nation. Enfin la cour commençait elle-même à s'effrayer du mépris qu'elle leur avait témoigné, et eut peur même de paraître indifférente. De la volonté de rester séparés, on passe tout à coup au besoin d'être réunis. Le roi lui-même intervient pour forcer par son autorité la résistance des plus opiniâtres, et ordonne par écrit aux deux ordres de se rendre à l'assemblée nationale. Cette réunion eut lieu le 27. *La famille est complète,* dit Bailly, *occupons-nous de la régénération du royaume, et du bonheur public.* La révolution avait fait un pas immense, et déjà se trouvait assez puissante pour contraindre la noblesse des deux ordres à se confondre dans les rangs du tiers-état, sous la présidence d'un plébéien.

Il était impossible de faire faire au roi des fautes plus graves ; les réparations étaient peut-être pires encore que les fautes elles-mêmes ; ces fautes étaient d'une telle nature, que l'assemblée n'avait pas le droit de les pardonner, malgré l'éclat des réparations qu'on pouvait prendre pour les préliminaires d'une abdication ou pour ceux d'une vengeance. C'était l'un et l'autre : le roi ne demandait pas mieux que de se sacrifier à la paix, et la cour se préparait à la guerre. *Ce n'est que pour un temps,* disait-elle au moment de se réunir aux communes, les troupes sont en marche. Le jour de cette réunion, la joie du peuple fut révolutionnaire, tant la foule se montra triomphante. Elle était encore excitée par l'assurance de la continuation du ministère de M. Necker, quelle avait publiquement remercié de n'avoir pas voulu assister à la dernière séance royale. Elle se porta au château, inonda les avenues, remplit les appartements, demanda

le roi qui parut au balcon, le salua par des cris de joie et l'applaudit, moins en opprimé qui remercie son libérateur, qu'en vainqueur qui jouit généreusement du salut de son rival.

Cette joie fut de courte durée. La guerre couvait sourdement entre les défenseurs des privilèges de quelques-uns et les dépositaires des droits de tous. La trahison est l'arme qui convient aux exceptions contre la généralité, elle fut employée. Quinze régiments, la plupart étrangers, se dirigèrent sur Versailles et sur Paris. C'était la conspiration de la cour contre l'assemblée nationale, dont la dissolution était jurée. Mirabeau proposa une adresse au roi pour le renvoi des troupes. Elle fut adoptée et présentée à Louis XVI. Ce prince répondit que cette force était destinée à garantir la liberté de assemblée, et à maintenir la sûreté publique ; que si rassemblée persistait dans ses craintes elle serait transférée à Noyon ou à Soissons et la cour à Compiègne. On ne pouvait insulter plus cruellement une assemblée qu'on avait dessein de détruire, et un peuple qu'on voulait de nouveau faire rentrer dans la servitude. Aussi cette réponse fut loin de satisfaire le peuple et l'assemblée, dépositaire unique de ses craintes et de ses intérêts. *Notre confiance aveugle dans nos rois nous a perdus !* dit Mirabeau. *Nous avons demandé la retraite des troupes, et non à fuir devant elles.*

Il n'y avait auprès du roi qu'un ministre populaire, c'était M. Necker. Son renvoi a lieu le 11 juillet ; toute la cour se croit sûre des coups quelle veut porter. Cependant par un raffinement de lâche prudence, on exige de lui le secret de son départ. Le lendemain cette nouvelle sert tout-à-coup de tocsin à l'agitation générale qui se manifeste avec une effrayante énergie. Le peuple de Paris ne se trompe ni sur le sentiment de son malheur, ni sur l'objet et les moyens de sa vengeance. Confondant dans sa passion deux hommes qu'aucune liaison politique n'a jamais réunis, il promène les bustes du ministre et du duc d'Orléans, et attaque les soldats allemands qui s'opposent à son passage. Dès lors commence contre les troupes étrangères cette haine qui ne doit pas s'éteindre, parce qu'elle est vraiment nationale. Le cri *aux armes !* soulève la population tut entière. Elle enfonce les ateliers des armuriers et force l'arsenal des Invalides ; en moins de vingt-quatre heures, soixante mille Parisiens sont armés et enrégimentés. Telle fut l'origine de la garde nationale, qui soudainement s'élança tout armée pour la défense de la République, et dont les devoirs se trouvèrent naturellement tout tracés. Vainement l'assemblée demande encore au roi le renvoi des troupes, et propose de devenir médiatrice entre le prince et le peuple. Le refus du pouvoir devint pour Paris le signal d'une commotion brusque et violente, et d'une entreprise remplie d'audace. Le 14 juillet, la Bastille, forteresse et prison d'état, est emportée d'assaut et sert de premier trophée à la valeur des soldats citoyens. Cette victoire singulière consterne la cour ; elle étonne aussi la représentation nationale ; cependant du haut de la tribune, Mirabeau adressait au roi ces paroles : *Toujours prêts à vous obéir, Sire, parce que vous commandez au nom des lois, prêts à résister à tous les commandements arbitraires de ceux qui abusent de votre nom ; notre fidélité même nous ordonne cette résistance. Renvoyez les troupes étrangères, ces alliés de la nation, que nous payons pour défendre et non pour troubler nos foyers.* Cette fois il fait obéir au peuple dont Mirabeau était l'organe. Le renvoi de ces troupes est ordonné. La victoire de l'assemblée est encore plus complète que celle des Parisiens. Louis XVI accompagné de ses frères se rend au sein de l'assemblée nationale. Au moment où il est annoncé, Mirabeau arrête les applaudissements, par ces mots mémorables : *le silence des peuples est la leçon*

des rois. A la vue du roi, l'assemblée se lève dans l'attitude d'un morne respect. Vous avez craint, dit Louis XVI : c'est moi qui me fie à vous.

Ainsi s'opéra pour le moment cette réconciliation, que la bonne foi eût pu rendre éternelle. L'ivresse générale révélait à Louis XVI toute la pensée de la nation, qui aimait également le trône et la liberté. La prise de la Bastille prouvait au roi que le peuple était guidé par une volonté éclairée, et non égaré par un aveugle délire ; à peine le vainqueur est-il le maître de cette citadelle, qu'il la détruit. En la conservant, il eût été menaçant pour l'autorité royale ; en la détruisant, il sacrifie le monument d'une odieuse tyrannie. Le peuple ne voulait encore que se défendre.

Cependant une députation de l'assemblée vient donner à l'enthousiasme de la capitale une heureuse direction, en lui apprenant le renvoi des troupes et sa réconciliation avec la cour. Paris nomme aussitôt par acclamation y pour son maire, le président de l'assemblée, et le vice-président pour commander sa garde bourgeoise. Le choix de Bailly et de Lafayette honore et lie de nouveau l'assemblée et la capitale, dont les destins vont se confondre. Un *Te Deum* solennel entraîne toute la population à Notre-Dame. La religion consacre les triomphes et la fondation de l'ère de la liberté. Le roi, l'assemblée, la capitale vont contracter une grande alliance. Le rappel de M. Necker, ministre populaire, sera le gage de cette union. Mais à Versailles une scission s'opère secrètement dans la famille royale ; le comte d'Artois et les Polignac quittent la France et donnent le signal de l'émigration.

Toutefois, rassuré par le maire de Paris, le roi se rend dans la capitale, accompagné de l'assemblée, est salué par cent mille de ses habitans sous les armes, descend à l'Hôtel-de-Ville, y reçoit du nouveau maire la cocarde de la nation, et retourne à Versailles, couvert des bénédictions du peuple. Heureux s'il eût senti tout le prix du sacrifice qu'il faisait à sa patrie, dont il venait de se reconnaître le premier magistrat et le premier citoyen. Cependant la funeste émigration abandonnait ce prince infortuné aux flots de la fortune populaire, qui seule pouvait sauver la monarchie ; lui-même, plus fidèle à ses engagements que sa noblesse, partagé entre elle et la nation, jaloux de concilier deux intérêts si opposés, privé de ceux qu'il persiste toujours à regarder comme ses défenseurs naturels, ce n'est qu'avec une singulière méfiance qu'il entend les bénédictions du peuple. Louis XVI n'est déjà plus le maître de sa destinée, parce que l'étranger et l'émigration vont s'interposer entre son peuple et lui. La France aperçoit cette tempête, et trois millions de citoyens prennent les armes pour défendre le sol sacré de la patrie. Dans l'intérieur, la vengeance a commencé ses ravages, et l'incendie des châteaux de la noblesse répond aux insolentes menaces de l'émigration.

M. Necker revient à Paris au milieu de ces présages sinistres ; son retour est une fête nationale à Versailles comme à Paris, où le peuple le reçoit comme la récompense de ses victoires. Le duc de Liancourt, l'ami de Louis XVI, est appelé à la présidence de l'assemblée. Les liens qui unissent le monarque et la nation semblent se resserrer chaque jour. Mais la cour, dont l'exploit de la Bastille et l'armement de soixante mille Parisiens avait déjoué la conspiration, portait déjà ses regards vers le prince émigré, devenu son espoir, en même temps qu'elle les détournait du ministre que le roi venait de rendre pour la troisième fois aux vœux de la France.

Cependant la fameuse commune de Paris, qui doit un jour balancer et détruire tous les pouvoirs, s'est établie à l'Hôtel-de-Ville, et offre à la fois l'aspect d'une

administration, d'un tribunal et d'un quartier-général. Bailly, Mounier et Lafayette y veillent jour et nuit au salut et au repos public, et forment un directoire municipal dont l'autorité est sans appel, bien qu'elle soit souvent sans force pour arrêter les sanglantes exécutions de la populace. Foulon, prévôt des marchands, Berthier, intendant de Paris, sont massacrés sous leurs yeux. Les districts, les clubs, les corporations présentent la capitale divisée en prévôtés politiques et administratives, en assemblées délibérantes. Il en est de même dans toute la France, où deux millions de gardes nationales se sont trouvées armées presque au même moment, et tiennent au moins en respect les troupes du roi. L'assemblée nationale, la commune et la garde bourgeoise de Paris, sont célébrées et imitées à l'envi par toutes les communes de la monarchie. Jamais force électrique ne se communique avec plus de rapidité, avec plus de puissance. Le salut de tous était réputé le salut de chaque individu ; et sauf quelques violences inséparables des commotions populaires, l'histoire n'offre pas un spectacle plus grand et plus majestueux, si ce n'est une seule fois dans les temps anciens, lorsque le peuple romain, détruisant la royauté, éleva sur ses ruines les faisceaux de la république.

Le peuple français semblait en effet se préparer à un semblable événement, quand l'assemblée nationale discuta, le 4 août, la fameuse déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qu'elle voulait placer en tête de la constitution. Dans cette séance unique dans les fastes législatifs, la fièvre du bien public saisit tous les membres de l'assemblée. L'ivresse des sacrifices, le délire du désintéressement exaltent jusqu'aux privilégiés de la noblesse et du clergé ; ils rivalisent d'entraînement pour immoler, sur cet autel qui vient de s'élever à la patrie, ces droits, ces prérogatives, ces titres, ces dîmes, pour la défense desquels ils avaient, six semaines auparavant, appelé une armée. La patrie n'est plus un dieu inconnu. La féodalité est un monstre proscrit et oublié. Une seule nuit, celle du 4 août 1789, détruit à jamais cette tyrannie de 14 siècles, dont il ne reste plus que les souvenirs, et consacre les droits d'une grande nation. On n'entend prononcer que le nom de famille ; Louis XVI en est le père, et reçoit dans cette nuit mémorable le titre de restaurateur de la liberté. Cependant le clergé et la noblesse des provinces désavouent le patriotisme de leurs députés, tandis que la reconnaissance générale accuse l'imprudente opposition de ces privilégiés, et que la vengeance menace leur implacable inimitié. Au milieu de ce mouvement général des esprits et des âmes, qui soulève Paris et Versailles pour la cause du bien public, la cour demeure immobile, implacable, et insensible même au salut du prince. Elle tient le roi captif sur ce trône quelle ne sait point défendre ; et tandis que l'assemblée qui représente toutes les classes de la population, consacre les grands principes de l'affranchissement de la nation, la cour continue de prendre pour devise : PÉRISSE LA MONARCHIE PLUTOT QU'UN PRIVILÈGE.

La déclaration des droits constitue la révolution française : l'acceptation du monarque consacre ce pacte fondamental. Le gouvernement représentatif, qui doit être à jamais le salut et l'espoir de la France, triomphe des résistances du côté droit de l'assemblée, déjà partagée en deux partis belligérants, qui divisent aussi le royaume. Mais que peut faire cette opposition dans l'enfance du gouvernement représentatif ? elle n'est point, elle ne peut être respectée comme légale ! elle est, elle ne doit être qu'odieuse à un peuple qui a ressaisi depuis peu sa souveraineté, et qui vient d'ordonner l'abolition ou le rachat des exigences seigneuriales, la suppression des pensions de la cour, l'admission à tous les emplois, et cette égalité d'impôts qui, seule, prouve que ce peuple s'est constitué

le propriétaire du sol qu'il habite. Un même serment, celui d'être fidèles à la nation, au roi et à la loi, imposé aux troupes réglées et aux milices, a confondu le peuple et l'armée, et détruit cette puissance des baïonnettes, sur laquelle s'appuient encore des courtisans lâches et perfides.

Investi soudain du pouvoir que confère l'égalité, le peuple en abuse comme d'une victoire gagnée sur quatorze siècles de servitude. Il est en armes, et prélude par les excès de la chasse à ceux de la guerre. Barbare dans son triomphe, il poursuit l'aristocratie à la lueur de l'incendie des châteaux. Ce n'est plus sa liberté qu'il défend, c'est son indépendance qu'il exerce avec fureur ; ce n'est point la vengeance héréditaire de la *gent corvéable et taillable à merci* qu'il poursuit dans la destruction de ces manoirs inoffensifs depuis longtemps, c'est la représaille aveugle de la lutte du privilège contre l'affranchissement, des intrigues d'une aristocratie qui expire contre la démocratie qui s'élève, en un mot, de la cabale de la cour et de la perfidie d'une portion de l'assemblée nationale contre le vœu de la majorité des députés et des citoyens, contre les démarches et les actes publics du souverain. Pour le reste de la nation, la liberté prise dans son acception politique et philosophique, n'est plus une abstraction, un problème, une espérance, c'est un régime positif en pleine organisation. Louis XVI n'est plus le roi de la France d'hier, il est le roi des Français d'aujourd'hui, et le peuple, libre de la veille, est dans toute la jouissance de cette fortune récente. La nation toutefois se sent déjà plus forte que ses nouvelles institutions, et voudrait n'être gouvernée que par un souverain qui n'aurait reçu de mandat que d'elle-même.

Les travaux législatifs formaient pour elle les éléments d'une éducation politique qui, suspendue pendant quinze années d'une fortune enivrante, l'éclaire maintenant de nouveau et se complète chaque jour. Tous les partis, toutes les classes avaient dans les tribunes des représentants qui observaient ceux de la nation. Ces mandats privés répandaient peu de lumières dans la foule, qui prenait tout au positif, méconnaissait le système de la pondération des pouvoirs, faisait du veto le synonyme de ty fan nie, et le donnait en sobriquet au roi et à la reine dans des couplets qui couraient les rues ; car la populace avait eu de bonne heure ses chansonniers, historiens méprisés de ses besoins et de ses sentiments, mais déjà prophètes de ses volontés et de ses passions. Les séances du mois d'août captivèrent fortement les esprits, et ce ne fut qu'après les plus violents débats que, le 10 septembre, furent décrétés les trois articles fondamentaux de la constitution, *le veto suspensif, la permanence* et *l'unité* du corps législatif. Par une sorte de fatalité, cette assemblée, si sage et si éclairée, repoussa la division du pouvoir législatif en deux chambres, disposition fondamentale vainement proposée au roi par M. Necker, et qui, si elle eût été adoptée, eût constitué la révolution en une monarchie représentative, au lieu de l'être en une inévitable démocratie. Mais cette ambition de réforme, cette austérité dans les résolutions proposées et décidées par des hommes tels que Mounier et Sieyès, donnent la mesure de la lassitude du passé et de l'impatience de l'avenir, qui tourmentaient les députés et leurs commettants.

Le résultat de la séance du 10 septembre fut pour l'incorrigible cour le signal d'une nouvelle conjuration, à la tête de laquelle on voulut encore placer le roi, en remmenant à Metz. Chaque parti avait l'instinct du péril qui le menaçait, et, de leur côté, les patriotes voulaient aussi conduire et garder le roi à Paris. Versailles devint une espèce de place d'armes, où arrivèrent le régiment de Flandre, divers détachements d'infanterie et de cavalerie, et même une portion des gardes françaises qui s'étaient débandés d'eux-mêmes dans les premiers troubles. Les

Gardes-du-Corps et la garde nationale, commandée par l'amiral d'Estaing, général moitié courtisan, moitié citoyen, complétaient les moyens sur lesquels comptait la cour pour l'enlèvement du roi.

La distance qui rapetisse tous les événements ne présente plus à présent que comme une misérable intrigue de cour le repas donné par les Gardes-du-Corps aux officiers de toutes ces troupes et de la garde nationale. Le roi et la reine eurent l'imprudence de paraître à ce repas, et de consacrer au moins par leur présence les scènes extravagantes qui signalèrent cette véritable orgie de l'aristocratie. Aussi Paris jugeant cet événement avec sévérité, agité d'ailleurs depuis quelques jours par la rumeur de l'enlèvement du roi, crut trouver la preuve de ce complot dans cette fête qui avait compromis la majesté royale. Des agitateurs s'étaient répandus dans les quartiers populeux, et y avaient organisé la famine, qui suffisait à elle seule pour soulever Paris. Le peuple s'irrite, s'indigne, et, par un ancien souvenir de la confiance qui existait entre lui et son monarque, veut aller le chercher pour faire cesser la disette.

Soudain la foule part, l'armée parisienne la suit, la commune ordonne à Lafayette de conduire cette armée à Versailles. Le trouble s'empare de cette ville, et la cour veut en profiter pour hâter la fuite du roi. La garde nationale de Versailles y met obstacle, le roi s'y refuse lui-même. La nuit est calme et profonde. Des brigands, mêlés dans la populace, forcent le palais, pénètrent jusque dans la chambre de la reine, sont chassés par les troupes de Lafayette, égorgent deux gardes-du-corps, leur coupent la tête, et veulent porter à Paris ces hideux trophées. Le calme se rétablit, et le cri général *le roi à Paris* termine cette nuit du 5 au 6 octobre, qui pouvait être si fatale à Louis XVI et surtout à Marie-Antoinette, sans le courage et la présence d'esprit que déploya le général Lafayette au péril de sa vie. Le lendemain il paraît entre le roi et la reine sur le balcon du palais, et leur rend un hommage public ; et les cris mille fois répétés de *Vive la reine, vive Lafayette* prouvent à Louis XVI à quel point la réconciliation était sincère.

Le roi dont la conduite avait été aussi courageuse que paternelle, accepta le péril et ne voulut pas le combattre ; il partit pour Paris avec toute sa famille, escorté des gardes nationales, de sa maison militaire qui s'y trouvait confondue, et de cent membres de l'assemblée, qui voulut garantir ainsi l'inviolabilité qu'elle avait décrétée pour la personne du roi. La nuit ajoutait à ce spectacle imposant quelque chose de sombre, qui remuait diversement les âmes. La populace seule avait un air de triomphe. Versailles venait d'être abandonné pour toujours par la famille royale et par l'assemblée, et Paris devait aux dernières classes de sa population l'avantage réel et désiré de la réunion de tous les pouvoirs dans ses murs.

Cependant l'assemblée poursuit avec ardeur et succès ses généreux travaux et brise toutes les chaînes du passé. Elle prépare le grand œuvre de la régénération française, dont la destinée réservait l'accomplissement à un prince, témoin des premiers orages de la liberté, et à qui la fortune devait conserver l'héritage du trône de Louis XVI.

Le 2 novembre un grand acte politique frappe cette antique puissance du clergé, que sa richesse immobilière conquise sur la faiblesse superstitieuse des rois et des peuples semblait rendre invulnérable. L'assemblée décrète que les biens du clergé sont à la disposition de l'État. Ce clergé, qui depuis le mois de juin n'était plus un ordre, cesse d'être propriétaire et rentre dans la classe des salariés de l'état. Une observation singulière se rattache à cette grande résolution, qui

dépouillait l'église de France, de ses biens, c'est que la proposition en fut faite par un évêque, Talleyrand Périgord, dans la salle de l'archevêché, où l'assemblée tenait ses séances à son arrivée à Paris ! Il y avait loin d'une telle décision à l'opposition que Sieyès avait osé élever contre la suppression des dîmes du clergé, en disant ces étranges paroles, *ils veulent être libres et ne savent pas être justes*. Le prêtre Sieyès avait cependant voté d'enthousiasme la suppression des droits de la noblesse.

Deux jours après, l'assemblée alla siéger avec une gloire nouvelle, dans la salle du manège des Tuileries. Ici il est du devoir de l'histoire de faire remarquer, que l'assemblée nationale perdit ainsi que le roi une grande partie de son indépendance du moment où elle fut transportée au milieu d'une population, aussi turbulente et active qu'était alors celle de la capitale. La retraite de Mounier et de Lally-Tollendal ressembla même à une défection devant le péril, et en effet, un mois après, une puissance inconnue sortait du sein du peuple sous le nom depuis si horriblement fameux de club des jacobins. En vain le club des feuillants se forma pour balancer cette influence démagogique, le temps était déjà venu, où Robespierre devait être plus écouté que Lafayette.

L'année 1789 est la plus belle époque de l'histoire moderne. Elle offre un grand exemple à suivre aux peuples et aux rois chez qui se révèle enfin le besoin de régénérer une société vieillie et corrompue. Elle laisse aussi un modèle parfait à imiter à toute assemblée chargée des intérêts d'une nation ; car, non contente d'avoir déclaré l'inviolabilité des députés contre les violences du pouvoir, l'assemblée les protège aussi contre ses séductions, en leur défendant d'accepter ni place ni don du gouvernement. Cette disposition, dont la sagesse n'est point contestable, avait eu pour but d'empêcher Mirabeau d'entrer au ministère, et avait été appuyée par les aristocrates et les démocrates, qui se réunissaient toujours contre ceux qui voulaient la monarchie constitutionnelle. Cette étrange politique d'association entre les partis extrêmes contre l'ennemi du moment, caractérise les sessions législatives, depuis leur origine. Ce qui toutefois ne préjuge rien en faveur de la cause qu'ils combattent, ni de celle qu'ils défendent.

Placée dans une sphère aussi pure, aussi élevée, l'assemblée nationale devenait insensiblement ce qu'elle doit être dans tout gouvernement représentatif, le véritable conseil du roi constitutionnel. Louis XVI s'y rendit le 4 février pour promettre de défendre la liberté et la constitution. La promesse royale fut consacrée par le serment de chaque député. Mais depuis la fatale journée du 6 octobre, Louis XVI ne se regardait plus que comme le captif du peuple, et de l'assemblée. Il affectait de le paraître, et il s'était décidé à sanctionner indistinctement tous les décrets : de sorte qu'il s'exposait à être blâmé pour sa condescendance, comme il avait pu l'être pour une conduite contraire ; ce sacrifice perpétuel de ses opinions à ses actes, mettait ce malheureux prince dans une situation fautive, qui ne pouvait échapper aux observations des ardents défenseurs de la cause démocratique. Un pareil système de faiblesse dût leur prouver que le roi ne serait jamais un obstacle à la destruction de la royauté.

Exclusivement dominée par le soin de ses propres intérêts, la France remarque à peine la mort de deux hommes justement célèbres, celle du frère de la reine, de Joseph II, prince à la fois despote et philosophe, et celle de Franklin qui était le sage de la liberté... La grande question du droit de faire la guerre ou la paix occupait alors les esprits ; soumise aux discussions de l'assemblée, elle fut débattue par Mirabeau en faveur du monarque, mais résolue par Barnave en faveur de la nation : le lendemain on cria dans les rues : *La grande trahison du*

comte Mirabeau. Je n'avais pas besoin, dit-il à la tribune, *de cette leçon, pour savoir qu'il n'est qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne*. Et reprenant la discussion de la veille avec la supériorité de son génie, il fit rendre un décret qui conférait au roi et à la nation le droit de faire la guerre et la paix.

Ces luttes sur les intérêts généraux éclairaient et illustraient la France, tandis que soulevée par l'émigration de Turin, la persécution religieuse ensanglantait quelques villes du midi. L'aristocratie vaincue à Versailles se vengeait sur les protestans de l'égalité politique à laquelle ils avaient été appelés. L'émigration qui commençait à grossir ses rangs, tramait déjà l'horrible complot de déchirer le sein de la patrie avec le fer de l'étranger, et voyait ses propositions écoutées avec faveur par les puissances. Une aristocratie impuissante pour allumer la guerre civile, suit toujours une marche uniforme et connue : elle appelle l'étranger et le fanatisme religieux.

Cependant la commune de Paris allait imprimer à l'époque de la liberté un caractère monumental. Elle proposa et fit adopter de consacrer l'anniversaire de la prise de la Bastille, par la fédération générale de toutes les gardes nationales et de toutes les troupes du royaume ; qui devaient être représentées à Paris par des députations. Le Champ de Mars fut choisi pour être le théâtre de cette solennité, devenue fête nationale par décret de l'assemblée. Cette majestueuse cérémonie, d'une haute politique, puisqu'elle appelait au même serment sur l'autel de la patrie, le roi, l'assemblée, les autorités constituées, toute la fédération militaire de la France, en présence des citoyens de Paris, fut célébrée d'avance par l'expression de l'enthousiasme général. L'on vit toutes les classes de la population adoptant soudain toutes les clauses de cette égalité récemment proclamée, se confondre et travailler de concert aux immenses déblais que nécessitait dans le Champ de Mars la disposition projetée de terrain ; les mains les plus nobles s'armèrent des instruments du travail et rivalisèrent d'efforts avec les bras robustes des artisans. Ce spectacle seul fut une fête Spartiate, mais à laquelle présidaient l'élégance et la gaîté parisienne.

Le 14, les ruines de la Bastille voient partir pour le Champ de Mars soixante mille fédérés de la France. L'assemblée nationale, la municipalité, un groupe d'enfants, un groupe de vieillards, sont reçus dans leurs rangs, et représentent à cette théorie patriotique le passé, le présent et l'avenir. Arrivé au Champ de Mars, le cortège partage ses regards entre le roi, auprès duquel se place le président de l'assemblée, et l'autel qui va recevoir le serment du roi et celui de la nation. Après le saint sacrifice que célèbre l'évêque d'Autun, le roi prête le serment civique ; l'armée, la population répètent : *Je le jure !* et les salves de canon apprennent à la capitale, que son souverain vient de se fédérer avec tous les Français pour le maintien de la constitution. Mais l'ivresse fut à son comble, quand, après le serment du roi célébré par les vivats d'un demi-million d'hommes, la reine debout sur le balcon de l'École militaire éleva le dauphin dans ses bras, et l'associa ainsi au serment prêté par son père. Ce jour, Louis XVI fut le plus grand et le plus puissant monarque du monde. Ces fédérés, tous alors constitutionnels, étaient ses plus illustres citoyens. L'implacable cour assistait en ennemie à cette fête de la famille française, et tandis que quatre-vingt-trois départements la célébraient par les mêmes vœux, elle nommait les fédérés des rebelles, et, ne pouvant les punir, les abandonnait à la malignité de ses écrivains. Elle irrita par des chansons ceux qui avaient dans leurs mains les armes de la vengeance. Le mépris est une des causes premières de la révolution, et en justifia souvent les excès.

Dans les premiers jours de septembre, M. Necker se vit obligé de résigner pour la dernière fois le ministère, ne pouvant tenir tête aux nouvelles exigences des partis, ni vaincre l'indécision toujours croissante du monarque. La nécessité de sa retraite lui fut imputée à crime, et il traversa comme un proscrit cette France, qui, l'année précédente, l'avait porté en triomphe. Si son union avec Mirabeau eût été possible, s'il avait cru pouvoir se plier à l'ascendant et reconnaître l'empire universel du grand orateur, que de malheurs eussent été évités ! La pensée s'attriste que l'idée d'un pareil sacrifice, si c'en était un, n'ait pas alors inspiré cet homme de bien. M. Necker parti, Mirabeau se trouva seul en possession de la confiance publique. Cette domination, qu'il exerçait si éloquemment à la tribune, devait fixer l'attention de l'aristocratie. Le mauvais état de ses affaires, ses prodigalités pouvaient suggérer à la cour l'idée de tenter une conquête importante. Elle se trompait dans ses espérances. C'était pour sauver la monarchie constitutionnelle et non pour rétablir l'ancienne domination que Mirabeau promit ses services. Il était de sa nature comme de celle d'un autre génie, qui, vingt ans après, renversa l'autel que Mirabeau avait élevé, de vouloir être seul à la tête de l'égalité et le premier de la patrie.

La reine aussi avait dompté toutes ses répugnances. Trompée par le jugement du Châtelet, dans l'espoir qu'elle avait conçu de faire retomber sur le duc d'Orléans et sur Mirabeau l'attentat des 5 et 6 octobre, la cour ne voyait plus de salut qu'en se jetant dans les bras du grand homme qu'elle avait voulu perdre, et dont surtout elle avait eu le dessein de faire servir la complicité prétendue, pour accabler le duc d'Orléans de tout le fardeau de l'accusation. Mirabeau était, par l'élévation de son caractère, incapable de concevoir une manœuvre aussi vile, même au détriment d'un ennemi qu'il aurait pu craindre, et il était loin de craindre le duc d'Orléans, dont la conduite alors fut indignement calomniée par ceux mêmes qui étaient les courtisans de Monsieur, premier chef de l'opposition, et qui avaient laissé pendre le marquis de Favras.

Planant au-dessus de ces intrigues et livré, plus que jamais, par l'expérience de deux années de travaux, aux inspirations de sa haute raison, Mirabeau accepta le fardeau du salut de la France, tel que son génie prophétique l'avait conçu, c'est-à-dire du salut d'une France libre, sous un roi qui le fût aussi. Assurément si on était parvenu à former une union durable, entre Bouillé qui commandait l'armée, Lafayette tout puissant à Paris, et Mirabeau qui gouvernait l'assemblée et la cour, la révolution s'arrêtait avec respect devant ce triumvirat ; et Louis XVI, en dépit de l'aristocratie et de la démagogie vaincues, eût tenu avec sécurité et avec gloire le sceptre constitutionnel de la France : mais une jalousie secrète divisait ces trois hommes ; une fatale destinée devait s'accomplir !

Rome et l'émigration parurent de nouveau se confédérer, et joindre leurs forces contre le serment que l'assemblée décréta pour le clergé. Le schisme éclata dans le sein même de la législature, et eut pour auxiliaires naturels le fanatisme du midi, l'émigration de Turin et le Vatican. De telles difficultés étaient trop puissantes pour être surmontées par l'esprit à la fois timoré et indécis du malheureux Louis XVI. Il conjura le souverain pontife de venir au secours des scrupules de sa conscience et des obligations de son serment. Ce fut en vain, et il se vit réduit à se faire contraindre à sanctionner le décret relatif au clergé. C'est dans ces circonstances si critiques pour la faiblesse naturelle du monarque, que l'émigration de Turin que traînait à sa suite le comte d'Artois, alla envahir l'électorat de Trêves, où une émigration bien plus nombreuse avait arboré la bannière de la cour ; tandis que, loin de là, sur le Rhin oriental, les trois générations de la maison de Condé avaient planté le drapeau de la guerre. Ainsi,

dès le principe, l'émigration se séparait en deux partis : tant la division est naturelle à ceux qui s'élèvent contre l'ordre légal de leur patrie.

L'empire de Mirabeau sur son parti et sur l'assemblée avait donc fini par s'étendre jusque sur la cour elle-même. Celle-ci était parvenue à conquérir l'homme qui devait la dominer, et soit intérêt, soit ambition, soit conviction, le géant de la tribune s'était rendu sous condition au monarque. Ceux qu'il appelait les trente voix : les Lameth, les Barnave, les Duport, les Chapelier, etc., l'accusèrent de s'être vendu. Quoi qu'il en soit, Mirabeau donnait plus qu'il ne recevait ; car il s'était chargé d'acquitter la dette du roi envers la nation et celle de la nation envers son roi. C'était un service incalculable offert en retour des scrupules du roi, de l'antipathie de la reine et peut-être de quelques libéralités. La cour, et c'était beaucoup, comprenait enfin qu'il s'agissait pour elle d'être ou de ne pas être, et Mirabeau, saisissant avec ardeur l'occasion de son plus beau triomphe, enlevait à l'aristocratie le palladium de la royauté. Il allait voir à ses pieds cette noblesse qui l'avait repoussé, et il voulait entourer le prince d'une majesté à la fois royale et populaire, qui eût à jamais mis son trône à l'abri des factions de tous les partis. Il voulait enfin établir un roi et un gouvernement constitutionnels, tels que la France les possède aujourd'hui.

Telle était la condition du traité entre Mirabeau et la cour, lorsque, vers la fin de 1790, deux conspirations d'une nature tout opposée, choisirent pour théâtre la ville de Lyon. L'une était celle de Mirabeau, qui voulait mener le roi dans cette ville, pour y traiter avec la nation, et proposer pour gage commun une nouvelle constitution ; l'autre était celle du comte d'Artois, qui devait s'y transporter à la tête de l'émigration de Turin, et y appeler les Sardes et les Autrichiens. Ces conspirations, avortèrent toutes deux ; celle-ci par la translation subite du foyer des intrigues de l'émigration sur les bords du Rhin, celle-là, par un coup bien plus fatal, par la mort de Mirabeau, survenue le 1^{er} avril de l'année suivante. Les derniers moments de ce grand orateur furent plus honorables que la cause qui précipita la fin de ses jours. Toutes les veilles de cet homme ardent n'appartenaient pas aux affaires publiques. D'autres passions également puissantes combattaient et balançaient celle qui fermentait avec tant d'énergie dans la tête et dans l'âme du publiciste et de l'homme d'état.

L'Hercule de la tribune française avait beaucoup de ressemblance avec l'Hercule de la fable, mais plus heureux, il vit commencer son apothéose. Dès l'instant où Mirabeau cessa de paraître à l'assemblée, on put dire de lui ce qu'il avait bien voulu dire de l'abbé Sieyès ; *son absence fut une calamité publique*. Ses ennemis, eux-mêmes, avaient besoin d'un pareil adversaire, tant il y avait de gloire à le combattre, et même d'éclat à succomber sous ses coups. Le deuil de la cour fut profond et sincère, car elle perdait sa seule espérance : Mirabeau ne mourût, ni comme un chrétien, ni comme un sage, mais comme un athlète, qui sourit à son dernier combat : la nation tout entière assista par ses représentants, à la pompe triomphale de ses obsèques. L'assemblée décréta un deuil de huit jours, et lui décerna les premiers honneurs de la sépulture dans la Basilique de Sainte-Geneviève, qui prit le nom de *Temple des grands Hommes*. Voltaire et Rousseau y reçurent peu de temps après le même hommage de la reconnaissance nationale, par un décret solennel. Cette consécration d'un temple chrétien aux mânes des grands hommes, était le fruit de cette indépendance philosophique, que le siècle devait à ces deux illustres écrivains, ils avaient vécu ennemis et séparés ; la postérité n'envisageant que l'unité de leurs principes et de leurs doctrines, rapprochait et confondait leurs cendres.

Cependant le clergé, dont les biens avaient été aliénés ; la noblesse, dont on avait supprimé tous les privilèges et aboli tous les titres, protestaient contre les opérations de l'assemblée, et la signalaient à l'Europe par l'intermédiaire de l'émigration, comme l'ennemie des trônes et des sociétés. L'égoïsme des privilégiés destinés encore une fois à agiter la France, donnait dès-lors l'exécrable spectacle d'une trahison secondaire, appelant à porter les premiers coups, les puissances de l'Europe, les excitant à la destruction et au partage de la patrie. Sans appui, sans conseil depuis la mort de Mirabeau, le roi était devenu l'esclave de la cour. Entraîné déjà par elle a une correspondance avec l'Autriche, Louis XVI se trouva bientôt engagé plus avant que l'incertitude de son caractère ne l'y portait. Ce qu'il ordonnait, ce qu'il promettait, il le désavouait secrètement. Il affectait de paraître moins libre qu'il ne l'était ; et, se trompant lui-même, il trompait l'assemblée et ses propres ministres. Dans le moment où il faisait déclarer à l'Europe par ses ambassadeurs, qu'il était résolu de maintenir la constitution, il préparait en silence les moyens de sa fuite, vers les frontières du Nord de son royaume.

La reine seule et Monsieur, qui avaient adopté le même parti, mais qui devaient suivre une route différente, étaient, avec quelques Gardes-du-Corps, les seuls confidents de ce projet : toutes les mesures furent si bien organisées que la famille royale était dans la nuit du 21 juin 1791 sur la route de Châlons, se dirigeant sur Montmédy, sans que personne, pas même le général Lafayette, qui commandait la garde du château, en eût le moindre soupçon. Hors de Paris, M. de Bouillé seul était instruit du départ du roi, et avait fait, pour le protéger, un mouvement de troupes, qui avait inquiété la population. Reconnu à Sainte-Menehould, Louis XVI fut arrêté à Varennes, où il parla en roi et fut traité en prisonnier. Le plan était bien conçu ; le roi, au milieu de l'armée de Bouille, eût rallié à lui toute l'émigration. dont il se méfiait, et là il eût traité à la fois directement avec la France et avec les étrangers ; mais la fortune de la république l'emporta, et le roi cessa de l'être à Varennes. L'assemblée, devenue dépositaire du pouvoir souverain tout entier, ordonna le retour de ce prince, et continuant froidement l'exercice du pouvoir comme en l'absence du roi, prouva ainsi à Louis XVI, à qui cette grande leçon était désormais inutile, la supériorité du gouvernement représentatif sur la monarchie absolue. Mirabeau avait dit : *Le silence des peuples est la leçon des rois* ; l'assemblée s'en souvint, et elle ordonna aux habitans de Paris un silence qu'elle s'imposait à elle-même, quand, après un voyage de huit jours, le roi, accompagné dans sa voiture par Barnave et Pétion, rentra dans les murs de Paris pour n'en plus sortir.

Une émigration considérable avait précédé le départ de Louis XVI, et n'avait point altéré la confiance que la nation avait dans sa probité. Mais à la nouvelle de sa fuite, l'opinion, lasse de son indulgence, ne rejeta plus sur le parti aristocratique et l'influence étrangère la responsabilité de cette imprudente action. Si cette entreprise eût été couronnée par le succès, elle aurait peut-être attiré plus tôt la guerre dans le sein de la France, et ses résultats eussent été plus tôt funestes à l'aristocratie et à l'Europe ; toute la nation était armée ; elle se fut portée en masse à la frontière. Le mot de trahison a toujours une influence électrique chez les peuples qui sortent de l'esclavage. Les hommes qui goûtent pour la première fois les douceurs de la liberté, sont toujours soupçonneux, et lors même qu'ils se défendent, ils sont encore trop faibles pour n'être point barbares.

L'évasion du roi fut manquée par la pusillanimité et l'imprudence de ceux qui lui avaient conseillé cette action. La cour ne gagna rien à cet événement, que

d'avoir discrédité, sans retour, sa propre cause, et d'avoir fait réellement du roi le prisonnier légal de la nation ; l'assemblée, à la perfidie des courtisans, et à la défection du roi, opposa une dignité remplie de calme, et domina par son énergie d'aussi alarmantes circonstances. En revenant à Paris, le roi traversa cinq cent mille hommes armés. Leur morne attitude, et celle de la capitale, durent lui faire connaître tout son malheur et l'étendue de sa faute. L'opinion avait prononcé sa déchéance. Le lien qui unit les peuples aux rois, une fois rompu, ne se reforme jamais. La trahison qui s'interpose entre une nation et son chef les rend subitement étrangers l'un à l'autre. L'assemblée, dont la modération, véritable preuve de sa force, ne s'était pas démentie un seul moment envers la famille royale, crut cependant devoir songer à se faire justice à elle-même. Se constituant en jury suprême, elle prononça la suspension du roi, et ordonna une enquête sur sa fuite.

Louis XVI était consigné dans son palais. Il y fut constamment environné du respect de l'assemblée, et défendu par elle contre les outrages des Jacobins. Ceux-ci qui avaient voté sa déchéance dans leur club, convoquèrent la multitude au Champ de Mars pour en faire signer l'arrêt au peuple sur l'autel de la patrie, et ne furent point arrêtés par le décret de l'assemblée, qui, autant par générosité que par politique, satisfaite de l'enquête qu'elle avait ordonnée sur le départ du roi, venait de rendre à ce prince ses droits et sa liberté. Il fallut que le sage Bailly et le patriote Lafayette eussent recours à la loi martiale. Le drapeau rouge fût arboré dans le Champ de Mars et le canon dissipa les rebelles. Danton et Santerre régnaient déjà sur les faubourgs.

Cependant l'assemblée soutint dignement Louis XVI dans cette première agonie de la royauté ; elle accepta et interpréta comme une nouvelle profession de foi méritant toute sa confiance, la justification à laquelle Louis XVI avait été contraint de descendre devant les commissaires délégués par elle. Bientôt elle déclara la constitution achevée, et en la soumettant à l'acceptation du roi, fit partager à ce prince l'hommage de la reconnaissance nationale.

Une fête solennelle fut décrétée pour célébrer l'acceptation de la constitution par le roi ; la famille royale assista à l'Opéra en grande représentation. Elle se rendit ensuite avec pompe aux Champs-Élysées, où des jeux de toute nature, et de brillantes illuminations rassemblaient toute la population. Un superbe feu d'artifice fut donné sur la place Louis XV, et rappela douloureusement au roi et à la reine les fêtes de leur mariage. Ces plaisirs, cette joie publique avaient pour eux quelque chose de sinistre, et offraient à la fois à leur esprit un pénible souvenir et un présage plus affreux. La formation de l'assemblée en jury pour prononcer sur la fuite du roi était encore un antécédent funeste, mais dont le malheureux Louis XVI, entouré d'un peuple qui le bénissait, ne pouvait encore pénétrer la conséquence menaçante. L'assemblée nationale l'investissait de la gloire d'avoir fondé un nouvel empire, dont le sceptre, long-temps égaré, ne serait pas perdu pour la France.

De graves erreurs politiques avaient entaché les travaux de cette immortelle assemblée devenue le type et le flambeau de toute législation. Elle avait brisé les liens de la France avec la cour de Rome par la vente des biens du clergé, la suppression des couvents et le licenciement des prêtres réputés inutiles au service public. Mais en exigeant le serment de ceux qu'elle conservait, c'était reconnaître le clergé comme une classe à part dans la communauté des citoyens, et rappeler ainsi qu'il avait été un ordre dans l'état. C'était aussi recruter pour le pape en lui donnant l'occasion de prescrire le refus de ce serment et de fomenter

un schisme, qui causa les premiers troubles de la Vendée. La rigueur dont elle se servit pour vaincre les résistances, prit bientôt le nom si fatal de persécution religieuse et alluma la guerre civile. L'exemple de ce schisme était malheureusement donné par le roi lui-même, qui avait cependant accordé sa sanction au serment civique des prêtres. Il était difficile à un roi, naguères absolu, de consentir à sacrifier jusqu'aux scrupules de sa conscience à la religion du bien public. En cela Louis XVI fut sans doute plus malheureux que coupable. Il expiait les vices de son éducation, dont l'étiquette uniforme asservissait au lieu d'élever le caractère des fils de France. Le génie seul, si rare dans cette famille, aurait pu briser les entraves de leur enfance ; il y avait loin de Louis XVI sanctionnant le décret qui ordonnait le serment aux prêtres, et n'admettant auprès de sa personne qu'un confesseur insermenté, à cet autre Bourbon, qui disait *Paris vaut bien une messe*. C'est que Henri IV avait été élevé à l'école de la nature et de l'adversité, et ne devait son éducation qu'à l'expérience.

Un autre décret qui eut des conséquences bien plus importantes, parce qu'il était organique, au lieu d'être simplement disciplinaire, fut celui qui déclara l'unité de l'assemblée constituante. Appuyée sur deux chambres dont la pondération eût équilibré le trône, la constitution eût intéressé jusqu'à ses premiers ennemis, ce haut clergé, cette haute noblesse, à qui l'égalité était et fut jusqu'à la fin, comme elle l'est encore aujourd'hui, bien plus insupportable que la liberté. Peut-être une telle constitution, en ôtant tout prétexte à l'émigration eût-elle été inattaquable, si le décret à jamais funeste, qui exclut de la législature suivante les membres de la Constituante, ne fut venu détruire toute espérance raisonnable. Il est difficile de concevoir, comment cette assemblée, si sage et si éclairée, par une délicatesse mal entendue et par un désintéressement qu'il ne lui était pas permis d'avoir, osa risquer ainsi le sort de la patrie, en la privant des pilotes habiles, qui depuis deux années conduisaient au milieu de tant d'écueils le vaisseau constitutionnel ? Ne devait-elle pas prévoir, par les orages tant de fois soulevés autour d'elle et dans son propre sein, quelle serait la destinée du roi, de la monarchie, et de la liberté elle-même, abandonnée aux premiers jours de sa naissance à des hommes nouveaux, et peut-être à ses ennemis, et privée des secours que devaient naturellement lui offrir les citoyens généreux et habiles qui venaient de présider à sa naissance et de guider ses premiers pas.

Au sein de cette brillante assemblée, qui renfermait tant de vertus et tant de talents, et derrière ses rangs les plus obscurs, était caché un homme qui osa y concevoir l'idée de l'affreuse célébrité, qui l'a voué à l'exécration des contemporains et de la postérité. Cet homme, guidé par le sentiment de sa propre médiocrité, n'avait dans son propre intérêt compris la révolution que comme un grand œuvre d'anarchie. Irrité de voir son ambition bornée par l'incapacité ou l'insuffisance de ses moyens, et ses prétentions impossibles à réaliser tant que l'ordre existerait dans le gouvernement, il soupirait après le trouble et la confusion, comme un reptile impur arraché au séjour fangeux dont il fait ses délices. A la fuite du roi, il avait voté déjà pour le priver de la couronne. Le mépris dont il était couvert ensevelit cette proposition dans l'oubli ; fatigué de la supériorité de l'assemblée, insensible à la dignité attachée à chacun de ses membres, il conspira pour sa prompte dissolution, et, secondé par quelques misérables dont il obtint la complicité, il contribua efficacement à l'adoption de la résolution qui borna les travaux législatifs de ces nobles représentants de la nation. C'était le seul mal qu'il pouvait faire alors à la France, qui eût gagné à la révision de sa constitution, le maintien d'un régime salubre dont cet acte fait avec trop de précipitation ne renfermait encore qu'une imparfaite ébauche.

Robespierre, dont l'instinct funeste avait saisi les vices de cette organisation politique, parce que tout ce qui était défectueux ne pouvait lui échapper, éprouva une joie secrète en voyant se fermer une carrière où il n'avait eu en partage que l'humiliation et le silence. Il conçut l'espoir de se venger de sa longue obscurité ; et, par une fatalité cruelle, cet espoir se réalisa.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

La session de la constituante fut terminée le 30 septembre 1791 ; celle de la législative s'ouvrit le lendemain. Là, sur les bancs des législateurs, se trouvaient assis les apôtres de la république, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Pétion, Brissot, Condorcet, Carnot, et d'autres qui joignaient à des esprits élevés et enthousiastes des âmes d'une vigueur peu commune. La terre de la liberté a produit des géants ; ses héros sont encore inconnus, mais la coalition des princes étrangers qui menace la France va bientôt les voir naître sous un drapeau encore inconnu à l'Europe. Les signes précurseurs de cette terrible époque, qui, dans un an, épouvantera les deux mondes, ont tous des caractères effrayants. Jamais plus sombres présages n'annoncèrent des orages plus funestes. Toute l'humanité semble avoir changé ses formes ; la nature impose des lois toutes nouvelles à ses créatures qui se précipitent aveuglément dans un avenir inconnu ; un étrange fanatisme, qui doit bouleverser toute une nation, s'empare de toutes les têtes, et a ses missionnaires, ses sophistes, ses adeptes, et jusqu'à ses hommes d'état. La politique, escortée par ses séductions et ses rigueurs, prête son appui aux doctrinaires de 1791 ; le bien public, dont le nom magique exerce tant d'empire sur les âmes jeunes et les esprits adultes, leur apparaît sous les traits d'une justice vengeresse. C'est au club des Jacobins que ces ligueurs de la liberté tiennent leurs assises. Depuis deux ans ce club a servi de théâtre aux explosions de leurs ardentes passions ; elles bouillonnent maintenant avec une nouvelle violence, et il faut qu'elles soient satisfaites. Ouvert dans les premiers jours de la révolution, à la discussion libérale des principes qui devaient servir de base à notre régénération, cet asile, envahi bientôt par la démagogie la plus effrénée était devenu l'arsenal où se forgeaient chaque jour ces armes révolutionnaires, qui devaient décimer la France, braver et vaincre toutes les forces de l'Europe conjurée. Les mécontents, les membres de l'assemblée constituante, dont le mandat vient d'expirer, et qui ourdissaient des trames coupables, y trouvent un asile et une tribune ouverte à leurs violentes déclamations. C'est là qu'ils se réunissent pour populariser leur cause et pour réaliser bientôt les projets qu'ils n'ont pas osé découvrir en présence de Mirabeau et des illustres protecteurs de la liberté naissante. Là, tout est exalté ; tous les sentiments sont extrêmes ; tous les cœurs fermentent, à l'exception de celui de Robespierre, qui s'est fait le sage de la terreur pour mieux la diriger un jour.

Le club des Jacobins a déjà un rival dans celui des Cordeliers que préside le fougueux Danton, antagoniste de Robespierre. La cause de la liberté doit se débattre entre ces deux hommes. Investie, assiégée, envahie par ces deux sociétés et par la commune de Paris, l'assemblée ne sera bientôt qu'une succursale inquiète de ces trois pouvoirs usurpateurs, dont la populace de Paris forme les sujets et l'armée ; aussi l'assemblée législative ne pourra ni défendre, ni garder son mandat, et sera forcée par les orateurs de ces clubs, par les membres de cette commune, par les fédérés des faubourgs, de décréter une convention nationale.

Tels sont les éléments d'anarchie qui environnent le berceau de la législative. Sur membres, elle ne compte pas cent propriétaires ; la majorité est sortie des

sociétés populaires de la France. Si elle ne représente pas le peuple français, elle représente au moins ses révolutionnaires. Aussi, dès son début, la politique de cette assemblée fut aisément dévoilée. L'héritage de la constituante n'a point été accepté par la législative. Elle présente, comme la première, deux divisions, mais très-inégales, les constitutionnels et les républicains. Ceux-ci étaient divisés en deux sectes, les modérés ou les Girondins dirigés par Brissot, les purs ou les Jacobins qui s'étaient rangés sous la bannière de Couthon. L'essai qui avait été fait du régime républicain pendant l'absence et l'interdiction du roi, les menaces de l'émigration, la connivence de la cour avec elle ; la protection hostile que lui accordait l'étranger et l'anathème porté par le pape contre les prêtres assermentés, tous ces motifs avaient insensiblement dégoûté de la royauté, même de celle que l'autorité de l'assemblée constituante avait laissée à Louis XVI. Tous les partis de la législative étaient républicains, et la devise véritable des constitutionnels, était : *la république plus un roi*, c'est-à dire, un premier magistrat. Dans cet état des partis, les patriotes de la constituante eussent été les royalistes de la législative, tandis que les patriotes de celle-ci étaient déjà les conventionnels. La révolution avait fait bien du chemin depuis le départ du roi et la mort de Mirabeau.

Chaque parti prit position dans l'assemblée suivant sa couleur. Les constitutionnels se placèrent à la droite ; les modérés occupèrent la Plaine, et les Jacobins la Montagne. Ceux-ci avaient sur chacun des deux autres partis, l'avantage du nombre, et celui de l'influence qu'ils exerçaient sur les masses. Ils résolurent de profiter de l'un et de l'autre. Les massacres d'Avignon servent enfin de prélude, sous la bannière de ces anarchistes, aux affreux succès qu'ils ambitionnent.

Leur marche est rapide ; dès la cinquième séance, l'assemblée décrète que les titres de Sire et de Majesté sont abolis. Le décret est rapporté le lendemain ; mais le coup avait été porté, et l'on ne garde plus de ménagement envers le malheureux Louis XVI. La captivité du monarque n'est plus douteuse ; il veut sortir de son appartement à neuf heures du soir ; un factionnaire l'en empêche. Pétion est nommé maire de Paris et remercie les Jacobins de sa nomination. Le capucin Chabot entre chez le roi le chapeau sur la tête. Les constitutionnels avaient formé le club des Feuillants pour balancer l'influence de celui des Jacobins ; Pétion les dénonce à l'assemblée, qui décrète la clôture de ce club. Tous les princes émigrés sont mis en accusation. Pétion refuse à la reine le compliment du jour de l'an, dont le cérémonial est aboli. Un décret proclame *l'ère de la liberté*, à dater du 1er janvier 1792, qui en sera la quatrième année. Thuriot, président de l'assemblée, ne trouve pas chez le roi les deux battants ouverts, et s'en retourne avec les décrets qu'il venait soumettre à sa sanction. Un décret séquestre les biens des émigrés. Un évêque demande la suppression du costume ecclésiastique : l'assemblée le décrète... Toutes ces dispositions tyranniques, tous ces actes de violence sortaient d'un foyer profond, dont l'abîme n'était pas connu de ceux même qui en favorisaient l'explosion. Le volcan révolutionnaire ne semblait pas devoir se former des éléments conservateurs de la première assemblée ; mais les passions s'emparèrent de ces moyens de salut, qui devinrent dans leurs mains des foudres destructeurs.

Le despotisme de la liberté était déjà commencé. Il était encouragé et justifié par les préparatifs de Coblenz, par les bruits d'une coalition armée, par la crainte des trahisons intérieures, par les soupçons qui veillaient nuit et jour sur le palais. Le salut public était l'objet de toutes les discussions. Chacun l'entendait à sa manière. Une déplorable confusion de mots annonçait une périlleuse confusion

de projets. Pour les uns, attaquer c'était défendre, défendre c'était souffrir, souffrir c'était trahir. Pour les autres les traditions de l'assemblée précédente étaient restées sacrées, la force était dans la modération, la modération était la justice, et la constitution le palladium de la France. Ceux-ci demandaient la paix avec l'Europe, et le respect pour le roi. Ceux-là voulaient la guerre, attaquaient journellement les ministres du roi et ne les comprenaient jamais dans leurs propositions. Ces derniers étaient les exclusifs de la liberté, comme d'autres furent depuis les exclusifs du despotisme, et d'autres ceux de la monarchie. Ils avaient aussi leur comité de surveillance qui remplaça le fameux comité des recherches de la constituante, et qui devint un comité de direction tout puissant. Ce dernier parti l'emporta. Le roi fut obligé de demander un ministère aux mêmes hommes qui avaient mis le premier en accusation. C'était abdiquer une royauté déjà perdue : c'était bien plus. Louis XVI allait au-devant de ses juges ; et il prépara tous les éléments de sa ruine, en venant lui-même déclarer la guerre à l'Autriche au sein de l'assemblée. Le nouveau ministère, qui lui est donné, doit aux qualités personnelles de Louis les divisions dont il sera la victime. Un grand crime dont le souvenir s'est renouvelé de nos jours, l'amnistie des assassins d'Avignon se prépare et se décide enfin. Un décret solennel attache le respect à ces actes sanguinaires dont le récit avait soulevé l'indignation de la représentation nationale. Mais comme elle était elle-même plus précipitée que conduite dans ses opérations, elle fut réduite à subir son propre joug en prononçant cette horrible absolution. On dut prévoir dès- lors que ceux qui avaient amnistié le coupe-tête Jourdan devaient condamner Louis XVI.

Tout se préparait pour cette sanglante catastrophe. Elle devenait inévitable, quand la Gironde, qui professait dans toute leur pureté les vertus républicaines, provoqua elle-même cet horrible décret pour conserver sa popularité. A quoi tenait donc cette popularité, et quelle garantie ou plutôt quelle espérance devait-elle donner aux destins de la patrie ? Que restait-il au roi ? La trahison de ses ministres. Bientôt le licenciement de sa garde et la formation d'un camp de vingt mille hommes devant Paris sont les attaques directes faites à sa personne. Il serait seul dans cette lutte inégale, si huit mille citoyens ne présentaient à l'assemblée une pétition contre la formation de ce camp dont le but n'est pas douteux. C'est un de ses ministres qui, à son insu, ose proposer à l'assemblée la réunion de ces troupes. Le veto royal répond faiblement à cet attentat singulier, qui reçoit la forme d'un décret, et qu'on a l'audace de présenter à sa sanction. Il oppose la même résistance au décret qui condamne à la déportation les prêtres insermentés. Louis roule dans l'abîme : en vain il renvoie ses ministres, ceux-ci sont comblés des marques de l'estime de l'assemblée, où lui-même est dénoncé et accusé par eux. Son pouvoir royal est débordé et déjà même il n'y a plus de capitulation possible.

Une insurrection armée de toute la populace des faubourgs, qui force l'enceinte de son palais, inonde ses appartenons, entoure sa personne et sa famille, sans toutefois commettre sur elles de violence, sans répandre une goutte de sang, lui prouve enfin quel est l'empire de ses ennemis sur les masses populaires.

Là, dans son propre palais, on manque au respect qu'on doit au premier magistrat de la nation, on insulte à la dignité dont il est revêtu, on couvre son front du bonnet rouge, et devant cette foule grossière, ameutée pour lui faire cet outrage, Louis XVI n'est plus que le simulacre d'un roi et le jouet de la liberté. Le prétexte de cette incursion populaire est le rapport fait sur le veto appliqué au décret relatif au camp sur Paris ; le but est l'avilissement public du monarque. Vingt mille citoyens demandent vengeance à l'assemblée de cet attentat du 20

juin, et le département de Paris suspend de ses fonctions le maire Pétion qu'il accuse de l'avoir favorisé. L'honneur d'avoir puni cet acte audacieux appartient tout entier à la faction des Girondins, qui voulurent prouver à Robespierre et à ses amis, qu'ils pouvaient disposer du peuple sans leur participation. Ce fut le dernier trophée de la Gironde. Les Jacobins, qui se promirent de ne pas laisser cette usurpation impunie, résolurent d'y répondre par une autre scène, où l'effusion du sang caractériserait la majesté d'une insurrection populaire.

Cependant un seul homme venait demander à la barre de l'assemblée raison des attentats du 20 juin. C'était le général Lafayette. Il osa réclamer aussi la clôture du club des Jacobins. Ceux-ci et la cour furent également effrayés, les uns des menaces du général, l'autre des propositions de salut qu'il fit au roi. La peur réunit pour le moment les deux extrêmes. Lafayette, indigné de la tiédeur de Paris et déplorant la résignation du roi, retourne à son armée. Ce trait d'héroïsme ne pouvait échapper à la reconnaissance nationale, qui devait s'en souvenir sous les frères de Louis XVI.

Les Jacobins, convaincus que tant que l'intérêt qui s'attachait encore à la personne du roi existerait, ils ne pourraient réaliser leurs projets, n'eurent plus d'autre but que celui de sa perte. Une proposition conciliatrice faite dans le sein de l'assemblée, jeta un moment dans l'illusion les constitutionnels et les Jacobins : elle désavouait le projet d'une république, et celui d'établir deux chambres. Un vertige subit s'empare de l'assemblée. Elle vote unanimement anathème à ces deux projets, qui la partagent depuis long-temps ; les députés se précipitent dans les bras les uns des autres avec une impétuosité électrique, qui se communique aux tribunes. On va chercher le roi pour être témoin de cette scène singulière, dont il est attendri, et à laquelle il ajoute encore par l'émotion qui accompagne ses paroles. Le soir chacun rougit de sa faiblesse, chacun reprit sa haine, et les Jacobins qui avaient voté contre la république s'applaudirent d'avoir égaré l'opinion sur son prochain établissement. Louis XVI restait en victime entre les deux partis, et ne conservait que la confiance, dont il avait honoré cette saturnale de la trahison.

Le fameux décret qui déclare *la patrie en danger*, mit fin à toutes les incertitudes de la défiance et de la haine, et souleva de suite dans toute la France les terreurs et les espérances des partis. L'assemblée ajouta un élément de plus à cette confusion en rendant, le 10 juin, Pétion à ses fonctions, et ses excès étaient amnistiés comme le massacre d'Avignon. La fédération eut lieu, et le cri stupide, *vive Pétion ou la mort*, vociféré par tous les fédérés, n'apprit que trop au roi, qui renouvela son serment, sur quel autel il devait bientôt faire un autre sacrifice. Les fédérés ne lui laissèrent pas ignorer leurs fatales dispositions, en demandant eux-mêmes à l'assemblée la suspension du pouvoir exécutif.

Les Girondins voulaient arriver à ce dénouement par la législation, et proclamer légalement la république. Les Jacobins plus ardents ne voyaient l'accomplissement de leurs projets que dans un grand mouvement populaire. Ceux-ci voulaient la complicité du peuple, ceux-là la complicité de la loi. Mais la Gironde pouvait s'arrêter à *la grande victime*, tandis que la Montagne voulait frapper de grands coups par les mains de la nation elle-même. Ces deux factions s'étaient déclarées ainsi par l'organe de leurs chefs. Vergniaud, l'orateur de la Gironde, avait dit ; *Lorsque les peuples se prosternèrent pour la première fois devant le soleil pour l'appeler père de la nature, pensez-vous qu'il fût voilé par des nuages destructeurs, qui portent les tempêtes ; non sans doute : brillant de gloire, il s'avancait alors dans l'immensité de l'espace, et répandait sur l'univers*

la fécondité et la lumière. Dissipons les nuages qui enveloppent notre horizon politique ; foudroyons l'anarchie, non moins ennemie de la liberté que le despotisme ; fondons la liberté sur les lois et une sage constitution. L'orateur de la Montagne, Danton, avait répondu : Une nation en révolution est comme l'airain qui bout, et se régénère dans le creuset. La statue de la liberté n'est pas fondue. Le métal bouillonne, et si vous n'en surveillez le fourneau, vous serez tous brûlés ; montrez-vous révolutionnaires. Montrez-vous peuple, et alors la liberté n'est plus en péril. Les nations qui veulent être grandes doivent, comme les héros, être élevées à l'école du malheur.

Entre ces deux opinions il y avait l'abîme de toute la révolution. Danton l'avait ouverte ! la Gironde avait fléchi. Mais cette faction et celle des Jacobins ne s'accordaient encore ouvertement que sur l'abolition de la royauté, et la lutte recommença entre elles pour la consommer. L'invasion prochaine du territoire par les armées étrangères et les émigrés fournit à l'exécution de ce projet un nouvel élément d'activité : la déchéance du roi fut mise en question. Pétion profita de cette proposition pour la rendre générale, afin de familiariser le peuple avec la destruction de la royauté, et déclara la permanence des sections pour y traiter de la déchéance et du danger de la patrie. L'arrivée des Marseillais ajouta les plus sombres couleurs au tableau que présentait Paris, en y important la rage révolutionnaire qui avait ensanglanté le Midi. La conjuration se forme et se mûrit ; l'attaque du château est résolue ; toutefois on veut encore s'assurer de l'opinion en frappant par une accusation le premier soutien de la liberté constitutionnelle le défenseur récent de la puissance royale. Cette tentative tourne à la honte des conspirateurs. Une immense majorité qui honore à jamais le parti constitutionnel absout le général Lafayette, qui semblait avoir été désigné pour être le précurseur de la chute du trône. Il y avait de grandes vertus dans cette assemblée, et il y fallait déjà un bien noble courage pour s'opposer aux fureurs dont elle était sans cesse le théâtre. L'époque, la désastreuse époque arrive, où il n'y aura de pardon, ni pour la vertu, ni pour les services, ni pour les talents, ni pour la fortune, ni pour le malheur ; un tyran ignoble et lâche s'efforcera d'anéantir tout ce qui s'élèvera au dessus de sa vile médiocrité.

L'absolution de Lafayette servit de signal à une barbare réconciliation qui eut lieu entre les Girondins et les Jacobins, auxquels depuis longtemps sont affiliés les Cordeliers, autre puissance révolutionnaire dirigée par Danton. Cette séance du 8 août produit la journée à jamais déplorable du 10 du même mois. Le lendemain de la séance de réconciliation, l'insurrection des sections est annoncée à l'assemblée ; le maire de Paris trahit le département, et son inertie prouve sa complicité. Quelques voix courageuses s'élèvent et demandent le renvoi des fédérés et des Marseillais ; elles sont étouffées par les cris de trahison, dont on accuse le roi captif. Une convocation nocturne doit terminer cette orageuse délibération, qui fut au moment d'être ensanglantée, par l'animosité des députés, dont plusieurs agitèrent des poignards. Les clubs se rassemblent tumultueusement aux Cordeliers, aux Quinze-Vingts, aux Jacobins ; les Marseillais s'y réunissent, et avec eux toute la populace des faubourgs. Le tocsin sonne. On crie : *Au Château*. A ce double signal, la foule se précipite armée de tout ce que la fureur a mis dans sa main. La cour avait préparé sa défense. Le Château est gardé par les Suisses et la gendarmerie, qui bientôt l'abandonnent ; une foule d'officiers, de militaires de la garde licenciée, une section entière de la garde parisienne, sont accourus pour le défendre. Pétion s'y présente, annonçant le péril dont il est lui-même le provocateur. On le fait prisonnier. La cour s'abuse étrangement, en voyant dans Pétion l'otage de Louis XVI ! La faction qui attaque

le roi a déjà condamné le maire de Paris. Enfin la situation devient si déplorable, que l'on est réduit à faire signer par Pétion l'ordre aux troupes de repousser la force par la force. Cruelle humiliation d'un roi, qui prend pour appui un traître devenu son prisonnier ! L'assemblée dans laquelle la cour espérait encore, réclama Pétion par un décret, et cet homme lui fut rendu. Le roi passa la revue des compagnies que les sections avaient envoyées au château. Il y reçut quelques applaudissements, mais généralement il y fut accueilli ou par un morne silence, ou même par de sombres menaces. Il remonta tristement au château, ne prévoyant que trop le sort qui l'attendait. Toute défense lui parut inutile : le soin de sa famille seul abattait son courage, et quand Rœderer lui proposa l'assemblée pour asile, Louis l'accepta comme un bienfait.

Cependant l'insurrection est en marche ; quelques assassinats la précèdent. Une nouvelle municipalité s'empare de l'Hôtel-de-Ville, et son premier acte est de livrer à la rage du peuple le commandant de la garde nationale, qui est massacré sous ses yeux. Ce nouveau pouvoir émanait de Danton et de Robespierre, qui l'avaient enfanté la nuit. Tout-à-coup le Carrousel retentit de l'hymne marseillaise, de ce chant magique, complice de tant de crimes et de tant de victoires. Après une première attaque, où l'insurrection est repoussée par les Suisses, elle revient à la charge, et voit ses forces s'accroître de tout ce que l'indécision, la crainte ou l'incertitude du succès ôtait d'énergie à ses adversaires. Le palais, le jardin, la place, tout est envahi. L'incendie, le meurtre, la dévastation, le massacre de tous les Suisses, la suspension du roi, la convocation d'une convention nationale, sont les trophées du 10 août et les préliminaires de la terreur.

Haine à la royauté devient le cri général. Le lendemain, les images des rois tombent sous la hache révolutionnaire ; celle de Henri IV lui-même que la nation n'oublia jamais, ne trouve pas grâce devant ces furieux. Tous les attributs de la royauté sont arrachés des monuments publics, et ce qui restait de cette royauté fut transféré au Temple, après avoir été deux jours en dépôt dans une loge de l'assemblée.

Ainsi périt la monarchie, dont la tombe fut creusée par la corruption des deux derniers règnes, par les vices de la cour qui dénaturèrent les mœurs publiques, par l'égoïsme des privilégiés qui offensa la misère et la dignité de la nation, enfin par la faiblesse des vertus et par celle des défauts mêmes d'un prince désintéressé de toutes grandeurs, ennemi de toute injustice, et qui, ne pouvant être le modèle des rois était celui de chacun de ses sujets dans la vie privée.

Toute espérance était détruite : Robespierre gouvernait la commune, qui terrifiait et dominait l'assemblée ; et Danton était ministre de la justice ! Il le fut de la sienne ; *il faut*, dit-il, *mettre les conspirateurs hors d'état de nuire*, et du 2 au 6 septembre cinq mille prisonniers sont égorgés à Paris ! Dix prisons sont vidées par la mort. *Ce n'est pas le ministre de la justice qui vous remercie*, dit froidement Danton aux assassins, *c'est le ministre de la révolution*.

Cette sanglante proscription ne frappait point les égorgeurs du 10 août — une cérémonie funèbre avait honoré ceux qui avaient péri clans l'attaque du château —, mais elle atteignait les victimes qui leur avaient échappé, celles pour qui une générosité cruellement trompée avait fait un asile des prisons, et enfin ceux qui, comme les prêtres insermentés, étaient destinés à la déportation, ou étaient réputés suspects de trahison pour leurs écrits, leur attachement au roi, ou leurs services passés. De ce nombre furent aussi les prisonniers d'Orléans que Danton ordonna de transférer à Versailles pour les faire égorger en route par les

assassins qu'il envoya de Paris. On appela le roi aux fenêtres du Temple, pour lui faire voir la tête de la princesse de Lamballe : on voulait ainsi l'aguerrir au sort qui lui était réservé.

Ces horribles massacres ne sont pas seulement légalisés par Danton qui les commande et par les communes qui les paient ; ils deviennent encore le thème d'une proclamation que la commune de Paris adresse à toutes les communes de la France. Une partie des conspirateurs a été mise à mort par le peuple, acte de justice qui lui a paru indispensable... Sans doute la nation entière empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, mais ne laissons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfants. Lafayette avait voulu mener le roi à l'armée, afin qu'il marchât avec elle à l'ennemi ; mais il voulait après avoir chassé l'étranger revenir à Paris détruire la commune, les Jacobins et les Marseillais. Le langage de Danton était différent : Il faut une convulsion nationale pour faire rétrograder les despotes. — Il faut que le peuple se porte, se roule en masse sur les ennemis pour les exterminer d'un seul coup. Danton dominait la tribune ; il avait été compris et obéi : la commune répondait par un manifeste sanguinaire au manifeste outrageant, que le duc de Brunswick avait publié à Coblenz. Ce généralissime de Pillnitz traitait de rebelles les soldats français que Dumouriez menait contre l'étranger. Il osait vouer à la mort ceux qui seraient pris les armes à la main ! Sortie de Coblenz, cette odieuse déclaration avait porté à son comble l'indignation du peuple. Ceux qui conduisaient ses destinées se servirent avec un horrible succès de cette passion nouvelle d'une généreuse vengeance, qui envahissait soudain les esprits.

A la tête de 80.000 Prussiens et Autrichiens, et de l'émigration sous les ordres des frères de Louis XVI, le généralissime de la coalition avait échoué devant Thionville, mais il avait pris Longwy et Verdun et était en marche sur la capitale. C'est pendant les intervalles de ces événements militaires, qu'arrivèrent à Paris les égorgeurs du Midi ; que Pétion avait demandé l'abolition de la royauté ; que la journée du 10 août avait eu lieu, la famille royale enfermée au Temple, les prêtres insermentés bannis ; des visites domiciliaires ordonnées partout ; et que les massacres de septembre venaient de faire couler des torrents de sang ! Cependant loin de ces périls, dans des villages de l'intérieur, s'élevait obscurément le 22 août, un drapeau royal et religieux, qui appelait vainement à lui l'émigration. Huit mille paysans de la Vendée, conduits par Baudry d'Asson, s'emparaient de Châtillon. L'aristocratie de la cour dédaigna ces prolétaires de la cause royale : elle aima mieux se mettre à la suite de l'invasion étrangère, qui avait provoqué les atteintes portées à l'inviolabilité de la personne du roi, et poussé ses ennemis à s'affranchir de toute retenue.

La victoire de Valmy, remportée par Kellermann le 20 septembre, repousse au-delà de nos frontières les étrangers et les émigrés. Mais malheureusement ce beau triomphe n'arrête point les anarchistes dans leur sanglante carrière. Le lendemain, l'assemblée législative ferme sa session, sans avoir pu se glorifier du succès de nos armes.

CONVENTION NATIONALE

Le 22, la Convention ouvre sa session par des cris de victoire, et la gloire militaire s'attache dès ce jour aux drapeaux de la république, pour balancer dans l'histoire la mémoire des attentats qui doivent encore souiller le sol de la patrie.

La Convention se forme sous les auspices de la terreur et de la gloire, dont elle jure de mener de front les redoutables intérêts, n'importe par quels moyens, n'importe par quels sacrifices. Elle tiendra ce serment inouï dans l'histoire. La nation, qui la déteste, le tiendra également, et c'est le despotisme d'une telle monstruosité qui s'appellera le Génie de la Convention !!!

Cette assemblée renfermait dans son sein, au moment de sa formation, un foyer de guerre civile. Le combat continuait entre les Girondins et les Jacobins, et ne devait finir que par la destruction des deux partis. D'un côté sont les premiers orateurs et les véritables soutiens de la liberté, Brissot, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Pétion, Barbaroux, Louvet, Condorcet, etc. ; de l'autre, Danton, Robespierre, Couthon, Saint-Just, Collot-d'Herbois, Carrier, Fouché, Barrère, Billaud-Va-rennes, etc., noms affreux qui méritent leur immortalité.

Ces factions ennemies firent l'essai de leurs forces, soit par des attaques ouvertes, où ils révélèrent à la France le mystère des passions qui les divisaient, soit par de sombres intrigues, où la dépravation était l'auxiliaire de la peur qu'ils s'inspiraient mutuellement. Gladiateurs à la Convention, politiques aux Jacobins, mais toujours en présence, ces terribles athlètes ne se perdaient pas de vue un seul moment, A la tribune de l'assemblée, on débattait la question d'un triumvirat et d'une dictature, et cette question était toute jugée. Couthon, Danton, Robespierre, étaient déjà les triumvirs. L'anarchie exerçait la dictature que lui disputait hautement la monomanie sanguinaire de Marat. A la tribune des Jacobins, on luttait pour accaparer les suffrages des Marseillais ou ceux de la populace : les Girondins pour éteindre la royauté, ce qui fondait la république ; les Jacobins pour tuer le roi et leurs ennemis, ce qui fondait la terreur. Marat éclaira la discussion. On le dénonga pour avoir demandé deux cent soixante mille têtes : il en avoua soixante-dix mille ! Il était si méprisé qu'on accepta cette étrange justification. Robespierre n'était plus méprisé. Un député déchira le voile qui dérobaient la silencieuse atrocité de son âme, et le désigna comme l'auteur des massacres de Paris, que Danton avait ordonnés. Robespierre profita de cette accusation pour laisser croire à sa complicité ; il n'osait pas encore paraître audacieux : il préféra de laisser peser sur sa tête la responsabilité du crime d'un autre, et n'en demeura que plus implacable. Au reste, un ministre de la justice avait ordonné les massacres de septembre sous la Législative ; un autre ministre de la justice les justifiait sous la Convention ; il disait : *Cette tempête devait épurer l'atmosphère de la France.... Les glaives ne se promenaient pas au hasard.... Il s'agissait de travailler à l'édifice du véritable ordre social sur des vues un peu étendues....* Quelle horrible association de mots renferment ces paroles ! la tempête, les glaives, le hasard, l'ordre social !!!

En regard de ces fougueux plébéiens qui se disputaient corps à corps les trophées de la guerre civile, ceux qui conduisaient la fortune de la guerre

étrangère étaient tous, excepté Dumouriez, Kellermann et Beurnonville, nés dans les rangs les plus élevés de l'aristocratie. Biron, Lafayette, Valence, Custine, Dillon, Dampierre, Montesquiou, Harville, Labourdonnaye et le jeune duc de Chartres, soutenaient, à la tête de nos armées, la véritable noblesse du sang français ; et tandis que la Convention décrétait la mort contre tous ceux de leur caste qui attaquaient la France sous le drapeau de l'émigration, elle décernait justement des palmes civiques à ceux qui prenaient Chambéry, Francfort et Mayence, qui délivraient Lille, qui gagnaient la bataille de Jemmapes ; à ceux enfin dont la valeur donnait à la France ces frontières que le génie de Dumouriez lui avait tracées entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées.

Le procès du roi suspendit quelque temps la lutte de ces inimitiés et l'ivresse de ces victoires. Il devint le grand ordre du jour de la Convention. Les irréconciliables ennemis qui la divisaient s'étaient tous accordés pour commettre cette détestable forfaiture ; une égale impatience en avait hâté le moment. Dès sa première séance, la Convention, sur la proposition de Collot-d'Herbois, avait décrété l'abolition de la royauté... Ce décret, dont retentit toute la France, proclamé dans la cour du Temple, n'avait été que trop bien compris par le roi. Dès ce jour, Louis s'est résigné à être la victime expiatoire des crimes de ses oppresseurs. Il est le prisonnier de cette commune qui s'est enorgueillie des massacres de septembre. La délation entoure le Temple, quelle assiege nuit et jour. La menace seule et l'outrage interrompent le silence de la captivité du monarque déchu. Une famille éplorée l'environne seule encore de ses vaines douleurs ; mais bientôt on lui ravit jusqu'aux droits sacrés du malheur ; la pitié reste muette et insensible à ses infortunes : un mur impénétrable s'élève entre un père et les objets chéris de ses affections. Tous les amers chagrins, toutes les peines de ces illustres victimes de l'adversité sont ensevelies dans un silence profond. Le public n'entend que les cris de fureur qui s'élèvent contre Louis XVI et qui demandent son jugement. Ce prince, doux, patient, inoffensif sur le trône et dans les fers, n'est plus nommé à la tribune que le tyran, le roi parjure, l'assassin du peuple ! Les pétitions des clubs anarchistes demandent journellement sa tête à la Convention. Louis XVI connaît dans toute son étendue le péril qui le menace ; mais par une faveur que le ciel accorde à une telle infortune, son âme, naguère pusillanime et indécise, s'élève tout-à-coup au-dessus du danger, et trouve en elle-même assez de force pour cacher le pressentiment du sort qui l'attend à tout ce qui lui est cher. C'est sur la reine, c'est sur ses enfants, sur Élisabeth sa sœur, que se réunit toute sa sollicitude, et c'est pour ces êtres chéris qu'il s'oublie lui-même. Le 8 octobre 1792, la Convention décrète que Louis XVI peut être jugé, et qu'il le sera par elle.

L'inviolabilité du roi et de sa famille était une loi qui ne pouvait périr que par une convulsion telle que celle du 5 octobre, du 10 août et du 5 septembre ! ! ! Provoquée par les imprécations des tribunes, par les menaces des égorgeurs de Paris, dévorée elle-même de la soif du sang de Louis XVI, la majorité de la Convention présentait déjà l'image de cette tempête qui allait tout bouleverser et tout engloutir. La Constituante n'était déjà plus pour elle que l'ancien régime, l'aristocratie de la liberté, et la royauté une usurpation gothique dont le titulaire était par cela seul un criminel. La Convention aussi se déclarait constituante, et elle poursuivait en rivale la législation nouvelle. Mais c'était par le sang qu'elle voulait régénérer la régénération de 1791. Un an à peine s'était écoulé, tout était déjà trop vieux pour la féroce ambition des nouveaux sectaires. Vainement, dans les séances qui suivent celle du 7 novembre, l'inviolabilité du roi trouve à la tribune d'éloquents défenseurs :

Le roi, *disent-ils avec une raison puissante*, a subi la peine de la déchéance, sans un tribunal qui la prononçât, et d'après la seule forme possible, celle d'une insurrection nationale.... la France ne peut plus rien contre lui... Il n'est pas nécessaire d'examiner la compétence de la Convention : le 10 août, tout fut accompli pour Louis XVI ; le 10 août, il cessa d'être roi ; le 10 août, il fut mis en cause, jugé, déposé, et tout fut consommé entre lui et la nation.

Mais les adversaires de cette inviolabilité ne la regardaient plus que comme une superstition déjà vieillie, et Saint-Just résumait leur doctrine en s'écriant avec l'accent d'une étrange conviction :

Le roi n'est pas un citoyen, il doit être jugé en ennemi. Sa procédure n'est point dans la loi civile, elle est dans le droit des gens.... Juger un roi comme un citoyen ! ce mot étonnera la postérité froide.... Régner, seulement, est un attentat contre lequel chaque homme a un droit particulier.... On ne peut régner innocemment : la folie en est trop grande.... Un jour on s'étonnera qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César. Là, le tyran fut immolé en plein sénat, sans autre formalité que vingt-trois coups de poignards, et sans autre loi que la liberté de Rome.... Je ne perdrai jamais de vue que l'esprit avec lequel on jugera le roi est le même que celui avec lequel on établira la république.... La mesure de votre philosophie, dans ce jugement, sera aussi la mesure de votre liberté dans la constitution.

Des hommes généreux, tels que Rouzet, Faure et Fauchet, combattirent avec l'éloquence du sentiment, de la justice et de la raison, les atroces sophismes de Saint-Just. La question des subsistances, qui s'agita sur la fin de novembre, au lieu de suspendre celle de l'inviolabilité, s'y rattacha par l'odieux artifice d'un mouvement oratoire de Robespierre, au sujet de la tranquillité publique : *Il n'y a qu'un moyen de l'assurer, s'écrie-t-il, c'est de condamner demain le tyran des Français.... Après demain vous statuerez sur les subsistances, et le jour suivant vous poserez les bases d'une constitution libre.* Robespierre, Saint-Just et les Jacobins voulaient une exécution et non un jugement. Il n'a manqué à cette horrible époque que de renouveler au sein de la Convention le meurtre de César ! Louis XVI eut péri dans une tempête ; il n'y aurait pas eu de régicide, il n'y aurait eu qu'un meurtre commis sur un accusé par des assassins.

Mais les politiques de la Montagne, qui étaient loin de compter sur les Girondins pour la condamnation du roi, voulaient envelopper la nation comme complice dans l'exécution de cet attentat, et s'efforçaient de la compromettre tout entière par l'organe de ses représentants. Le 3 décembre, *la Convention déclare que Louis XVI serait jugé par elle.* Elle décrète la peine de mort contre quiconque voudrait rétablir la royauté, sous quelque dénomination que ce puisse être. Ce n'est pas encore marcher assez vite pour Robespierre : il demande pour la troisième fois que le-roi soit jugé sur-le-champ, et Pétion parvient à faire décréter que la Convention s'occupera chaque jour, pendant six heures, du jugement de Louis XVI. Dès-lors on travailla sans relâche à l'acte d'accusation, et les jours du roi furent comptés. Il devait comparaître, pour répondre sur les faits

de cet acte ; après cette comparution, il lui était accordé deux jours pour se défendre, et le jour suivant le jugement devait être prononcé par appel nominal, afin que nul ne pût se soustraire à sa responsabilité. Le roi fut cité à comparaître le 11. Santerre commande l'escorte ; Barrère préside la Convention !

On avait trouvé aux Tuileries, dans une armoire dont la porte était en fer, une foule de papiers de la plus haute importance, relatifs aux événements de la révolution, aux correspondances secrètes de la cour avec l'étranger, aux arrangements convenus entre celle-ci et Mirabeau, et enfin aux actes qui avaient fait prononcer la déchéance. Ces papiers composaient en grande partie l'acte d'accusation. Louis XVI, interrogé, répond, au lieu de garder le silence et de récuser ses juges. Cette dernière conduite, plus favorable dans sa position, eût accru l'émotion involontaire que sa présence avait fait éprouver aux conventionnels, et même aux tribunes. Il répond, il est vrai, avec calme ; mais dominé par la faiblesse qui l'a décidé à répondre à Barrère, il se laisse entraîner à un système de dénégations sur des faits dont les preuves lui sont opposées. Le roi est tout-à-coup descendu à la condition d'un accusé ordinaire, et il a la douleur de voir s'évanouir une partie de l'intérêt qu'il avait inspiré lors de son arrivée. Cette scène déplorable pour la majesté royale dura plus de trois heures ! Le roi s'entendit accuser des attentats des 5 et 6 octobre et de ceux du 10 août ! On osa lui dire qu'il avait fait répandre le sang du peuple le 10 août, tandis qu'il était prouvé que, de la loge de l'assemblée, qui était devenue son seul asile, il avait envoyé M. d'Hervilly défendre aux Suisses de résister ! C'était le 10 août que la fortune avait réservé à Louis XVI pour mourir en roi ou pour détruire l'anarchie.

En rentrant au Temple, Louis XVI avait déjà perdu ce qu'on accorde aux autres infortunés. Sa famille était éloignée de lui. On avait dépouillé le roi, on voulut encore dépouiller l'époux, le père, tout l'homme enfin. La solitude autour de lui, la mort devant lui et l'incertitude sur le sort réservé à sa famille : telle est la condition du monarque.

Cependant des hommes généreux se présentent en foule pour être les défenseurs de Louis, non les armes à la main, mais dans un plus grand péril, devant cette Convention qui se forme en implacable jury d'accusation et de jugement. Parmi eux est un vieillard consulaire, un ancien ministre de Louis XVI, le premier des magistrats de la France, celui qu'on appelle le vertueux Malesherbes. Malgré les supplications d'une ancienne amitié, il a quitté l'asile qu'elle lui avait donné en Suisse ; un devoir plus sacré lui commande de revenir à Paris, aussitôt qu'il apprend la détention de Louis XVI ; *je sais que je dois mourir*, répond-il, *mais c'est à moi de défendre le roi*. Malesherbes écrit au président de la Convention cette lettre immortelle comme sa mémoire. *J'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde : je lui dois le même service, lorsque c'est une fonction, que bien des gens trouvent dangereuse*. Le roi avait choisi Tronchet et Target qui refusa, et accepta Malesherbes qu'il croyait loin de lui. Il saisit avec empressement ce bonheur inattendu, qui venait tout à coup le visiter dans son adversité, et la tour du Temple s'ouvrit au vieux ami de Louis XVI. C'était ce même Malesherbes qui, avec Turgot, avait voulu que le roi conjura la révolution, en donnant à la France les institutions qui devaient en prévenir les effets : c'était Malesherbes, ministre disgracié, qui venait assister aux derniers moments de la victime auguste de cette révolution ! L'entrevue fut déchirante ; ce souvenir douloureux du passé que la vue de son ministre renouvela dans le cœur de Louis était à lui seul un supplice, dont la douleur ne

pouvait être adoucie que par leurs larmes communes. Le roi retrouvait un ami, et la vertu de Malesherbes lui rendait toute sa force. L'avocat Desèze fut appelé ensuite pour compléter le travail des deux défenseurs du roi, composer la défense et la prononcer.

Cependant de violents débats agitaient la Convention. Quelques revers essayés par nos armées, la cherté des subsistances et surtout la rivalité menaçante des Jacobins et des Girondins partageaient et soulevaient les opinions sur le jugement du roi. Les deux partis désormais en présence, avaient chacun leur drapeau. Les Jacobins défendaient le duc d'Orléans, dont le bannissement était proposé, parce que les Girondins s'opposaient à la condamnation de Louis XVI. Ces attaques mutuelles, ces haines invétérées ne devaient pas même cesser par l'effusion du sang des deux princes, et ces violents débats servaient de prélude à d'autres débats plus forcenés encore.

Le 26 décembre, la défense du roi était prête. Louis XVI est conduit à la Convention assisté de ses conseils. Il est assis entre Malesherbes et Tronchet. Desèze prononça la défense. Elle était simple, l'acceptation de la constitution par le roi mettait au néant tout ce qui l'avait précédé ; la déchéance avait puni ce qui avait suivi, et l'inviolabilité lui restait. Louis ajouta quelques paroles à la défense de Desèze, et se confiant peut-être encore en la justice de sa cause, parla quelque temps avec une sérénité qu'aucune émotion ne trahit un seul moment.

La Convention fut loin de partager le calme que Louis avait montré devant elle. L'orage suspendu pendant la défense du monarque éclata bientôt après son départ. Au milieu de cette tempête, où le cri de mort se fait entendre contre le roi, Lanjuinais s'élança courageusement à la tribune et déclare que la Convention n'a pas le droit de le juger. Cependant la discussion s'est ouverte le lendemain, et Saint-Just ose tirer ses arguments pour la condamnation du roi de la tranquillité même que ce prince a montrée la veille. Robespierre, également invariable dans le vote qu'il n'a cessé d'émettre, voudrait que l'on procédât de suite à l'appel nominal. Vergniaud, le chef et le grand orateur des Girondins, terrasse Robespierre par une des plus éloquentes improvisations, dont le salut du roi est l'objet. Rabaut de Saint-Etienne, par une violente allocution aux anarchistes de l'assemblée, s'était également révolté contre le droit de juger Louis XVI. La question de l'appel au peuple est également agitée. Barrère reprenant froidement la discussion, qui durait depuis plusieurs jours, détruit l'impression que Vergniaud avait produite. La clôture est prononcée, et le fatal appel nominal est fixé au 14 janvier. L'année 1792 expire sous ces affreux auspices : l'année du régicide va commencer.

En prononçant la suspension de Louis XVI au retour de Varennes, l'assemblée constituante s'était investie elle-même du droit d'intenter un procès au roi, considéré comme premier magistrat du royaume. En prononçant sa déchéance le 10 août, l'Assemblée législative avait mis fin à la monarchie. L'exercice de la souveraineté du peuple ne pouvait aller au-delà ; mais la Convention, qui en méconnaît les limites, eut la perversité de ressusciter pour ainsi dire le roi, dans le dessein d'en faire un accusé que la loi n'avait pu rétroactivement condamner. Elle se constitua violemment en jury spécial, de représentation politique qu'elle était, pour détruire un homme qu'elle ne considérait pas même comme un citoyen. Elle viola, elle défigura son mandat. Elle trahit le peuple, en jugeant le roi en son nom : aussi cette complicité ne fut-elle jamais acceptée par la nation. La stupeur de Paris le prouva ; et de plus, l'abjuration de cette exécration fut solennellement consacrée par les débats fameux dont la Convention

devint elle-même le théâtre. En présence de l'accusé, la Convention avait pu être implacable ; en présence de la peine, elle eut la gloire de se montrer faible. Cette inspiration de la justice fut d'autant plus franche, que Louis XVI avait été déclaré coupable à la presque unanimité des voix, et que sur la question de l'appel au peuple, deux cent quatre-vingt-quatre voix seulement votèrent pour, tandis que quatre cent vingt-quatre votèrent contre. Mais toute l'attention se concentra sur la question de la peine, et la majorité reculait devant l'arrêt de mort.

Il fallut quarante heures pour l'obtenir. Le combat de la barbarie et de la pitié prolongea pendant les quarante heures l'appel nominal de sept-cent vingt et un votants, tant il y avait d'opposition entre eux. Enfin l'iniquité l'emporta sur la justice, la férocité sur la compassion, bien que les Montagnards fussent en minorité, et vingt-six voix envoyèrent le roi à l'échafaud ! Entraînés par une fatalité qui souilla leurs principes, et déshonora leur cause, les Girondins donnèrent cette majorité funeste qui manquait à leurs adversaires. Vergniaud, leur chef, présidait l'assemblée. Il vota pour la mort. Les Jacobins insultèrent avec raison à cette lâche complaisance, dont ils profitèrent pour saisir le pouvoir. Ils avaient inventé la fierté du crime. Elle leur resta tout entière.

Cependant le 19 janvier, comme compensation du rejet de la proposition de l'appel au peuple, on agita la question du sursis à l'exécution. Mais l'horreur du fatal arrêt avait tellement fasciné les esprits, que le sursis fut rejeté à la majorité de trois cents quatre-vingts voix contre trois cent dix, c'est-à-dire à celle de trente-cinq voix tandis qu'il n'y en avait eu que vingt-six pour la condamnation ! Ce qui serait inexplicable, si dans cette séance il n'y avait pas eu trente-un votants de moins que la veille.

Louis XVI, qui depuis le retour de Varennes avait dû se résigner à ne plus régner, depuis le 25 décembre s'était résigné à mourir. Avant de teindre la France de son sang, il l'avait purifiée par son immortel testament ; il lui avait légué ce dont il pouvait disposer dans les fers : le pardon et un grand exemple. Dans cette solennelle déclaration où se peignent également la sérénité de son âme et la force quelle venait d'acquérir, le roi n'a rien oublié....

Si au milieu des vœux régicides dont retentissait la Convention, l'appel au peuple eût obtenu la majorité, et que le peuple eût banni Louis XVI, la France aurait applaudi, et l'Europe n'aurait vu qu'un proscrit de plus : celle-ci n'eût pas fait de plus grands efforts, celle-là n'en eût pas moins résisté avec succès. Le jugement du peuple n'en aurait pas été moins bien sanctionné que celui de la Convention. L'hospitalité anglaise n'eût pas été moins généreuse, et les souverains n'eussent pas été plus éloignés de reconnaître la Convention, le Directoire et l'empire, et de traiter avec eux. L'établissement de la république ne tenait nullement à la vie du roi ; elle existait de fait avant la déchéance, qui la fonda. L'assemblée constituante n'avait élevé aucune barrière pour l'empêcher, et elle-même en portait les germes dans son sein. Cet événement était aussi inévitable, que la mort du roi était inutile aux intérêts de la république.

La religion du crime ne tarda pas à s'établir. L'échafaud de Louis XVI en sera l'autel. *L'arbre de la liberté*, dit Barrère, *ne peut croître qu'arrosé du sang du roi. Le tyran vit encore !* s'écrie Robespierre. Le 20 janvier, l'arrêt est apporté à Louis XVI ; il demande un sursis de trois jours : on le lui refuse. Mais les bienfaits de la mort, qu'il doit subir le lendemain, lui sont tous accordés avec une sorte de libéralité, tant les bourreaux se plaisent à parer la victime qui ne peut plus leur échapper. Non- seulement Louis XVI va revoir sa famille, dont il est séparé depuis quarante jours, mais encore il la verra sans témoins. Il demande un

prêtre ; on l'invite à désigner celui qu'il veut appeler. C'est l'abbé Edgeworth. Il est vrai que la Convention passe à l'ordre du jour quand le roi recommande à la nation ses serviteurs pauvres et infirmes ; mais elle a la barbarie de lui faire signifier qu'elle *prendra soin de sa famille*.

Cette famille lui est enfin rendue. Les dernières heures de la journée du 20 ont réuni non plus le roi, la reine, le dauphin, madame royale et madame Elisabeth de France, mais une famille éplorée, dont le chef n'a plus que des adieux éternels à faire à sa femme, à ses enfants et à sa sœur chérie. Ces adieux sont trop déchirants pour être renouvelés. Le cœur humain se briserait à l'idée d'une dernière séparation. Louis XVI le sent encore plus pour les siens que pour lui-même : il les trompe ; il leur laisse entrevoir l'espoir de les embrasser encore le lendemain. Mais le fidèle Cléry a reçu les ordres de son maître ; il doit l'éveiller à cinq heures pour se préparer au dernier sacrifice avec l'abbé Edgeworth. Après un sommeil profond et paisible, Louis se confesse, communie, donne à Cléry ses dernières instructions, et quand le roulement du tambour annonce Santerre : *Je suis prêt*, lui dit-il, d'une voix ferme. Le trajet du Temple au lieu du supplice dura une heure. Sans doute l'infortuné Louis XVI se rappela, au pied de l'échafaud de la place Louis XV, que seize mois plutôt il recevait au même lieu les applaudissements et les vœux de ce même peuple, qui s'y rendait en foule pour voir tomber sa tête.

Une armée avec du canon avait escorté le roi depuis la tour du Temple jusqu'au lieu de l'exécution ; une autre l'y attendait. Partout, sur son passage, sur la place Louis XV, la terreur qu'inspira ce spectacle commanda un affreux silence. Lui seul avait un visage serein, et conserva jusqu'au moment fatal ce calme sans ostentation et sans efforts, qui honore les derniers instants d'une victime pure et résignée. Mais quand les bourreaux voulurent porter les mains sur lui pour le déshabiller et lui lier les bras, le roi reparut. Louis XVI les repoussa violemment. Un mot de l'abbé Edgeworth le décida cependant à subir tout son sort ; il obéit en chrétien, et lorsqu'il fut sur l'échafaud : *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel ! lui cria d'une voix forte le confesseur de son martyr. Français, dit le roi, je meurs innocent. Je pardonne à mes ennemis. Je désire que ma mort...* Santerre ordonne un roulement de tambours, et la tête de Louis tombe !!!

Louis XVI, disait le vertueux Malesherbes, fut aussi pieux que Louis IX, aussi humain que Henri IV. Sa seule faute consiste à s'être conduit trop souvent comme le père de ce peuple, et pas assez comme son roi. Louis XVI définit mieux sa faute dans son testament, quand il dit : *Je pardonne à ceux qui, par un faux zèle, où par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal*.

Cette crise terrible, qui souleva l'Europe, peut servir à jamais de leçon aux peuples et aux rois. D'une telle commotion jaillirent de grandes idées et des actions plus grandes encore. Les lumières de l'assemblée constituante avaient disparu devant la Convention, qui intercepta subitement leur clarté. Ce colosse de pouvoir donnait sa taille gigantesque à toutes ses volontés ; il renversait d'une main un trône de quatorze siècles et les autels d'une antique croyance, tandis que de l'autre il poussait contre l'Europe monarchique quatorze armées de citoyens, au nom d'une liberté effrénée, qui avait pour auxiliaires la famine, les assignats et la mort : la mort qui punissait nos généraux de leurs victoires ou de leurs défaites, et nos représentants de leurs vertus ou de leurs crimes.

La pensée humaine s'indigne de ne pouvoir saisir l'aberration anarchique qui signale les actes de cette étrange puissance. On croit assister à ces métamorphoses bizarres et terribles attribuées à un dieu de la fable. On se

refuse à croire que le même âge, que la même patrie aient enfanté les hommes qui ont publié et exécuté de telles volontés ; l'infamie et l'honneur, le crime et la vertu, la fureur et la pitié, la raison et la démence les inspirent tour à tour. Voici quelques uns de leurs actes et de leurs décrets.

— La population, les maisons, les forêts, les moissons de la Vendée seront détruites, et les femmes et les enfants des rebelles seront transportés dans l'intérieur. — Pitt est déclaré l'ennemi du genre humain. — Six mille hommes sont organisés en armée révolutionnaire contre les conspirateurs. — Un tribunal marche avec eux pour condamner et faire exécuter de suite les ennemis de la patrie. — Nul Français ne peut percevoir des droits féodaux en quelque lieu de la terre qu'il habite. — Le gouvernement est déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix. — Lyon sera détruite, et ce qui en reste sera nommé ville affranchie. — Les villes qui recevront des rebelles dans leur sein seront démolies. — Au sein de la Convention l'abjuration du culte catholique est faite par l'évêque de Paris et son clergé. — La ci-devant église métropolitaine s'appellera le Temple de la *Raison*. — Marat reçoit les honneurs du Panthéon : il y remplace Mirabeau qui en est expulsé !!! — Tous les cultes sont libres — Les effets des indigents déposés au Mont-de-Piété dans toute la république, seront remis sans aucune restitution de l'argent prêté. — Des secours sont accordés aux parents des défenseurs de la patrie. — L'esclavage des Nègres est aboli. — Chaque membre de la Convention rendra compte de sa conduite politique et morale, et de l'état de sa fortune. — Il sera élevé une colonne de marbre dans le Panthéon, sur laquelle seront inscrits les noms de ceux qui auront fait des actions héroïques. — L'armée des Ardennes a bien mérité de la patrie en chargeant trois fois à la baïonnette la cavalerie ennemie. — L'incendie de la commune de Bédouin est approuvé. — Une pension de douze cent francs est accordée à un serrurier, qui dit avoir été *empoisonné par Louis Capet*. — Il ne sera fait aucun prisonnier Anglais ni Hanovrien. — Toutes les troupes ennemies renfermées dans nos places fortes, qui ne se seront pas rendues à discrétion vingt-quatre heures après la sommation, seront passées au fil de l'épée. — Les noms des braves du vaisseau *le Vengeur*, qui ont préféré de couler bas plutôt que de se rendre, seront inscrits sur la colonne du Panthéon. — La république française ne paie ni les frais ni les salaires d'aucun culte. — L'expulsion des ennemis du territoire de la république sera célébrée par une fête. — Les terroristes seront désarmés. Amnistie pour tous les délits révolutionnaires, excepté le vol et l'assassinat. — LA PEINE DE LORT SERA ABOLIE à dater de la publication de la paix générale !!...

Et ce sont les mêmes hommes qui ont rendu tous ces décrets, comme si, impassibles au bien et au mal, ils n'obéissaient qu'au hasard ou au destin, tandis que leurs discussions violentes, qu'éclaire souvent une lumière élevée, qu'anime

une éloquence presque toujours dramatique, que tempère aussi le courage de la vertu, que déshonore l'excès de la haine, sont là pour rendre témoignage de leur raison, de leurs fureurs, désintérets qui les guident, et de la force où peut arriver la volonté humaine. Après le supplice du roi, ils ne se sont pas sentis assez forts pour cesser de commettre des meurtres ; et leur position était telle, que leur propre destruction devenait une conséquence nécessaire de leur pouvoir. De tels hommes ne pouvaient être prévus et ne peuvent être reproduits. La révolution oppose ce grand bienfait à leur terrible mémoire.

Toutefois, il faut le dire, le traité de Pillnitz, le manifeste du duc de Brunswick et enfin la coalition des dix premières puissances de l'Europe notifiée le 9 mars 1793, prouvèrent à la France que l'Europe se déclarait légataire de la monarchie française, qui était morte sans testament. Le peuple français s'en déclara lui-même l'héritier, et jura de disputer cette succession avec fureur. La Convention peut déjà couvrir des palmes de la gloire toutes les tombes qu'elle a creusées. C'est elle qui a rendu la France guerrière. Un long repos avait assoupi la valeur française. L'élan de 1792 avait été sublime. Du 28 octobre au 28 novembre, la Belgique entière avait été conquise par Dumouriez, mais la grande impulsion guerrière ne fut donnée qu'en 1793. La Convention, par une audace qu'aucune gloire ne justifiait, déclara la guerre aux rois de l'Europe. Elle se mit dans l'obligation de vaincre toujours, et rendit la nation entière responsable de cette nécessité par le décret du 23 août, qui mit tous les Français en réquisition pour le service des armées. Il fallait une force plus qu'humaine, pour attacher à la cause encore obscure de la liberté un million d'hommes, qui se battait sans espoir de récompense sous des drapeaux encore sans illustration. Un fanatisme inconnu jusqu'alors dans les temps modernes s'éleva subitement du sein de la barbarie des lois et de l'excès de l'infortune publique, et changea en fureur guerrière les passions généreuses de la France.

Le mot de patrie n'était point nouveau pour les hommes qui gagnaient les batailles. Aussi l'indépendance du sol natal frappait-elle plus énergiquement l'âme des soldats que la politique de la Convention et ses orages, qui ne leur furent connus que par la proscription de leurs chefs. Il semblait qu'ils voulussent, par tous les sacrifices, par tous les efforts, par la plus brillante valeur, purifier la patrie des forfaits de ses tyrans, et opposer une France vraiment libre et glorieuse à celle qui était asservie et dégradée. Tout l'honneur français s'était réfugié sous les drapeaux. L'Europe sait quels furent les prodiges de nos troupes, et quelle austère discipline ennoblissait leur gloire elle-même. Elles n'avaient pas toujours des vêtements ni du pain ; mais toujours elles avaient de la valeur et des armes. Pauvres, désintéressés, infatigables comme les soldats, les officiers partageaient leurs travaux, leur misère, et n'en étaient distingués que par les places qu'ils occupaient dans le combat ; c'était les plus périlleuses. Tous les grades étaient gagnés sur le champ de bataille ; aussi tous les officiers étaient fiers de leurs égaux, et tous les soldats de leurs chefs. Les armées marchaient sans bagages ; il n'y avait de charriots que pour les munitions et les ambulances. Les généraux qui nous restent de cette époque si glorieuse pour nos armées, mangeaient le pain du soldat, et portaient le sac à la tête de leurs bataillons. C'est à cette rude et généreuse école que se formaient Hoche, Moreau, Bernadette, Soult, Suchet, Murat, Augereau, et tant d'autres qui héritèrent rapidement du commandement de leurs divisions. L'Europe vit avec effroi cette nouvelle civilisation militaire, cette république de guerriers opposer leur austère pauvreté et leur bouillante valeur à l'éclat de ses préparatifs et aux calculs de sa tactique. Un grand homme de guerre a dit : *Nous étions tous jeunes clans ce*

temps, soldats et généraux : nous avons notre fortune à faire. A l'intérieur, des penseurs profonds, des publicistes et des hommes d'état d'un nouveau genre s'efforçaient d'éclairer l'Europe, tandis que l'armée ne songeait qu'à la vaincre. La France avait deux peuples : l'un asservi au-dedans, l'autre dominant au-dehors. Celui-ci était le héros de l'indépendance, et celui-là le captif de la liberté. La gloire gagna le procès de la république.

Ainsi la république présentait en 1793 un arsenal inépuisable d'armes jusqu'alors inconnues au reste du monde. Ses sectaires, ses soldats, l'audace de ses chefs, leur barbarie, la mort du roi, le nombre des victimes, la guerre civile et la guerre contre l'Europe, qui apparut tout-à-coup devant l'échafaud de Louis XVI, tels sont les éléments extraordinaires dont se servit le génie infernal de la Convention, qui les avait créés. Le plus puissant de ces éléments d'activité fut le meurtre de Louis XVI, dont la Montagne ne versa le sang qu'afin de susciter à la France de tels dangers intérieurs et extérieurs, que tout serait insuffisant pour les combattre, excepté la terreur. Cette atroce conception, qui calculait froidement les effets de l'ambition, du fanatisme et de l'adversité sur le sort d'un peuple, se trouva juste.

En effet, jamais plus grands périls n'avaient à la fois accablé un peuple. Deux-cent cinquante mille étrangers menaçaient le territoire, et voulaient mettre sur le trône de la France le Dauphin, enfant resté orphelin dans, la prison du Temple. Le vainqueur de Jemmapes, Dumouriez, aspirait à la tête de son armée à détruire la Convention et à rétablir la monarchie constitutionnelle. Il avait auprès de lui le jeune duc de Chartres, déjà connu par de beaux faits d'armes. Ainsi Dumouriez trahissait déjà en secret la cause de la république. Mais aveuglé par les conseils d'une étrange ambition, il crut pouvoir s'attacher tellement son armée, qu'avec elle il s'emparerait pour son propre compte de la Hollande réunie à la Belgique et marcherait ensuite en conquérant vers la capitale pour y relever le trône sur les ruines de la république. Dumouriez, adoré de ses troupes, tant qu'il fut fidèle et victorieux, connut bientôt toute son erreur. Battu en Hollande et à Nerwinde par le prince de Cobourg, dénoncé par les Jacobins, rappelé par le conseil exécutif, chassé rapidement de la Belgique, en proie aux revers militaires et politiques, il voulut en vain disposer de ses soldats ; il n'en fut plus entendu. C'était mal choisir le moment d'attaquer la république, lorsque trois cents mille patriotes, levés par la Convention, se précipitaient avec ardeur au-devant de l'ennemi. Aussi, au lieu d'imiter Lafayette, fut-il entraîné à trahir ouvertement sa patrie et à flétrir à jamais ses lauriers. Il avait conçu le projet de donner Lille et d'autres places aux Autrichiens, en garantie de sa défection ; l'honneur de son armée s'y opposa, et sur lui seul rejaillit l'infamie d'avoir livré aux ennemis le ministre de la guerre Beurnonville et les commissaires de la Convention envoyés pour le sommer de venir rendre compte de sa conduite. Des-lors fut connue la justice de l'étranger. Lafayette proscrit, fugitif, mais fidèle, avait été traité comme un prisonnier par les Autrichiens, tandis que Dumouriez, traître à sa patrie et à son armée trouva partout un asile.

Tous les embarras de la guerre étrangère transportés en peu d'instant sur le sol de la patrie par la défection de son général, loin d'intimider la Convention, accrurent encore l'irritation qui la travaillait. Mais un plus grand péril la menaçait. La Vendée qui d'abord n'avait montré l'insurrection que dans quelques villages, faisait marcher sous ses drapeaux trois armées régulières, comme une puissance rivale. Elles étaient commandées par Bonchamp, d'Elbée, et Charette. Une organisation républicaine caractérisait cette création militaire. Le voiturier Cathelineau est nommé généralissime par les chefs nobles de l'insurrection

vendéenne, victorieuse des soldats de la Convention. Les armées républicaines ne sont pas plus heureuses dans le Nord, sur le Rhin, aux Pyrénées. L'aigle autrichienne flotte sur les murs de Coudé et de Valenciennes, l'aigle Prussienne ne tarde pas à être plantée sur ceux de Mayence ; les Espagnols ont franchi nos barrières, et la Corse arbore sous Paoli l'étendard de l'indépendance.

Ce ne sont pas encore là les seuls ennemis que la Convention ait à combattre. Les plus implacables sont ceux qui se sont formés dans son sein. C'est le moment de ce grand danger public, que choisissent les Jacobins pour attaquer et perdre les Girondins, auxquels ils n'ont pas pardonné leur complicité forcée dans le meurtre de Louis XVI. Le 10 mars, les premiers avaient échoué dans le projet d'exterminer leurs adversaires au milieu même de la Convention par une insurrection populaire. Les Girondins avaient été avertis, et les hordes d'assassins dispersées par la force armée. Vainement Vergniaud avait dénoncé la conspiration du 10 mars : les Jacobins encouragés par l'impunité puisèrent une nouvelle énergie dans ces retards ; ils accusèrent les Girondins de complicité avec le traître Dumouriez, et le 10 avril suivant réunirent toutes leurs forces pour tenter contre eux une attaque décisive. Tandis que Robespierre les dénonçait à la tribune, Marat, l'implacable Marat, les accusait encore aux Jacobins d'avoir voulu sauver le roi par l'appel au peuple, et les dévouait à la vengeance nationale par une adresse à tous les départements. Dénoncé à la Convention par tout ce qui n'était pas Montagnard, Marat fut envoyé devant le tribunal révolutionnaire ; il fut acquitté, et ramené en triomphe dans l'assemblée. En représaille de l'accusation portée contre Marat, Pache, maire de la commune, osa demander l'expulsion des principaux Girondins.

L'on ne procédait déjà plus que par violences et par conspirations. Les assassins remplissaient les tribunes et assiégeaient les portes de la Convention. Il s'agissait toujours de la vie ou de la mort. Guadet déclara courageusement qu'il fallait remplacer les membres de la commune, et sur le refus qu'éprouva cette proposition, il fit nommer une commission de douze membres chargés de surveiller la municipalité. Ceux-ci découvrirent bientôt une nouvelle conspiration à la tête de laquelle était le féroce Hébert qui fut arrêté. Cet acte de justice devint le signal d'une insurrection, à la tête de laquelle Danton déclara la guerre aux Girondins. Ceux-ci furent vaincus. La commission des douze fut cassée et Hébert mis en liberté. Le lendemain la victoire revint à la Gironde et le décret fut rapporté ; mais le trente et un mai, l'insurrection était devenue générale. Elle s'annonce au bruit du canon. Le peuple Montagnard redemande par ses commissaires la suppression de la commission des douze. La Convention est au moment de devenir une arène sanglante. Robespierre y porte hautement une accusation contre les Girondins, qui les déclare traîtres, royalistes, complices de Dumouriez. Dans le but d'éviter un massacre, les plus modérés souscrivent aux demandes des insurgés. La commission des douze est encore supprimée, et les brigands se dispersent au grand regret des Montagnards qui avaient espéré se défaire de leurs ennemis dans cette séance. Ils ne devaient pas attendre longtemps.

La perte des Girondins était l'ordre du jour permanent de la Montagne, de la commune, des Jacobins et des Cordeliers. L'homme de sang, Marat, usurpa sur Danton et sur Robespierre la direction du complot qui devait être le dernier. La France était tellement malheureuse, qu'elle n'avait plus d'espoir que dans la Gironde. Ce parti était le seul obstacle que la Montagne eût à renverser, pour se livrer avec fureur à sa perversité. Ainsi tant que les Girondins siégeront à la

Convention, ou même tant qu'ils vivront, l'œuvre révolutionnaire sera incomplète.

Deux jours après l'imparfaite victoire du 31 mai, le 2 juin, la Montagne immole enfin ses ennemis et les sacrifie à sa vengeance. Marat en est le ministre, Henriot l'instrument ; quatre-vingts mille hommes marchent sous les ordres de ce dernier et tiennent la Convention bloquée. C'est au nom du peuple insurgé qu'on lui demande l'arrestation des députés conspirateurs. *Sauvez le peuple*, disent les pétitionnaires, *ou bien il se sauvera lui-même*. Lanjuinais dans cette occasion se montra sublime et dévoué comme un homme de l'antiquité. On répond à la pétition par l'ordre du jour, et soudain le terrible cri *aux armes* retentit dans la Convention et se répète au dehors. La représentation nationale occupait le palais des Tuileries. Un nouveau 10 août la menace aussi. Barrère pour conjurer l'orage propose la suspension des députés proscrits. *Quand les anciens faisaient un sacrifice*, dit-il, *le prêtre immolait la victime et ne l'insultait pas*. Billaud-Varenne répond qu'il faut juger les Girondins et non les suspendre : tout-à-coup un député déclare que la Convention n'est pas libre. Elle se lève en masse, conduite par son président et est arrêtée sur le Carrousel par Henriot, qui lui demande de livrer au peuple vingt-quatre conspirateurs. *Qu'on nous livre tous*, s'écrient les Conventionnels, et Henriot fait pointer sur eux deux pièces de canon ; vainement les députés fuient et se précipitent dans le jardin : toutes les issues sont gardées. Prisonnière de l'insurrection, la terrible Convention se voit réduite à chercher un asile dans le lieu de ses séances, où elle n'ose affronter Marat. Celui-ci lui envoie une liste, qu'il vient d'arrêter lui-même. Elle porte les noms de trente-deux conspirateurs, parmi lesquels sont vingt-deux chefs de la Gironde. Marat est obéi. La Convention avilie, ordonne la détention à domicile des trente-deux victimes, qui siègent dans son sein. C'est à cette condition qu'elle recouvre sa liberté, mais non son indépendance, car elle subit le joug de la commune et fléchit honteusement devant la dictature spontanée de Marat.

Cependant le parti de la Gironde ne s'éteignit pas par ce coup d'état révolutionnaire. Sa modération, ses talents, sa persécution réveillèrent de beaux souvenirs et de nobles espérances. Plusieurs des détenus s'échappèrent et se rendirent à Caen, où ils levèrent avec succès l'étendard de l'insurrection. La Bretagne et soixante départements prirent les armes. Les royalistes se réunirent à cette grande opposition, qui s'élevait comme l'arche du salut dans le naufrage général. La Gironde eut aussi ses héroïnes : Charlotte Corday, comme une autre Jeanne d'Arc, quitte son pays pour aller venger la France. Elle arrive seule à Paris, se présente chez Marat et le poignarde dans son bain. Marat reçut les honneurs du Panthéon, où il remplaça Mirabeau ! Ses obsèques furent aussi une pompe triomphale. Sa statue fut érigée dans les places publiques ! Son nom fut invoqué ! Et l'héroïne, calme et fière, monta sur l'échafaud, admirée pour sa vertu patriotique et à jamais illustre par le meurtre de ce monstre, que la Convention avait déifié ! Une autre femme digne de figurer dans les beaux temps de la Grèce et de Rome, l'illustre madame Roland, périt aussi avec un superbe courage, glorieuse de ne pas survivre à la ruine de son parti.

La Convention avait décrété qu'elle prendrait soin de la famille de Louis XVI, elle s'en souvint, et après plusieurs mois d'une agonie, où l'outrage ajoutait chaque jour au malheur, la fille de Marie-Thérèse, et la pieuse Élisabeth furent livrées au bûcher. Elles portèrent sur l'échafaud toute la majesté de leur infortune !!!

Elles peuvent joindre les palmes de leur martyre à celles de nos guerriers, ces femmes qui, comme eux, furent plus fortes que le péril, et couraient au devant

de la mort qui menaçait leurs pères, leurs fils, leurs époux, leurs amis les plus tendres. Plus généreuses encore que nos soldats, elles marchaient sans combat à une mort inévitable : l'on vit de jeunes femmes partager le supplice de vieillards condamnés, et sacrifier de longs jours pour ne pas survivre à ces époux, que la mort leur eût enlevés quelques jours plus tard. D'autres, après avoir subi toute l'humiliation de la prière, et avoir vainement porté l'orgueil de leurs larmes aux pieds des proscriptionnaires, les forçaient à une pitié cruelle, obtenaient d'eux de partager]' la captivité de ceux qui leur étaient chers, les défendaient au tribunal révolutionnaire et mouraient avec eux.

Ce dévouement sublime des femmes sous la Convention se rencontra dans tous les rangs. L'égalité de leur vertu signala l'égalité de leur malheur. Les hommes les imitaient, et recevaient peut-être d'elles ce froid courage, qui irritait la férocité des juges et qui sans doute multipliait le nombre des victimes. L'on vit mourir le fils pour le père, le père pour le fils ; et recevoir la mort à l'insu de ceux qu'elle devait frapper. Parmi les plus illustres victimes, dont le sacrifice servit à célébrer la chute de la Gironde, périrent Malesherbes et le duc d'Orléans : le premier pour avoir défendu le roi, le second pour l'avoir condamné, et peut-être aussi pour n'avoir pas osé l'être. Bailly périt également parce qu'il avait fondé la liberté légale. Son supplice fut horrible. Il était déjà déshabillé, quand l'échafaud se brisa. Il fallut le réparer. *Tu trembles*, lui dit-on : *C'est de froid*, répondit le vieillard.

La France était à moitié soulevée. Les Vendéens et les Girondins rivalisaient d'efforts pour l'arracher à ses bourreaux. Ils avaient généreusement déposé leurs inimitiés pour se réunir contre la tyrannie. Caen, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Marseille, Toulon, avaient hautement arboré le drapeau de la guerre. L'intervention étrangère gêna malheureusement cette belle cause de la patrie. Toulon fut livré aux Anglais et aux Espagnols, et Lyon, devenue la grande place d'armes de l'insurrection, attendit vainement dans ses murs les Sardes et les Autrichiens. Indépendamment de cette immense guerre civile qui partageait la république, elle était de toute part entamée par la coalition.

Ce fut au milieu de ces nouveaux périls qu'on acheva la constitution. Mais reconnue trop démocratique pour d'aussi graves circonstances, elle fut écartée, et le gouvernement révolutionnaire se déclara en permanence jusqu'à la paix. Les membres de la Convention jugèrent que la démocratie appelée à gouverner n'eût aspiré qu'à s'élever et à les détruire. Le bon sens de la multitude aurait bientôt, en effet, renversé les hommes qui disposaient de ses destinées d'une manière aussi barbare. A cette époque il manqua, pour l'honneur de la France, un 9 thermidor, auquel toute la nation aurait pris part ; il ne devait être entrepris que par quelques hommes dont Robespierre avait juré la mort.

Cependant cette constitution, soumise à l'approbation du peuple, avait été acceptée par les 44.000 municipalités, dont les représentants furent admis à la barre de la Convention. Là, ils demandèrent la levée en masse des citoyens et l'arrestation des suspects. La population de la France se trouvait par cette mesure divisée en soldats et en prévenus. Plus une telle proposition était extravagante, plus elle était en harmonie avec les passions et les périls du moment. Aussi fut-elle votée d'enthousiasme, et tandis que 1.200.000 hommes accouraient sous les drapeaux de quatorze armées, 10.000 prisons se remplissaient de victimes : l'histoire d'aucun peuple n'offre l'exemple d'une pareille loi, ni d'un semblable asservissement. Il est vrai qu'alors l'armée était le

seul asile. Le nom de révolutionnaire fut donné comme un titre glorieux au gouvernement, à la loi, à un tribunal, aux comités, à une armée !

L'armée se chargea des périls et la Convention des vengeances. Tandis que Houchard, Jourdan, Hoche, Kellermann, Canclaux, Moreau, Pichegru, Westermann, Dugommier, Masséna, Kléber, etc., triomphaient les armes à la main des ennemis intérieurs et extérieurs ; que la Gironde, que la Vendée étaient vaincues, la Convention donnait aux proconsuls Robert-Lindet, Tallien, Collot-d'Herbois, Fouché, Couthon, Barras et Fréron, la mission d'exterminer par les supplices ceux que le glaive aurait épargnés dans les villes rebelles. Ses commissaires et ses généraux exécutèrent tous dignement leur mandat. Les exploits de la terreur surpassèrent ceux de la guerre ; aussi la Convention célébrait le même jour un massacre et une victoire, et partageait son farouche hommage entre les bourreaux de Lyon, de Caen, de Bordeaux, de Marseille et de Toulon, etc., et les vainqueurs du Rhin, des Alpes et des Pyrénées. Elle votait les mêmes remerciements aux braves qui avaient repris Toulon sur les Anglais et les Espagnols, et aux assassins qui en firent mitrailler 400 habitants.

Ce siège est devenu à jamais fameux par les services du commandant en second de l'artillerie qui eut occasion d'y manifester son génie pour la guerre, et qui déjà méditait peut-être, sous les bannières d'une sanglante liberté, le salut de sa patrie et la conquête de l'Europe.

Les travaux des légions républicaines ont à jamais couvert de gloire nos braves guerriers. Les vainqueurs d'Arcole, de Lodi, des Pyramides, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram, de la Moscowa, de la Bérézina, se sont rappelés souvent, que leurs combats de 93 et de 94 avaient fait du Rhin, des Alpes et des Pyrénées la frontière de la France : ils se le sont rappelés bien plus amèrement à Montereau, à Champ-Aubert, à Montmirail, quand ils furent réduits à défendre les avenues de la capitale. Alors un douloureux souvenir a pu leur retracer les triomphes de leur jeunesse.

Malgré tant de succès, la Convention ne s'occupe que de ses propres vengeances, inquiète, agitée, tumultueuse, l'inaction n'était pas dans sa nature ni la générosité dans ses intérêts. Victorieuse au dedans et au dehors, elle continue d'être implacable. Elle avait versé, le 18 octobre, le sang de la reine ; le 31 elle songea aux captifs du 2 juin, et l'échafaud vit tomber les têtes de 22 Girondins. Ils allèrent à la mort comme les soldats, en chantant l'hymne de la victoire, la Marseillaise. Pétion, Buzot et Condorcet, proscrits et errants, se déroberent au supplice par le suicide. Roland ne voulut pas survivre à son illustre épouse et se tua sur la route voisine de son asile. Quelques autres fugitifs furent atteints et périrent de la main du bourreau. Six seulement parvinrent à se dérober aux recherches des Montagnards, et de ce nombre furent Lanjuinais et Larévellière-Lepaux. Ainsi finit la Gironde, digne sans doute d'un meilleur sort. Mais sa chute était devenue inévitable, parce qu'il lui manquait cette implacable barbarie qui, seule, pouvait faire triompher une faction à cette sanglante époque.

Le parti de Vergniaud était détruit ; il ne reste à Robespierre, pour être dictateur sans partage, qu'à anéantir le parti de Danton. Désormais il n'y a plus en présence que des hommes d'une même couleur, divisés maintenant par une sombre jalousie et une soif effrénée du pouvoir. Effrayés ou enivrés de la terreur nouvelle dont Robespierre donne le signal, les Conventionnels ne peuvent s'arrêter dans cette sanglante carrière. Ils sont condamnés à lutter sur la pente de l'abîme qui doit les engloutir. Mourir est devenu pour eux une destinée inévitable, comme dans les grandes convulsions de la nature. Un froid délire les

rend également indifférents sur la mort qu'ils donnent ou sur celle qu'ils reçoivent : ils se précipitent avec un fanatisme égal vers l'échafaud pour y égorger leurs adversaires ou pour y mourir. La peur et le courage leur inspirent le même dévouement pour la liberté qui expire. Mutilée chaque jour, et n'offrant plus qu'un spectre tremblant et défiguré aux tyrans qu'elle a produits, la Convention s'agite sous l'empire d'un grand suicide, fléau nouveau pour le monde ; et la France apprend seulement par la victoire qui proclame son indépendance, que la terreur ne peut la mettre au tombeau.

L'année 1794 s'ouvre sous la dictature de Robespierre et des décemvirs qui forment avec lui le comité de salut public. La ténébreuse politique du dictateur prépare tous les éléments de la destruction des deux factions qui gênent encore l'usurpation qu'il a rêvée : l'une est celle des modérés, à la tête de laquelle est Danton, l'homme des massacres du 2 septembre, le créateur du tribunal révolutionnaire ; l'autre est celle des anarchistes, des *ultra-révolutionnaires*. C'est celle qui domine la commune : et la commune est gouvernée par Hébert qui a recueilli la succession de Marat. *L'une de ces deux factions*, dit Robespierre, *nous pousse à la faiblesse*, et *l'autre aux excès*. Leur proscription est résolue ; le 5 février, Robespierre a commencé à mettre à exécution les projets de sa politique. Hébert et ses complices ont été saisis dans le sein de la commune, et livrés au bourreau ; et la commune trop faible pour les défendre, remercie le dictateur de lui avoir enlevé ses derniers soutiens.

Après cette exécution, Danton et ses partisans, justement accusés de vouloir substituer l'ordre légal à la dictature, restèrent seuls en proie aux vengeances du dictateur. Celui-ci qui s'était servi de cette faction pour détruire celle des Hébertistes, se hâta, en renversant ce dernier obstacle, de compléter son système de destruction et de tyrannie. Le 5 avril suivant, le premier orateur de la Convention après Vergniaud, Danton, reçut son arrêt de mort. *Mon nom*, dit-il, *vivra clans le Panthéon de l'histoire ; j'entraîne Robespierre : Robespierre me suit*. Ces paroles étaient une prophétie. Danton reconnaissait depuis quelques mois, que la lassitude de la terreur avait gagné les esprits et les âmes, puisque lui-même en était fatigué. Mais il n'eut pas l'instinct de sa propre conservation. Il crut pouvoir vivre ignoré en se retirant du gouvernement. Il devait savoir cependant que son union avec Robespierre n'était que politique. C'était après la mort des Girondins et celle de Marat, ses mortels ennemis, qu'il eut pu, avec quelque chance de succès, aspirer lui-même à la dictature ; mais Danton, qui, dans sa prison, demanda pardon à Dieu et aux hommes d'avoir institué le tribunal révolutionnaire, n'avait pas le sentiment de la grandeur, à laquelle auraient pu le porter ses éminents talents et la confiance de ses amis. Il s'arrêta dans la carrière du crime. Il ne sut pas marcher dans celle du bien, et il livra sa tête à Robespierre sans la lui disputer, au lieu de la défendre au péril de celle de son ennemi.

Robespierre calcula tout autrement.

Le règne du monstre va commencer. Pour régner sans pitié et sans partage, Robespierre voulait survivre à tous ses ennemis et aussi à tous ses amis, afin de n'avoir plus d'autre obstacle que l'excès de sa propre tyrannie et d'autre complice que la servilité du peuple. Qui sait si son esprit systématique et ambitieux n'avait pas conçu l'espoir, que le rôle de Sylla, rassasié de meurtres et de puissance, et abdiquant impunément la dictature, pouvait encore une fois être joué avec sécurité sur la scène du monde ? Robespierre mourant de vieillesse, eut été le phénomène le plus hideux de l'histoire moderne.

Mirabeau aurait-il jamais pu prévoir, que cet homme, si méprisé dans l'assemblée constituante, resterait seul dominateur de la France, et vainqueur de tous les partis depuis la royauté jusqu'à Danton, à qui lui-même, il avait défendu de sortir de l'enceinte des clubs.

Autour de Robespierre se groupent Saint-Just, Couthon, Barrère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, etc. ; et l'ordre du jour est *justice et probité !*... Mais parmi ces décemvirs, s'est formé un triumvirat suprême, composé de Robespierre, Saint-Just et Couthon : le génie du mal a son horrible triade. Cette tyrannie des trois s'élève en tribunal de sang sur le comité lui-même, sur celui de sûreté générale, sur la commune et sur toute la Convention. Là aussi est le péril de Robespierre ; car une scission s'opère silencieusement dans le comité qu'il préside. Le dictateur s'aveugle comme tous les hommes parvenus à l'usurpation. Sa tête froide et anarchique rêve à la fois l'excès de la folie et de la barbarie humaine, et son pouvoir se réalise. Il se fait le réformateur des mœurs de la France : il invente une terreur plus forte que la terreur. Enfin il fait reconnaître l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme par la Convention ! Jamais le délire, la fureur, et l'hypocrisie ne furent donnés en spectacle aux hommes avec plus d'impudeur. Jamais aussi la France ne fut plus dégradée : elle pouvait tout souffrir, excepté la servitude de l'hypocrisie. La terreur au moins avait pour elle l'échafaud. Elle l'aura encore, mais il sera dressé sur l'autel de l'Être suprême. Cette conception que n'auraient rêvée, ni Sylla dans sa tyrannie, ni Machiavel dans sa politique, ni le Dante dans son *Enfer*, Robespierre l'enfanta ; et pour la honte du genre humain, Robespierre s'en applaudit ! et on applaudit Robespierre !

Le dictateur a parlé : soudain s'écroule ce culte stupide de la *Raison*, qui aura aussi ses fanatiques. Lui-même, en qualité de président de la Convention, il ordonne et dirige la fête du culte nouveau. Il marche seul en avant de la représentation nationale ; sa main sanglante ose déposer, à la face du peuple de la capitale, des fleurs et des épis sur l'autel de l'Être suprême ! Robespierre pontife de Dieu ! Que ne l'est-il de Marat ? Tibère le fut d'Auguste ! N'importe, comme Tibère, il voit le sénat et le peuple à ses pieds. *Peuple*, dit-il, *livrons-nous aujourd'hui aux transports d'une pure allégresse ; demain nous combattons encore les vices et les tyrans.*

En effet, deux jours après, le tribunal révolutionnaire fut quadruplé ; les jurés ne jugèrent plus que par leur conscience, et les comités purent mettre en jugement les députés de la nation : ainsi la guillotine n'est plus à Paris un seul moment inactive. *Le délai pour punir les ennemis de la patrie, ne doit être que le temps de les reconnaître*, a dit le féroce et paralytique Couthon. Dès ce moment cinquante têtes tombèrent par jour à Paris. Robespierre avait résolu de détruire tout ce qui lui était supérieur en naissance, en talents, en position sociale, et avait inventé pour cela la conspiration des prisons. Marat était un tigre que devait assouvir le sang des victimes dont il avait fixé le nombre, Robespierre est un fléau comme la peste, qui ne s'arrête que faute d'aliments. La guillotine est partout ; elle est sur les places, sur les routes ; elle suit les drapeaux. A Paris, c'est Fouquier-Tinville l'accusateur public et ses quatre substituts, qui moissonnent pour Robespierre, Couthon et Saint-Just ; dans le nord, c'est Joseph Lebon ; dans le midi, Maignet ; dans l'ouest, Carrier. Chaque triumvir a nommé son bourreau. Pour ceux-ci la guillotine est trop lente : Collot-d'Herbois, à Dijon, et Barras, à Toulon, la remplacent par l'affreuse mitraille. Pour ceux là, la mitraille ne moissonne pas encore assez vite ; Carrier lui substitue les noyades ! d'immenses bateaux à soupape reçoivent dans leurs flancs des milliers de

couples d'hommes et de femmes, de tout âge, de toute parenté, liés ensemble, impudemment livrés aux regards de la populace. C'est ce supplice, inconnu jusque là, que dans sa joie féroce, Carrier appelle des *mariages républicains*. Jeunesse, fortune, gloire, vertu sont devenues les catégories de la mort.

Robespierre avait aussi entrepris de se faire le Lycurgue de la terreur. Il était aussi parvenu à créer une population, qui retraçait le dévouement des sujets du vieux de la Montagne. Un sombre fanatisme, une religion cruelle, une rigueur implacable attachaient une foule d'hommes inconnus aux fureurs de cette dictature dévorante, et rappelaient le culte des anciens Gaulois s'immolant eux-mêmes à leur dieu sanguinaire. Les membres du comité de salut public, les proconsuls, les commissaires de la Convention, les juges révolutionnaires étaient pour eux des druides vénérables, et la liberté au nom de laquelle le sang français coulait à grands flots, une divinité réelle sans le culte de laquelle il n'y avait ni amour de la patrie, ni probité, ni justice, ni amitié, ni honneur, ni bonheur, ni vertu. Ce n'était pas le dieu du ciel, c'était le dieu de la terre, un dieu presque visible qu'ils avaient inventé. Ce dieu se ressentait de sa création, et ses adorateurs chérissaient en lui leur ouvrage. Ils avaient repris le monde au premier homme, et, comme la liberté était alors la première loi, la seule loi, ils regardaient comme autant de crimes tous les usages, toutes les opinions, toutes les actions qui leur paraissaient contraires à cette législation primitive. Aussi avaient-ils fait le procès aux siècles passés, et n'en avaient-ils recueilli que quelques exemples de stoïcisme cruel, et d'abnégation sociale épars dans les histoires des Grecs et des Romains : aussi avaient-ils condamné tous les rois, proscrit tous les rangs, tous les ordres de la société et des états : aussi avaient-ils renouvelé la question du partage des terres, et celle d'une vie commune et égale entre les hommes. L'idée d'un gouvernement était pour eux ou une abstraction, ou un attentat. L'ordre leur paraissait être la tyrannie et la servitude. Mais ils disaient que tous les hommes étaient frères, que le genre humain devait vivre en famille ; et leur philanthropie sanctionnait les jugements qui faisaient tuer les frères par les frères, parce qu'ils regardaient la hache révolutionnaire comme le couteau sacré, et les victimes comme des coupables. Aussi inexorables en amitié qu'en civisme, un sentiment de proscription les séparait soudain de l'ami qui avait trahi, ou faiblement servi la liberté. Entre eux, ils donnaient le spectacle singulier de toutes les vertus qui sont les liens des hommes. Désintéressés, hospitaliers, intrépides dans le péril d'un ami, ils cachaient le proscrit et couraient au-devant d'une mort généreuse pour le défendre devant ceux qui n'absolvaient jamais. Ils étaient tous jeunes et pauvres, et ils prenaient pour eux le soin de la veuve et des enfants du compagnon qui avait péri. Des esprits étroits, des cerveaux ardents, et des âmes passionnées caractérisaient ces sectaires d'une espèce nouvelle. La philosophie ne doit pas les chercher en dehors de l'époque où ils ont paru. Ils n'appartiennent qu'aux orages qui les ont produits. Quand les temps sont devenus calmes, ils ont disparu. On en revit encore quelques-uns sous le Directoire ; ils avaient l'air de voyageurs égarés. Le retour de la civilisation les avait tout-à-fait désorientés. Faut-il s'étonner cependant de cette production singulière de notre révolution ? La liberté, comme toutes les grandes passions, comme toutes les grandes vérités, devait avoir ses prophètes, ses séides, ses bourreaux, ses victimes, ses sages et ses fanatiques. Elle a eu ses anachorètes depuis le Directoire jusqu'à nos jours, et elle a même ses athées depuis que la France lui a rendu ses autels.

Jamais sans doute l'arbitraire et la férocité du despotisme ne s'était emparé d'un peuple sous des formes plus diverses, et ne l'avait asservi par de plus horribles excès. Mais quelque puissante que fut devenue la Convention, soit par le dévouement fanatique, soit par le silence de la multitude, soit par cette gloire militaire qui semblait devoir à jamais consolider la république, il manquait à ce gouvernement un pouvoir qui ne fût pas justiciable de cette terreur dévorante, et qui pût en même temps contenir et défendre la liberté. Le triumvirat de Robespierre, ou plutôt Robespierre tout seul avait osé aborder cette haute pensée : mais ne pouvant renverser l'échafaud qu'il avait élevé, il y monta.

Cette grande révolution, qui livra enfin la terreur au bourreau, s'accomplit le 9 thermidor, jour que Robespierre avait choisi pour détruire les dissidents de son comité de salut public, tout le comité de sûreté générale, et tout ce qui, dans la Convention, abhorrait sa dictature. Pendant six semaines, cet homme avait affecté de s'abstenir de prendre part au gouvernement, dans l'espoir que son absence serait regardée par le peuple comme une calamité, et dans le but de faire sentir à ceux qui étaient dévoués à ses principes ce mécontentement que lui causaient la tiédeur des comités, et celle de la Convention. Non content de préparer ainsi les esprits à l'exécution de ses desseins, il avait consacré à la société des Jacobins tous les jours de cette abdication momentanée. Il s'était aussi assuré de la commune, de la populace et de la force armée, commandée par Henriot, complice éprouvé de toutes ses proscriptions.

Mais les ennemis de Robespierre avaient mis également à profit cette audacieuse absence. Dénoncés chaque jour par lui aux Jacobins, signalés à la haine de la commune et des anarchistes, ils savaient que leurs têtes devaient être livrées au bourreau, et ils avaient formé une association qui réunit tout-à-co up la droite, la plaine, la Montagne et les proscrits des comités. Robespierre avait triomphé, séance tenante, le 10 juin, de l'opposition au décret qui avait rendu les représentants du peuple justiciables des comités. Il crut, qu'à l'aide d'une insurrection, il parviendrait à rendre les comités et la Convention justiciables de lui seul. Après avoir établi la terreur permanente, il avait pu concevoir la dictature sans partage ; mais il n'avait pas prévu que le péril dont il menaçait ses ennemis les avait tellement aguerris, qu'ils oseraient prendre l'initiative de l'attaque, eux qui avaient à peine osé prendre, le 10 juin, celle de la défense. Il aurait dû considérer qu'on s'était passé de lui pendant son absence, et que les deux grands moyens de son gouvernement, la terreur et la victoire, n'avaient pas cessé de marcher d'un pas égal. Car les trente-deux prisons de Paris renfermaient 11.400 détenus ; et Jourdan, vainqueur à Fleurus, avait, ainsi que Pichegru, repris toute la Belgique. Heureusement que le crime se trompe, car il finirait par être heureux. Robespierre méprisa ses adversaires : il compta trop sur ce que ses partisans appelaient son génie, et sur cette popularité qui l'avait fait nommer le vertueux et l'incorruptible ; il ne comprit pas non- plus, lui qui avait tout détruit, excepté un pouvoir légal, quelle force donnait l'état de possession à ceux qui veulent le défendre ; et que ce n'est qu'au nom des principes, c'est-à- dire en s'opposant à une violation du contrat consenti entre lui et la nation, que ce pouvoir peut être combattu à outrance et avec succès, parce que l'on a contre lui l'intérêt public qui est la première raison d'état.

Cependant l'audace de Robespierre parut grande d'attaquer la Convention dans son propre sein. Mais cette audace n'était elle-même qu'une fatalité ; car il lui fallait la résistance de la représentation nationale à ses desseins pour armer contre elle ce peuple de fanatiques, d'anarchistes et de sicaires dont il était le Mahomet. A peine parut-il dans la Convention, à peine Saint-Just se fut-il

emparé de la tribune pour y disposer les esprits à la contre-révolution qu'ils avaient méditée, que Tallien, et après lui Billaud-Varenes, coupent la parole à l'orateur, et le dénoncent ainsi que Robespierre et Couthon à la Convention, comme usurpateurs et ennemis de la patrie. Vainement Robespierre s'élança à la tribune : sa voix est couverte par les malédictions de l'assemblée, et par la sonnette du président qui lui interdit ainsi la parole. Il est forcé d'aller se réfugier sur son banc, écumant de rage et frémissant de désespoir. Bientôt le cri *à bas le tyran, qu'on l'arrête*, se fait entendre, et il est, ainsi que son frère, Couthon, Saint-Just et Lebas, livrés aux gendarmes qui les conduisent en prison. Robespierre avait voulu triompher par une insurrection populaire ; il succomba par cette émeute conventionnelle, cette même puissance jusque-là si docile à ses impitoyables volontés. L'ascendant de Robespierre sur la Convention peut-être aurait pu être rétabli par le discours de Saint-Just si on l'avait laissé continuer, par celui de Robespierre si on l'avait laissé parler. Aussi ce fut plutôt un coup d'état qu'une conspiration qui renversa le colosse ; et Tallien lui montra le poignard avec lequel il l'aurait tué si la Convention n'en eût fait justice.

Cette justice fut au moment d'être imparfaite. L'insurrection de la commune délivra deux heures après les prisonniers qui furent conduits en triomphe à l'Hôtel-de-Ville. La Convention fut investie, et elle eut été détruite si Henriot avait été obéi par les canonnières. Mais ceux-ci refusèrent de tirer, et ce refus sauva la France. Barras fut nommé commandant des troupes, et marcha sur la place de Grève à la tête des sections. Il était minuit. A leur approche, le cri de *vive la Convention* se fit entendre, ainsi que la publication du décret qui mettait la commune *hors la loi*. Toute la foule armée se disperse tumultueusement, et l'Hôtel-de-Ville est occupé par les troupes de la Convention. Dès lors il n'y avait plus de salut pour les conspirateurs. Robespierre se brisa la mâchoire d'un coup de pistolet ; son frère se jeta par une fenêtre ; Couthon se donna des coups de couteau ; Lebas se fit sauter la cervelle ; Saint-Just seul eut le courage de ne pas attenter à ses jours. Jamais plus hideux trophées n'avaient été portés devant des vainqueurs. Robespierre et ses complices, mutilés, couverts de sang, furent placés sur des brancards, et annoncés à la Convention qui elle-même en eut horreur, et les fit déposer à la conciergerie. Là chacun put se repaître du spectacle de l'effroyable agonie du dictateur et des triumvirs. Il fut, comme les tyrans tombés, accablé d'invectives par tout ce peuple qui l'avait laissé égorger et vivre, et qui avait applaudi à ses proscriptions et à ses fêtes. Vingt-deux autres complices, décrétés de mort, le suivirent à l'échafaud où la population les accompagna afin de s'assurer par elle-même de leur supplice et de la fin de la terreur. Soixante-douze membres de la commune subirent aussi le même sort. C'était l'époque des hécatombes.

Il restait cependant encore ce que l'on appela avec raison la Queue de Robespierre ; et parmi ces terroristes étaient plusieurs de ceux qui venaient de détruire le dictateur. Car ce ne fut pas la lassitude du meurtre, ni la cause de la liberté qui armèrent Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois, Vadier, Amar, etc., contre le triumvirat ; ce fut parce que Couthon avait dit, en les regardant : *Il faut retrancher du corps de l'état les membres gangrenés*. Ce lut aussi par un arrêt de mort qu'ils répondirent à celui que Couthon venait de porter contre eux. Leur propre salut fut la raison unique de cette mémorable journée. Mais tout vainqueurs qu'ils étaient de Robespierre, ils s'en montrèrent les héritiers et quelquefois les vengeurs. Ils avaient abattu les chefs, mais non tous les hommes du système, parmi lesquels on les comptait encore. Aussi voulurent-ils continuer le gouvernement révolutionnaire après leur triomphe, tandis que la majorité de

la Convention et de la population de Paris ne les avait aidés que pour rétablir l'ordre légal.

La doctrine de la terreur allait donc être en présence avec les principes qui avaient fait condamner la Gironde et Danton par les accusateurs de Robespierre. Ceux-ci remplissaient les comités, et on aura peine à croire qu'une partie de ces hommes ne s'étaient éloignés de Robespierre que le jour où il substitua au culte *de la Raison* celui de l'*Être suprême*. Ces misérables fanatiques avaient cherché à se venger. La lutte ne fit donc que changer de nom ; elle s'établit entre les comités, ou le parti du gouvernement révolutionnaire, et les Thermidoriens, qualification dont s'enorgueillirent avec raison beaucoup de Montagnards, les hommes de la plaine et un petit nombre de ceux de la droite. Les Thermidoriens songèrent à s'approprier la victoire que les comités avaient prise pour eux seuls ; et les comités, jugeant toute la force de l'opposition, ne s'occupèrent de leur côté qu'à s'épurer. On sembla s'accorder à ne conserver de la terreur que ce qu'il en fallait pour exterminer ce qui restait de ceux qui l'avaient établie. Mais cette justice ne pouvait être complète, car elle devait être exercée soit par des collègues de Robespierre, au comité de salut public, soit par ses proconsuls.

Les Thermidoriens se hâtèrent d'abolir la loi du 10 juin, qui les avait mis à la merci des comités, et de modifier l'action du tribunal révolutionnaire. On peut être suspect, détenu, et vivre. Cette clémence fut lente à arriver dans les départements où les persécuteurs n'avaient pas été remplacés. A Paris, il eût été impossible aux continuateurs de Robespierre d'oser outrager, par le spectacle journalier des supplices, la joie que le sien avait causée. Mais comme l'échafaud, par une fatalité cruelle dans la condition des réformateurs, était considéré comme l'élément nécessaire de l'existence et de la force du gouvernement de cette époque, les exécutions se succédèrent toujours, mais à des intervalles éloignés, et ne frappèrent à la fois qu'un petit nombre de condamnés qui inspiraient moins de pitié, parce qu'ils n'étaient envoyés à la mort qu'après un jugement légal.

Le 1er septembre vit sortir du comité de salut public Billaud-Varennes, Barrère et Collot-d'Herbois ; triumvirat qui eut facilement continué celui de Robespierre, Couthon et Saint-Just. Le comité de sûreté générale subit également une épuration. Les membres, sortis ou exilés, furent remplacés par les principaux auteurs de la révolution thermidorienne, qui étaient presque tous Dantonistes. Danton avait eu raison de dire en recevant son arrêt de mort : *J'entraîne Robespierre après moi*. Mais il ne pouvait croire qu'il serait aussi complètement vengé. Les Robespierriéristes n'eurent plus d'asile qu'aux Jacobins qui, ainsi que les faubourgs, restèrent fidèles à la mémoire du dictateur. La Convention eut besoin d'opposer les sections et les jeunes gens à la violence de ces sociétés populaires où Billaud et Collot allaient journellement avec Carrier entretenir le feu sacré de la terreur. Celui-ci y venait en suppliant révolutionnaire réclamer la protection de la société contre les insultes dont il était l'objet à la Convention, pour les cinq mille victimes qu'il avait fait mitrailler ou noyer à Nantes pendant les deux mois de son proconsulat. Les Jacobins prirent Carrier sous leur protection. Billaud s'était écrié dans une de leurs séances : *le Lion s'est réveillé*. Il était résulté de ces circonstances un état d'insurrection publique des Jacobins et de leurs affidés contre la Convention, et celle-ci s'était contentée d'armer contre cette séditieuse provocation la haine de la jeunesse à laquelle Fréron donna son nom en se mettant à sa tête. Paris était journellement le théâtre de rixes plus ou moins sanglantes entre les deux partis. Le scandale d'un tel désordre accusait hautement l'ineptie d'un tel gouvernement ; et ce ne fut cependant que le 24

janvier 1795 que la Convention fit fermer ce fameux club des Jacobins, qui, depuis cinq années, étendait ses affiliations dans toutes les communes de la France avait dominé la liberté, souillé la révolution, et enfanté la terreur. La Convention n'a plus d'ennemis à abattre que dans son propre sein. Elle va continuer sa justice et consommer sa perte en se débarrassant des terroristes qui seuls l'attaquent et la soutiennent encore. Carrier et la plupart de ses complices reçoivent la peine due à tant de crimes auxquels cette même Convention avait si souvent applaudi.

Cependant, au même moment, elle cherchait à réparer les pertes qu'elle avait faites au 9 thermidor, et dans les réactions antérieures, en rappelant dans son sein les soixante-treize députés exclus par leur courageuse protestation contre le 31 mai 1793. Mais ceux-ci, ayant demandé le rappel des vingt-deux députés mis hors la loi, le 2 juin, furent violemment repoussés.

La Convention avait osé abattre Robespierre, qui allait la décimer après l'avoir asservie, mais elle n'osait rappeler les hommes qui avaient fait décréter d'accusation le féroce Marat. Il est vrai que, le 1^{er} septembre, elle terminait l'année républicaine, en plaçant Marat au Panthéon avec les mêmes honneurs et la même solennité triomphale que celles qui avaient accompagné la dépouille mortelle de Mirabeau, qu'elle en chassait avec ignominie. L'immortalité donnée aux mânes du crime, la profanation exercée contre les mânes du génie suffisent pour faire apprécier les restaurateurs thermidoriens. Ils exécutèrent en faveur du sanguinaire Marat, ce que la toute-puissance de Robespierre n'avait pas osé accomplir. La capitale fut saisie d'horreur en voyant passer cette pompe détestable, qui défiait le meurtre. Victorieuse de la terreur, mais effrayée de son triomphe, la Convention crut-elle avoir besoin d'opposer à l'ombre sanglante de Robespierre, l'ombre sanglante de Marat ? En effet, à peine l'un de ces monstres a-t-il subi le supplice, que l'autre reçoit l'apothéose. Ah ! sans doute à présent, Marat, Robespierre, la Convention et son génie sont jugés par l'histoire.

Quatre mois après cette hideuse apothéose, la jeunesse de Fréron se chargea encore de venir au secours de l'impuissance de la Convention et de la délivrer du joug posthume de Marat qu'elle s'était imposée. Elle brisa ses bustes, qui souillaient les théâtres, les places publiques, et la salle des séances de la représentation nationale. Alors entraînée par l'exemple de cette jeunesse toujours prête à la défendre depuis le 9 thermidor, la Convention décréta, *qu'aucun citoyen ne pouvait obtenir les honneurs du Panthéon, et que son buste ne pourrait être placé dans le sein de la Convention que 10 ans après sa mort*. Le buste de Marat disparut donc de la salle de ses séances, mais ce ne fut pas sans avoir besoin de se faire protéger encore par les sections et par les jeunes gens contre les anarchistes des faubourgs, qui promènèrent en triomphe dans leurs quartiers le buste de leur idole. Ce décret devait naturellement produire celui du rappel des vingt-deux Girondins. L'autel de Marat étant renversé, les Girondins se trouvèrent replacés à la tête de ces mêmes intérêts, qui les avaient fait proscrire. Dans les révolutions, oser est tout pour ceux qui les conduisent, attendre aussi est tout pour ceux qu'elles ont proscrits. Cette vérité n'a plus besoin d'être rappelée en France, où, depuis la Convention, en moins de quarante ans, la chute de quatre gouvernements a eu pour témoins les législateurs de 1789.

Parmi les soixante-treize députés rappelés, étaient Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Daunou, Henri la Rivière, citoyens illustres dont la France s'est honorée à toutes les époques. Ainsi, avec les vingt-deux girondins proscrits, quatre-vingt-quinze

représentai, revêtus de l'estime et de la confiance publiques remplissaient sui les bancs de la législature, une partie des inter valles dépeuplés par la fureur ou par la justice des réactions. C'était à eux sans doute qu'il appartenait de donner au 9 thermidor le caractère d'une contre-révolution complète, où la terreur serait poursuivie dans ses derniers partisans. Mais ces hommes dont le courage avait été tant de fois éprouvé, bien qu'unis par les nécessités du moment à la majorité de la Convention, ne pouvaient se dissimuler, que, dans la question de la liberté et du gouvernement républicain, tels qu'ils l'avaient toujours entendus, ils ne formaient qu'une faible minorité. La simple mise en accusation, qui aurait dû atteindre sans discussion ce qui restait encore des notabilités de la terreur, était loin d'être accueillie par une faveur prépondérante. Il fallut trois essais tumultueux pour la faire décréter contre Billaud-Varennes, Barrère et Collot-d'Herbois. Deux crises populaires provoquées dans l'intérêt de leur défense mirent même encore la Convention en péril. Son enceinte fut forcée deux fois par les sections des faubourgs, qui lui demandèrent audacieusement la constitution ultra-démocratique de quatre-vingt-treize et la liberté des patriotes. Le tocsin, conquis sur la commune, et alors placé sur le palais de la représentation nationale, appela les sections de l'intérieur à son secours, et, après plusieurs heures, elle fut délivrée.

Malgré la gravité de l'offense qu'elle avait reçue le 1er et le 12 germinal, la Convention, forcée d'user d'indulgence par l'identité de ses souvenirs avec les principes des accusés, n'osa condamner qu'à la déportation et à la détention, dix-sept des montagnards de la Crête, qui avaient fait cause commune avec les insurgés. Paris fut déclaré en état de siège, et le commandement en fut donné au général Pichegru tout couvert des lauriers de la Hollande. Cette mesure fut loin d'être inutile. On apprit bientôt que deux rassemblements armés s'étaient portés sur les barrières par où devaient passer les condamnés, les uns pour être déportés à Cayenne, les autres pour être enfermés dans le fort de Ham. Pichegru y marcha à la tête de la jeunesse et des sections. Il y courut risque de la vie, et ces attroupements séditionnels des niveleurs des faubourgs ne furent dissipés que par la force. Le parti ultra-révolutionnaire n'avait défait été que repoussé : il était loin de s'avouer vaincu ; dans sa défaite, il pouvait encore s'attribuer l'avantage d'avoir forcé la Convention à employer neuf séances à juger des hommes condamnés par la France entière pour leur barbarie, et à substituer, contre son usage en matière de crimes politiques, la déportation à l'échafaud. La journée du 12 germinal ne devait être et ne fut, pour les absolutistes de la terreur, qu'un point de départ pour une nouvelle entreprise.

Cependant la Convention avait marqué l'intervalle de ces deux séditions par la création de l'école Polytechnique sous le nom d'École centrale des travaux publics. Les sciences mathématiques et les sciences physiques en composent l'enseignement, et les instituteurs sont : Lagrange, Prony, Monge, Hassenfraz, Fourcroy, Guyton-Morveau, Berthollet, Vauquelin, Chaptal. La république oppose ses savants à l'Europe avec autant de confiance que ses généraux, et elle aura la justice de les associer à la gloire de ses armées.

Celles-ci recevaient à la même époque leur plus belle récompense. La coalition vaincue se disloquait par des pacifications partielles. Le 9 février, la Toscane avait obtenu la paix ; le 15, la Vendée avait mis bas les armes devant le comité de salut public ! malheureusement pour elle-même, et pour la France, elle devait bientôt les reprendre. Le 5 avril, le premier chef de la coalition, le roi de Prusse, éclairé enfin sur ses véritables intérêts, signa aussi la paix avec la nation généreuse qui ne voulait pas que l'étranger intervint dans ses débats. Le 16 mai,

la Hollande conquise traita avec la république, et lui abandonna une partie de son territoire pour conserver l'autre. L'Espagne, l'Espagne elle-même ne put venger plus long-temps le sang de Louis XVI, et le 11 juillet elle cédera, à la république ce qu'elle possède à Saint-Domingue, trop heureuse d'affranchir à ce prix la Catalogne et la Biscaye. La Suède a un ambassadeur à Paris. Le Danemark est neutre. L'Autriche seule et l'Angleterre, qui se voient trahis par ces traités, s'obstinent à soutenir une lutte inégale contre la démocratie, qui ébranle les trônes de l'Europe : l'une est réduite à défendre sur le Rhin les avenues de ses Etats, et l'Italie dans le Piémont ; l'autre, que la mort du roi n'a pas assez vengée de l'affranchissement de l'Amérique, veille assidûment sur les calamités et les discordes de la France : celle-là est inhospitalière aux royalistes français, et celle-ci bientôt leur sera cruelle.

Le mois de mai 1794 avait vu le triomphe de Robespierre, devenu le pontife de l'Etre suprême ; le massacre de quinze mille personnes et l'incendie de Bédouin, ordonnés par le proconsul Brutus Maignet, en expiation d'un arbre de la liberté coupé dans cette commune et la Convention déclarer qu'elle était satisfaite de la conduite de ce monstre. Le mois de mai 1795 s'ouvrait sous d'autres auspices. Deux grands citoyens, Lanjuinais et Boissy-d'Anglas, signalaient leur retour sur les bancs législatifs par la proposition et l'adoption d'un décret, qui restituait aux familles les biens des condamnés pour toute autre cause que l'émigration. Mais par un étrange rapprochement, la Convention en excepta la famille de Louis XVI et celle de Robespierre ! Le 6 du même mois, après neuf mois de détention et dix-neuf jours de procédure, la place de Grève vit tomber la tête des quinze jurés révolutionnaires et celle de l'exécrable accusateur public, Fouquier-Tinville. C'est lui qui, blâmé par Collot-d'Herbois d'envoyer à la fois cent cinquante individus à la mort, lui avait répondu : *Que vous restera-t-il donc y quand vous aurez démoralisé le supplice ?* C'est lui qui avait fait transporter l'échafaud dans l'enceinte même de son tribunal, afin de jouir aussi du spectacle des derniers moments de ceux qu'il envoyait à la mort. Cependant le comité de salut public lui-même avait trouvé aussi qu'une telle mesure aurait démoralisé le supplice, et après deux jours de résistance de la part de Fouquier, l'échafaud avait été retiré du tribunal.

Le mois de mai 1795 devait donner à la France le spectacle d'une justice complète. L'identité des séditions du mois de germinal avec les mouvements révolutionnaires dont plusieurs villes du midi furent le théâtre sanglant, avait dû frapper la Convention ; et elle avait décrété le désarmement, par communes, de tous ceux qui seraient réputés avoir pris une part active à la tyrannie abattue par le 9 thermidor. La résolution de renvoyer dans leurs communes respectives tous les agents du pouvoir renversé ne lui avait pas paru suffisante. Menacée dans son existence, après son triomphe, par une Vendée ultra-révolutionnaire, la Convention sentit à la fin qu'elle ne pouvait procéder avec ce parti implacable que par une contre révolution complète, à laquelle, indépendamment de la raison du salut public et du sien, elle était journellement excitée par l'impatience des habitans de la capitale.

L'imminence du péril avait simplifié la défense. La question s'était ainsi renfermée dans les limites les plus étroites. D'un côté étaient les Montagnards, de l'autre les Thermidoriens ; et la constitution de 93 devenait le gage contentieux du combat. D'une autre part, les royalistes se déclaraient dans tous les départements les auxiliaires des Thermidoriens, comme ils l'avaient été des Girondins, et leur haine pour la république se signalait par les excès les plus affreux. Les massacres de Lyon, de Marseille, d'Avignon, eurent de terribles

représailles. Elles étaient dirigées par une organisation mystérieuse. Les jugements restèrent inconnus ; les exécutions étaient publiques. Une association secrète avait entrepris de faire justice de la terreur : elle était la terreur même et rappelait ce tribunal secret des temps barbares de l'Allemagne. A Lyon, elle existait sous le nom de *Compagnie du Soleil*, et sous celui plus connu et plus terrible de *Compagnie de Jésus*. Le fer, le feu, et l'eau exécutaient ses arrêts. Quelquefois les assassinats lui semblaient trop lents : elle employait alors les massacres comme avait fait Collot-d'Herbois ; et sa cruauté surpassait souvent celle qu'elle voulait punir. Ainsi, à la nouvelle du mouvement jacobin de germinal, à Paris, ces sociétaires du meurtre forcèrent les prisons et renouvelèrent sur près de quatre-vingt détenus, réputés terroristes, les massacres du 2 septembre. A l'exemple aussi de Carrier, ils précipitaient dans les flots du Rhône et de la Saône les victimes qu'ils avaient désignées, et d'horribles barbaries se mêlaient encore à ces sanglantes exécutions. La haine goûte le plaisir de la mort d'un ennemi : la vengeance goûte celui de son supplice.

Au milieu de ces calamités, le machiavélisme britannique continuait contre la république, au lieu de l'attaquer à force ouverte, cette guerre sourde et intestine, qui, dès le principe, n'avait cessé de fomenter les excès et d'alimenter les maux de la révolution. Soudoyés par le ministre Wickam, qui résidait en Suisse, de malheureux émigrés, des prêtres infortunés rentraient en France, porteurs, soit de faux assignats fabriqués à Londres ou à Genève, soit d'anathèmes religieux. L'Angleterre ébranlait ainsi la fortune publique de la France et désolait les consciences de ses habitants. C'était une autre terreur, qu'elle lui envoyait sous ces deux formes, puisqu'elles appelaient également la mort et sur ceux qui se trouvaient nantis de ces faux assignats et sur ceux qui, alarmés par ces prêtres insermentés, abjuraient et consacraient de nouveau entre leurs mains les liens qu'ils avaient contractés d'époux et de pères. De plus la Bretagne, malgré la soumission de Charette, n'inspirait pas la sécurité qu'on avait cru obtenir de la pacification de la Vendée. Toutes ces causes réunies portèrent la Convention à renouveler les lois contre les émigrés et contre les prêtres, et à établir des peines contre l'ouverture des églises. Ainsi elle se montrait également armée contre les anarchistes, contre ses propres réacteurs, et contre les royalistes.

La capitale, dont les mœurs finissent toujours par faire fléchir toutes les révolutions, s'était décernée à elle-même une amnistie complète. La joie immodérée et séditieuse qu'elle avait fait éclater à la chute de Robespierre signala moins peut-être sa délivrance que son propre triomphe ; et en effet, elle s'était d'abord emparée des vainqueurs. La jeunesse orpheline et belliqueuse se créa d'elle-même une armée du bien public, et plusieurs fois déjà la Convention lui avait dû son salut ; elle lui avait voté des remerciements sans rechercher la nature de ses opinions ; il en était de même des sections. Mais dès le moment où la Convention eut défendu les affiliations à la société des Jacobins, interdit à ses membres d'y assister, supprimé les quarante sols par soirée aux révolutionnaires des sections, et enfin fermé l'ancre du Jacobinisme dans le quartier le plus peuplé et le plus indépendant de la capitale, l'esprit des sections changea. Fréquentées alors par les amis de la paix publique, elles firent cause commune avec la société ; il ne restait aux Jacobins vaincus que les sections et les réunions populaires des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. C'était là seulement que s'agitait encore le spectre menaçant de la terreur, à la voix de ces niveleurs barbares et aveugles qui, dans leurs orgies frénétiques, rendaient une sorte de culte aux mânes de Marat et de Robespierre.

Cette abjecte population, dont l'ignorance surtout entretenait la barbarie, ennemie par sa nature de toute civilisation, en affichait le mépris par l'opprobre de ses habitudes et celui de ses souvenirs, et aussi par l'affectation d'un costume sordide, et d'un langage dépravé. Elle était restée le type de ces hommes qui, depuis le commencement de la révolution, avaient épouventé Paris sous les noms d'*hommes du 14 juillet*, de *Jacobins*, d'*hommes du 10 août*, de *Septembriseurs*, d'*hommes du 31 mai*, de *Montagnards*, d'*Hébertistes*, de *Sans-Culottes*, de *Terroristes*, de *Maratistes*, d'*Égorgeurs*, de *Buveurs de sang*. Leurs femmes s'étaient appelées *les Tricoteuses de Robespierre*, *les Furies de la guillotine*. Cette population avait accueilli comme des frères et aussi comme des soutiens la troupe errante de ces Jacobins dont l'asile avait été fermé ; ils conspiraient ensemble, et sous les auspices de la famine et de la vengeance, ils méditaient la destruction des Thermidoriens, ainsi que le retour d'un régime exécrationnel dont Carrier, Billaud et Collot-d'Herbois eussent formé le triumvirat.

En regard de ces hommes vulgaires et farouches, brillait l'élite de la génération parisienne, cette *jeunesse dorée* dont Fréron s'était fait le *prince*, et qui venait de combattre volontairement sous les ordres de Pichegru. Ces jeunes gens, échappés aux proscriptions qui les avaient pour la plupart privés de leurs pareils, leur avaient survécu avec le sentiment d'une indignation généreuse. La vengeance était devenue pour eux l'expression de la justice. Depuis long-temps, familiarisés avec la mort, leur courage, jusqu'alors passif, se montra au grand jour. Quand les Jacobins avaient osé menacer la Convention, ils n'avaient point balancé. Ils avaient pris les armes afin de pouvoir être, à chaque instant du jour, reconnus de leurs adversaires ; ils avaient adopté un costume dont l'élégance bizarre rappelait le souvenir des supplices. Ils portaient leurs cheveux en tresse, relevés *à la Victime*. Il y eut aussi *le bal des Victimes*. Ce mélange de la mode et de la terreur caractérise cette époque. Plus ambitieuses dans leur parure, les femmes avaient adopté, dans presque toute sa naïveté, le costume des dames Grecques et Romaines. Un essaim de belles républicaines brillait aux théâtres, dans les bals, et encourageait la valeur de la jeunesse. Une sorte d'esprit chevaleresque contre les anarchistes dominait dans la société. La victoire était si récente, le péril toujours si voisin que, ni la Convention, ni les habitants ne songeaient à connaître les sentiments politiques de cette milice indépendante, soldats impétueux d'une cause sans fanatisme, espèce de ministère public non défini, qui recevait sa mission des circonstances, et dont le but n'était pas encore connu. Le cri de ce parti était : *Mort aux Sans-Culottes*. Le cri de l'autre était : *Mort aux Aristocrates*. Ils s'abordaient en armes, les uns en chantant le *Réveil du peuple* ; les autres en chantant la *Marseillaise*. Ces ennemis étaient irréconciliables, comme les *Thermidoriens*, et les *Crétois* de la Convention ; mais il y avait entre eux la différence d'un tumulte à une conspiration. La jeunesse de Paris attaquait les Jacobins pour les refouler dans leur faubourg : ceux-ci n'en sortaient que dans l'espoir de surprendre la Convention à l'improviste.

C'est ce qui arriva encore le 1^{er} prairial, six semaines après les troubles de germinal. Les conjurés avaient eu le temps de se préparer à une action qu'ils regardaient comme décisive. Leur complot était ourdi et arrêté également sous le rapport de l'attaque et sous celui du changement politique qu'ils voulaient opérer. Toutes leurs forces furent mises en mouvement. Ils marchèrent, *au nom du peuple insurgé, pour obtenir du pain et reprendre ses droits*, appelant les troupes sous leur drapeau. Ils avaient décrété l'arrestation des gouvernants, et la mise en liberté des patriotes. Ces détenus étaient nombreux, car la Convention leur avait appliqué la loi des suspects. L'assemblée destinée à remplacer la

Convention, devait être convoquée pour le 25 du mois suivant. Une nouvelle municipalité serait créée : ils devaient s'emparer des barrières, de tous les signaux d'alarme et de ralliement, et proclamer la constitution de 93, qui malheureusement était sanctionnée par l'acceptation du peuple : tel était leur manifeste. C'était une contre-révolution complète. Ils n'avaient pas fait connaître l'emploi qu'ils feraient du temps qui s'écoulerait depuis leur victoire jusqu'à l'établissement du gouvernement légal ; il était facile de le deviner. Cependant la Convention, encore occupée des troubles journaliers occasionnés par la disette, se trouva tout-à-coup surprise et sans défense. Elle était investie, quand elle fut avertie de son péril. La résolution qu'elle prit dans cette occasion fut aussi grande que son danger. Elle se déclara en permanence, rendit Paris responsable de sa sûreté, ferma ses portes, mit hors la loi les chefs de la sédition, et appela aux armes les sectionnâmes.

Il est à remarquer que rarement un corps délibérant se manque à lui-même en présence d'une force qui le menace. En effet, l'attitude courageuse de la Convention fut bientôt mise à l'épreuve. Ses portes extérieures furent brisées, et les furies dont les conjurés avaient formé leur avant-garde s'emparèrent des tribunes, en criant : *Du pain et la constitution de 93*. Les portes intérieures sont attaquées, ébranlées, brisées à coup de hache : elles tombent avec fracas, et les insurgés se précipitent en furieux dans la salle de la Convention, nouveau champ de bataille où va se décider la lutte de la terreur et de la liberté. Boissy- d'Anglas préside ; on le couche en joue. On lui demande de mettre aux voix les articles du manifeste de l'insurrection. Il se tait, se couvre, reste immobile. Le jeune représentant Féraud s'élançe, le couvre de son corps, et tombe au pied de la tribune percé de coups. On l'entraîne, et bientôt après sa tête sanglante est portée au bout d'une pique ; les cannibales la présentent à Boissy-d'Anglas, qui s'incline devant elle avec respect et douleur. Ce premier magistrat de la nation, plus grand que Harlay devant les Seize, non-seulement oppose aux insurgés la constance d'un calme héroïque, mais, malgré les piques qui entourent sa tête, qui pressent sa poitrine, il proteste, au nom de la Convention, contre ces horribles violences, et persiste à refuser de mettre en délibération les demandes des faubourgs. Un seul homme décida, ce jour là, du sort de la Convention ; elle imita son président, et resta en séance.

L'histoire n'offre pas de dévouement plus sublime à la religion du devoir. Avec un pareil courage, la Convention ne devait pas être vaincue. Vainement les députés de la Crête, Romme, Bourbotte, Duroy, Duquesnoy, Goujon, Sobrany, s'emparent de la tribune et des bureaux, et proclament l'adoption des propositions des insurgés, ainsi que le rétablissement des Jacobins, quatre bataillons sectionnâmes arrivent au pas de charge, pénètrent dans la salle la baïonnette en avant, et les insurgés l'évacuent après une assez forte résistance. La Convention reprit alors froidement sa délibération, remercia les sections, annula les décrets qui venaient d'être rendus, et ordonna l'arrestation de quatorze députés, parmi lesquels furent compris ceux qui avaient été les organes de l'insurrection.

Ce n'était point assez : le lendemain, les insurgés osèrent encore reparaître sur la place du Carrousel avec leurs forces réunies et de l'artillerie ! Il est difficile de comprendre pourquoi la Convention, qui s'était montrée si courageuse, n'avait pas eu la fermeté de poursuivre son triomphe, et de profiter de la nuit pour anéantir l'insurrection repoussée. En la voyant reparaître le 2 plus menaçante que la veille, elle se vit réduite, au lieu de continuer d'être forte, à se montrer habile. Elle envoya fraterniser avec les faubourgs, qui finirent par se retirer,

persuadés que la Convention allait *s'occuper des lois organiques, quelle disait nécessaires à l'achèvement de la constitution de 93* !! Ainsi l'effusion du sang fut évitée, et la Convention obtint ce qui lui était le plus nécessaire : elle voulait gagner du temps.

Le lendemain, sans la force que déploya la Convention, sa souveraineté était encore une fois remise en question. Féraud, en l'honneur duquel la Convention s'était constituée en séance funèbre, allait être vengé : son assassin était conduit au supplice. Tout-à-coup le cortège est attaqué, et le condamné délivré et porté en triomphe dans le faubourg Saint-Antoine. A cette nouvelle, le général Menou reçoit l'ordre de marcher sur les rebelles avec toute la troupe de ligne et les sections, de désarmer les insurgés et de réclamer le coupable. Vingt mille hommes partent sous ses ordres ; le faubourg est cerné ; le désarmement s'opère de la manière la plus complète : l'artillerie est livrée, et on ferme la société où se rassemblait le comité central d'insurrection. Beaucoup d'insurgés de la classe des ouvriers furent jugés et exécutés. Dans le même moment, on procédait au jugement des conventionnels. Romme et ses cinq collègues furent livrés à une commission militaire. Condamnés à mort, ils eurent la force de se frapper tous du même couteau. Romme, Goujon et Duquesnoy se tuèrent : les trois autres furent portés mourants sur l'échafaud. Ce suicide extraordinaire fut le dernier acte de l'audacieuse entreprise du 1er prairial.

Cette journée fut aussi fatale aux Jacobins que le 9 thermidor l'avait été à la dictature. Elle le fut aussi à la Convention, car, depuis la chute de Robespierre, elle avait dû sacrifier à son existence les Montagnards, qui faisaient toute sa force. La condition politique de ces hommes était affreuse, puisqu'ils n'avaient d'autres moyens de gouvernement que la terreur. Elle était également absurde, parce que la terreur, comme toutes les violences, devait avoir un terme, obligée qu'elle était de détruire ses propres partisans. La constance, l'énergie, l'audace de ces représentants survivant à toutes leurs défaites, font regretter que de si puissantes facultés aient été consacrées à une cause aussi criminelle. Quarante-deux d'entre eux avaient péri depuis le 9 thermidor, et ils étaient morts tout entiers. Aucun signe de faiblesse n'altéra leurs derniers moments. Le vieux montagnard Rühl, octogénaire, avait été compris parmi les condamnés du 1er prairial ; gracié à cause de son grand âge, il ne voulut pas devoir la vie à ses ennemis : il se tua ; et ses collègues se tuèrent aussi, pour ne pas subir la mort qu'on lui refusait. Ces hommes, d'une trempe aussi forte, semblaient avoir été produits pour briller dans les deux années où la Convention fut terrible : quand elle cessa d'être terrible, elle cessa d'être puissante. En immolant ses athlètes, elle se tua elle-même, et ne sut vivre ni devant eux, ni après eux.

Après la défaite des Montagnards, la Convention, faible comme elle l'était devenue, ne pouvait espérer de porter paisiblement le sceptre de la révolution. Une autre guerre l'attendait. D'autres ennemis peut-être aussi irréconciliables que ceux qu'elle venait de vaincre, se levaient déjà parmi ceux qu'elle avait appelés et qui étaient venus à son secours contre les Montagnards. La tactique des royalistes était bien calculée ; ils avaient deux ennemis ; ils s'associèrent avec l'un d'eux pour détruire l'autre, et il ne leur en restait plus qu'un à combattre. Ayant vu les Girondins défaits par les Montagnards reprendre l'empire, ils crurent aussi pouvoir le conquérir sur les Girondins et replacer la monarchie sur les débris de la république. De son côté la Convention ne pouvait ramener la révolution à une existence légale, qu'en triomphant de tout ce qui n'était pas révolutionnaire. Mais déjà ce n'était plus seulement la cause de la république, de la patrie, qu'elle avait encore à défendre.

En effet, à peine remise de la conjuration jacobine, la Convention se vit menacée par les conjurations royalistes intérieures et extérieures. La jeunesse dorée déserta son service. L'esprit insurrectionnel passa dans la plupart des sections qui venaient de le combattre. Une foule d'émigrés et de prêtres étaient rentrés dans Paris. Les gens de lettres commencèrent vivement la guerre des journaux, et les lieux publics retentirent contre elle des mêmes attaques qu'on avait dirigées contre les Jacobins. De plus, les nouvelles du midi étaient de la nature la plus alarmante. Les compagnies de Jésus et du Soleil avaient fait aussi à Lyon un 1er prairial à leur manière. Le massacre des prisons, les assassinats publics furent renouvelés. Il en fut de même à Aix, à Marseille, à Tarascon : le midi nageait dans le sang. Pendant que les royalistes y égorgaient leurs ennemis, les Thermidoriens exterminaient les patriotes, qui s'étaient emparés de Toulon pour en faire leur place d'armes. Cette réaction fut poussée à outrance pour satisfaire la vengeance de la Convention, qui ne se sentait pas assez forte pour ne pas abuser de la victoire. Quand une proscription est le fruit d'une politique aveugle, elle tourne au détriment de ses auteurs. Un gouvernement n'a que le droit de punir et non celui de se venger. Du moment où il se venge il trahit sa faiblesse. Celle de la Convention ne pouvait échapper à la pénétration du parti royaliste, qui, survivant à ses pertes, n'ayant qu'un sentiment, qu'un intérêt, formait dans toute la France une ligue compacte, propre à encourager les défections, incapable d'en éprouver.

Ce parti actif, entreprenant, favorisé par les souvenirs funestes des trois dernières années, n'avait point négligé ce dernier moyen pour augmenter ses forces et frapper au cœur, s'il le pouvait, la république. La désertion nécessairement impunie des premiers réquisitionnaires fortifiait ses rangs chaque jour. Les généraux Moreau et Pichegru, les deux plus grandes réputations militaires de l'époque, commandant l'un l'armée du Nord, l'autre l'armée du Rhin, s'étaient mis en correspondance avec les princes émigrés, et avaient traité avec le prince de Condé, du rétablissement du trône. L'incorruptible et loyal Jourdan commandait l'armée de Sambre-et-Meuse et devait nécessairement voir échouer entre ces deux trahisons de brillants succès, qu'il venait de couronner par l'importante reddition de Luxembourg.

Tout devenait péril pour la Convention, au-dedans et au-dehors, dans les rangs de ses ennemis, dans ceux de ses soldats. Elle avait appris par les espions qu'elle entretenait en Angleterre, qu'une grande expédition s'y préparait pour les côtes de Bretagne : son comité avait été si bien servi qu'il connaissait le lieu projeté pour le débarquement, le nombre d'émigrés qui servaient sous les ordres de Puisaye et d'Hervilly ; il savait que six mille prisonniers républicains s'étaient enrôlés sous les drapeaux de l'émigration afin de rentrer en France. Aussi elle avait tout disposé pour combattre ce nouveau danger. Mais elle ignorait complètement celui qui la menaçait, notamment à l'armée de Pichegru ! Elle ne pouvait se méfier du général qui venait de se battre pour elle au mois de germinal.

Cependant une circonstance funeste à sa cause vint encore ajouter à ses inquiétudes, parce qu'elle devint de la part des royalistes l'objet d'une grave accusation. Ce fut la mort du dauphin, qui expira au Temple, âgé de dix ans, le 8 juillet. Un soupçon, dont rien ne prouva la justice, s'accrédita encore par la mort subite du médecin Dussault, qui avait soigné le jeune prince. Enfin cinq mois après sa soumission, le 24 juin, Charette reprit les armes dans la Vendée sur un ordre de Louis XVIII, daté de Vérone. Ce prince, en mandant à Charette qu'il serait puissamment aidé par les flottes espagnoles, comptait trop sur des

relations de famille, et était trompé comme il l'a été pendant les vingt-quatre années de son émigration dans toutes les espérances de sa politique. Dans le même moment où il annonce à son lieutenant-général en Bretagne les secours prochains de l'Espagne, cette puissance traite à Basle de la paix avec la république : et ce traité sera signé le 22 du mois suivant, le lendemain de la catastrophe de Quiberon !

Tels sont les dangers dont la cause royale, subitement ressuscitée, environne de toutes parts la Convention. On ne sait gré à ce gouvernement ni de l'ouverture des églises, ni de la suppression de tout système révolutionnaire, ni de la destruction des Jacobins, ni de la faveur dont jouissent les émigrés, les prêtres, les déserteurs. Mais on lui reproche amèrement d'avoir ordonné le désarmement de la ville de Lyon où tant de massacres avaient été commis depuis deux mois, et l'élargissement des détenus sans motifs suffisants. Deux sections de Paris osèrent adresser des pétitions à la Convention, disant que son comité élargissait les terroristes pour leur rendre des armes. Les partis deviennent insatiables d'exigences aussitôt que la sécurité leur est rendue. Heureusement que la désunion, qui se met toujours parmi les hommes passionnés, vient tôt ou tard au secours de leurs ennemis. Un homme, jeune, actif, adoré des troupes, républicain, ambitieux peut-être, et qui, par ses services, était parvenu rapidement, des derniers grades de l'armée, à celui de général en chef, Hoche, commandait en Bretagne les troupes de la Convention. A peine âgé de vingt-cinq ans, par son caractère et par son génie il exerçait sur la France l'empire d'une renommée populaire. Déjà illustre dans sa patrie, seul il eût peut-être, s'il eut vécu, balancé cette autre fortune militaire, cachée alors à Paris dans une laborieuse obscurité.

Le 25 juin, une forte escadre anglaise mouilla dans la baie de Quiberon, au lieu d'aller débarquer dans la Vendée où Charette, nommé par Louis XVIII son lieutenant - général en Bretagne, venait de rassembler douze mille hommes aguerris et éprouvés. Mais la jalousie divisait depuis long-temps les insurgés de l'ouest ; et Puisaye, qui était le chef de la chouannerie, ne voulait pas que l'expédition eût la Vendée pour auxiliaire. Il craignait avec raison d'être bientôt écarté par Charette qui, investi seul du commandement par le roi, réunissait en lui, indépendamment d'une supériorité bien reconnue, toute la légalité de l'insurrection. Aussi, dès que la nouvelle de ce grand débarquement se répandit en Bretagne, tous les agents du roi, excités par ceux de Paris, apportèrent aux mouvements des troupes expéditionnaires les plus grands obstacles. Ils disaient que Puisaye n'agissait que pour le duc d'York et non pour Louis XVIII. D'un autre côté, Puisaye avait fait décider cet armement en Angleterre sur l'assurance que toute la province en armes en garantirait les succès. Le deuxième jour du débarquement, on vit en effet arriver, comme une tribu d'Arabes, dix mille chouans, affamés, sans discipline, sans armes, presque sans vêtements, qui, avec leurs femmes et leurs enfants, apportèrent la disette et le désordre dans le camp de Puisaye. Ce fut bien pire quand il fallut les faire marcher au combat. Si Puisaye avait compté sur la population, la population avait compté sur des troupes réglées derrière lesquelles elle se fût sentie protégée. Aussi, par suite de la mésintelligence qui régnait entre les chefs, leurs exploits se bornèrent à l'occupation du bourg d'Auray, du village de Quiberon et du fort Penhièvre où il n'y avait qu'un poste républicain.

Cependant rien ne manquait à ces troupes, ni en armes, ni en munitions, ni en vêtements. La flotte anglaise avait apporté vingt-sept mille fusils. L'armée réunie comptait environ douze mille hommes. Mais, au lieu d'avancer dans le pays et

d'y établir l'armée royale, Puisaye se renferma avec toutes ses forces dans la presqu'île de Quiberon, sous la protection de la flotte britannique. Quelques jours après, il fit attaquer les républicains postés à Sainte-Barbe, et qui défendaient le débouché de la presqu'île. D'Hervilly fut tué dans cette attaque. Ses troupes furent chassées jusqu'au fort de Penthièvre d'où s'échappèrent les soldats républicains enrôlés à Londres. Averti et conduit par eux le 21 juillet, le général Hoche s'empara la nuit du fort Penthièvre, en égorga la garnison, cerna les émigrés, les poussa vers la mer, et en fit prisonniers environ douze cents. Le peu qui s'échappa périt dans les flots, ou aborda avec peine les chaloupes anglaises. Il n'y eut de sauvés que les républicains qui avaient trahi et livré les émigrés. Hoche ne pouvait militairement accorder, et n'accorda aucune capitulation au corps de Sombreuil qui se rendit, pressé qu'il était entre le feu de ses soldats et le feu de la flotte, sans espoir de salut, comme sans moyens de défense.

Les pouvoirs des généraux de cette époque expiraient sur le champ de bataille après l'événement, et, selon les usages de la Convention, Hoche était obligé de référer du sort des prisonniers au représentant Tallien en mission à son armée. Tallien partit pour Paris pour rendre compte de l'affaire de Quiberon, et prendre les ordres du comité de salut public qui ordonna à la commission militaire, formée à Vannes, d'appliquer rigoureusement aux prisonniers la loi portée contre les émigrés pris les armes à la main. Hoche et ses soldats en sauvèrent beaucoup ; le reste fut passé par les armes. Ainsi la Convention promenait sa justice réactionnaire depuis Toulon où plusieurs milliers de patriotes avaient péri par ses ordres, jusqu'aux côtes de l'Océan où, après sa victoire, elle sacrifia un millier d'émigrés. La hache thermidorienne était à deux tranchants comme celle du 31 mai. Il est vrai que la Convention avait pour elle la légalité. Mais la combinaison britannique de cette déplorable expédition, la fuite de Puisaye qui disparut au moment de la catastrophe, jetèrent sur les prisonniers l'intérêt d'une pitié générale. La rigueur de la Convention fut d'autant plus aveugle, qu'en livrant au supplice mille rebelles incapables de nuire à la république, elle immolait à la jalousie et à la vengeance de l'Angleterre quatre cents officiers de notre marine, qui avaient battu les flottes anglaises dans les deux mondes, sous d'Estaing, sous Lamotte-Piquet, et sous l'invincible Suffren.

Les triomphes de la Convention sur les ennemis extérieurs, n'affermirent point son existence, tout en assurant l'indépendance et la gloire de la patrie. Ces deux intérêts ne se confondaient plus depuis la chute de la dictature, qui avait dit aussi *l'état c'est moi*, et qui l'avait prouvé d'une manière terrible à la France, et à l'Europe. Par une semblable fatalité, les triomphes de la Convention sur les ennemis intérieurs lui étaient nuisibles en raison de la nécessité, qui l'avait contrainte à vaincre. Des deux partis qui avaient juré sa destruction, un seul avait réellement péri presque en entier, parce qu'elle eut alors pour auxiliaires l'intérêt de l'autre parti et l'opinion publique. Le peu qui restait du parti patriote, caché dans son sein, absorbé par sa propre impuissance, était devenu le point de mire de nouveaux adversaires. Ceux-ci formaient à Paris la grande majorité de ses habitants, dont les deux tiers demandaient la république légale une et indivisible, et l'autre tiers se composait de royalistes et de monarchistes. Ces derniers voulaient la république, plus un roi, n'importe lequel, ou même un président. Ceux-là, divisés en deux factions ennemies, voulaient, les uns la royauté constitutionnelle de la maison de Bourbon, les autres sa royauté absolue. Car dans les temps de révolution, il y a des absolutistes de monarchie et des absolutistes de liberté. La Vendée représentait les premiers et la Montagne avait représenté les autres.

La Convention voyait s'élever contre elle tous ces partis, parce qu'elle était le reste, sauf quelques exceptions, de ce pouvoir colossal qui avait tué le roi et décimé la France. On ne lui pardonnait point de s'être sauvée même en sauvant la patrie, et la Convention, bien que jusqu'au dernier moment elle ait porté avec fierté le poids d'une telle ingratitude et d'une telle injustice, se sentait malgré elle profondément émue par le sentiment de sa prochaine déchéance, et tourmentée du besoin, non de recevoir, mais de prononcer elle-même son abdication. Les 73, les 22, le groupe survivant des Montagnards, et les Thermidoriens la divisaient par des couleurs si tranchées, qu'elle eut besoin de tous ses périls pour former l'union qui la rendit triomphante jusqu'à la fin. Mais toute courbée qu'elle était sous le joug d'une telle nécessité, elle voulut avant de déposer les faisceaux, laisser à la république un témoignage de sa propre grandeur, et lui léguer une loi politique, qui n'étant ni monarchique comme la constitution de 89, ni démocratique comme celle de 93, assurât à la république la paix et la stabilité, qu'elle n'avait pu obtenir pour elle-même depuis le 9 thermidor.

Le 2 prairial, où la politique conventionnelle avait fraternisé avec les insurgés qui ne s'étaient pas crus vaincus la veille, on leur avait déclaré qu'une commission s'occupait de compléter par des lois organiques la constitution de 93. En effet, onze représentants parmi lesquels on remarquait Daunou, Boissy d'Anglas, Lanjuinais, composaient cette commission. Mais comme le temps des concessions aux patriotes était passé, au lieu de rédiger des lois organiques pour une constitution, que la Convention rejetait malgré son acceptation par le peuple, la commission des onze avait employé les trois derniers mois de l'an 3 à rédiger une nouvelle constitution. Aucune n'est certainement plus conforme pour les principes aux besoins et aux opinions de cette époque. Elle déclare la suppression des sociétés populaires, l'irrévocabilité de la possession des domaines nationaux, la liberté des cultes, la liberté illimitée de la presse. Quant à la législature, le système d'unité, dont le vice avait peut-être à lui seul causé tous les maux de la France, est remplacé par deux conseils, l'un des cinq cents, à qui est donnée l'initiative de la proposition des lois, l'autre des anciens, qui a le veto, puis un directoire composé de cinq membres, qui les fait exécuter.

En consacrant ainsi le principe d'une autorité indépendante de la représentation nationale, la Convention rétablit les routes monarchiques, et rend plus chers aux esprits fatigués des commotions des quatre dernières années les souvenirs de l'assemblée constituante. Mais le renouvellement par tiers tous les ans pour le corps législatif, et par cinquièmes pour le directoire, est une conception métaphysique, une institution inquiète, qui, à défaut d'un pouvoir immobile et conservateur, frappe d'infirmité ce gouvernement à sa naissance, et lui lègue une discorde constitutionnelle sous laquelle il doit succomber un jour.

Cependant, mieux avisée et moins désintéressée que l'assemblée constituante, la Convention a l'inébranlable volonté de se continuer au moins dans l'assemblée qui va lui succéder. Le 5 fructidor, elle décrète que les deux tiers des membres de la nouvelle législature seront choisis dans son sein ; et le 13, après la plus orageuse discussion, ce choix, qu'elle a été tentée de s'attribuer à elle-même, est donné aux assemblées électorales. Il n'y aurait eu que de l'audace, que de l'abus de pouvoir à nommer elle-même ces deux tiers ; mais il y eut une sorte de despotisme de conquérante à forcer les citoyens de nommer ceux que proscrivaient leurs opinions. Aussi la capitale, encore en deuil de ses pertes, fit hautement éclater son indignation, et déclara, dans ses assemblées primaires,

qu'elle acceptait la constitution, mais qu'elle rejetait le décret qui perpétuait entre les mains des conventionnels l'héritage du pouvoir.

Cependant tout, dans les protestations des Parisiens, n'était pas héroïque. Le parti royaliste, qui avait quelques amis cachés sur les bancs de l'assemblée, avait espéré, par l'ascendant qu'il exerçait dans les sections, obtenir toutes les nominations à la législature prochaine ; et il fut bien moins frappé d'indignation que de stupeur, quand il se vit frustré de ses espérances par l'ambitieuse prévoyance de la Convention. Alors il recourut à la force pour conquérir ce que le pouvoir lui ôtait, et l'on vit bientôt s'évertuer à l'insurrection les mêmes sections qui n'avaient cessé de la combattre. Comme les exemples ne manquaient point, elles organisèrent un comité central. La Convention avait prévu l'opposition ; elle s'était mise en mesure : quelques troupes du camp avaient été appelées à Paris. Elle cassa le comité des sections : les sections cassèrent son décret, se déclarèrent en permanence, et décidèrent que *toute autorité constituante perdait ses pouvoirs en présence du peuple assemblé* : ce qui était casser la Convention.

Toutefois, l'acceptation de la constitution et des décrets de fructidor, par la grande majorité des assemblées primaires de la république, fut proclamée à Paris. De leur côté, les sections voulurent assurer leurs élections par leurs bataillons armés. Il s'opéra alors un revirement d'attaque et de défense, si commun dans les révolutions. La Convention enrégimenta, sous le nom de bataillon de \$9, environ dix-huit cents révolutionnaires qui avaient été arrêtés pour les événements de prairial, et qu'elle avait élargis la veille. Ceux-ci s'engagèrent à défendre la Convention contre les sections, qui l'avaient défendue contre eux. Le collège des électeurs, constitués au Théâtre-Français sous la présidence d'un singulier républicain, du duc de Nivernois, fut dissous par un décret, après avoir été dissipé par la force. La générale battit dans toutes les rues de Paris : la section Lepelletier, établie au couvent des Filles-Saint-Thomas, placée au centre de l'opposition, dont elle avait donné le signal, donna avec succès aux autres sections celui du combat. Le 12, elle fut cernée par le général Menou, qui crut avoir terminé cette révolte en parlementant avec elle ; et en effet, tout eût été terminé de la part de la Convention, qui préférait éviter à la capitale les malheurs d'une guerre civile, si les sections, au lieu d'apprécier cette modération comme elles le devaient, ne l'eussent regardée comme un acte de faiblesse. Leurs troupes se rassemblèrent en foule dans la nuit, avec le dessein d'attaquer le lendemain la Convention. Celle-ci s'était aussi constituée en permanence. A la nouvelle de ces préparatifs, elle destitua Menou, qu'elle fit arrêter, et elle appela au commandement son général du 9 thermidor. Mais comme l'affaire des sections était organisée plus militairement que ne l'avait été le tumulte révolutionnaire de la place de Grève, Barras demanda, pour commander en second, un jeune général sans emploi, dont il avait pu apprécier devant Toulon la détermination et le talent. Barras était loin de se douter que, deux ans après, dans ce même palais des Tuileries, il enverrait supplier le commandant en second du 13 vendémiaire de lui accorder une escorte pour protéger son bannissement.

C'en était fait peut-être de la république, si la Convention succombait, car de toutes parts on se préparait pour la royauté. Depuis trois jours, le comte d'Artois, à la tête de huit mille émigrés et de quatre mille Anglais, a débarqué à l'Ile-Dieu, à trois lieues des côtes de la Vendée, où il est bien vainement attendu par Charette. Le mouvement royaliste qui s'opère à Paris, dans l'ouest et dans le midi de la France, est entretenu par de nombreux agents de Vérone et de Londres. Toutes les troupes de la république sont exilées par la victoire au-delà

de ses nouvelles frontières. Pichegru lui-même a été forcé d'entrer dans Manheim ; et qui sait s'il ne va pas livrer enfin au prince de Coudé la place de Huningue, et marcher avec lui sur Paris ! Il est certain que la Convention, après avoir imposé la paix à la Prusse, à l'Espagne, à la Hollande, après avoir fait passer le Rhin à Jourdan et à Pichegru devant la formidable armée d'Autriche, pouvait périr corps et biens dans une échauffourée de citoyens mécontents, et qu'une réaction proportionnée aux maux qu'ils avaient soufferts eût été le résultat naturel de leur triomphe : il est également probable que ce triomphe, bientôt converti en défaite par la vengeance républicaine de la masse des citoyens et de celle des armées, aurait ramené, comme une justice de représailles, ce régime de la terreur, au souvenir duquel la France palpait encore d'effroi et de douleur. Il n'y avait donc pas un moment à perdre pour sauver à la fois les deux partis. La bataille qu'il fallait livrer était une nécessité toute politique pour le pays ; et le gain de cette bataille dépendait du choix du général de la Convention. On a vu ce qu'était Menou devant des citoyens insurgés. La capacité de Barras, dans une pareille circonstance, était au moins douteuse ; l'incapacité du général Carteaux ne l'était plus depuis le siège de Toulon. Il n'y avait à Paris que Bonaparte qui pût oser entreprendre de combattre, avec huit mille hommes, les quarante mille que les sections allaient déployer : ce choix de Barras sauva la république, sauva la patrie. Hommage lui soit rendu !

Bonaparte connaît tout le péril. Il a vu les troupes de Menou dans la rue Vivienne, et l'insolence belliqueuse des sectionnaires. Fidèle aux souvenirs de cette arme, à qui est due la prise de Toulon, il pense à s'assurer du parc des Sablons dont la possession déciderait infailliblement la victoire en faveur des sections. Avant le jour il y envoya Murat avec quarante chevaux : il était temps. En ramenant cette artillerie, Murat rencontra un bataillon qui allait la prendre, et qui n'eut pas le courage de la lui disputer. Le parc des Sablons complète l'armée de Bonaparte. Au jour il se saisit de tous les points offensifs et défensifs qui protègent et qui menacent les avenues de la Convention. Le palais des représentais est une place forte où il songe aussi à se ménager une garnison. Il leur envoie sept cents fusils, pendant qu'ils délibèrent sous les armes, et que Chénier s'écrie : *Il n'y a pour la Convention que la vie ou la mort*. A quatre heures et demie du soir, le feu de la mousqueterie des sections se fait entendre, et bientôt après celui du canon. A sept heures, la Convention est victorieuse : quatre cents hommes périrent de part et d'autre. Le lendemain la section Lepelletier fut désarmée et la capitale pacifiée. La Convention était toute fière de sa délivrance. Bonaparte semblait embarrassé de sa victoire. Cependant c'est la Convention qui termine sa carrière, et Bonaparte qui commence la sienne ; c'est lui qui sort brillant d'avenir de l'agonie de ce grand pouvoir, tel que César naquit de l'abdication de Sylla.

Enfin, le 26 octobre, le colosse dépose la foudre conventionnelle pour le sceptre directorial, comme un conquérant \ qui, lassé de vaincre, se contente de régner. Il régnera en effet. Cinq cents membres de la Convention vont siéger dans les nouveaux conseils ; et cinq d'entre eux, qui ont voté la mort du roi, s'assoient au pouvoir exécutif. Mais les derniers moments de la Convention présentent un caractère qui mérite de fixer l'attention. Le 25, elle décrète la formation de cet institut des sciences et des arts, dont les conquêtes devaient survivre à tous les maux comme à toutes les gloires de la patrie ; le lendemain elle décrète l'abolition de la peine de mort *à la paix générale*, et l'amnistie pour tous faits relatifs à la révolution, *sauf la révolte du 13 vendémiaire*. Le premier de ces

décrets justifiait la terreur, née au sein de la guerre civile et étrangère. Le second justifiait le serment de *haine à la royauté*. Un troisième décret changea le nom de place *de la Révolution*, en celui de place *de la Concorde* : ce qui voulait dire *union et oubli*. Telles furent les dernières volontés de la Convention. Elle avait consigné les autres dans le testament politique qui va régir la république, sous le nom de constitution de l'an 3.

C'était la seconde fois depuis 1789, qu'à la chute d'un pouvoir absolu, la France se prononçait pour le régime constitutionnel ; et il fut bien reconnu que le despotisme déchu ne pouvait avoir d'autre héritier que la liberté.

L'assemblée nationale consacra la révolution par un vaste système d'amélioration politique ; elle abaissa et régla la royauté ; elle éleva et régla la nation ; elle fonda la liberté, la législation ; supprima la royauté ; irrita la nation, et fonda la république. La Convention détruisit le roi et la liberté, décima la nation pour opprimer le reste, et fonda la terreur qui l'engloutit elle-même. Cet atroce gouvernement fut sans but. Toute politique proprement dite lui fut inconnue. Son règne n'offrit que trouble, injustice, anarchie, subversion, violence, assassinat du peuple, assassinat de ses députés, assassinat de ses généraux, et enfin assassinat de ses assassins. L'indépendance de la France ne fut point l'ouvrage de ce gouvernement, mais uniquement de la valeur à jamais mémorable de nos armées qui usurpèrent la gloire, tandis qu'il usurpait la tyrannie. Sans cette gloire, la plus pure qui puisse honorer une nation, la France n'eût été qu'un abîme, un gouffre de crimes et de douleurs. La Convention laisse un nom à jamais affreux dans l'histoire. Elle est jugée, à jamais jugée ainsi que Robespierre : le règne de l'échafaud ne peut se commenter. La Convention n'en eut point d'autre, si ce n'est celui du maximum, exécration que la terreur seule pouvait inventer. Quel pouvoir que celui qui n'a d'autre moyen pour exister que la mort et la famine ! On est encore effrayé du nombre des victimes de la terreur, et surtout de celui des bourreaux. On l'est bien plus du nombre de ses fanatiques. Après le 9 thermidor, elle eut beau appeler à elle la légalité, elle renfermait des éléments si justement abhorrés, qu'il lui fut impossible de jouir de sa victoire, et de ne pas en abuser. Les proscrits eux-mêmes qu'elle rappela sur les bancs législatifs, y figurèrent comme ses juges. Enfin elle fut obligée de se proscrire encore elle-même, et, dans ses derniers jours, si quelques dispositions honorables sortirent de son sein, c'est qu'à la fin, épuisée de presque tout son sang, elle avait été forcée de s'adoucir.

GOUVERNEMENT DIRECTORIAL

Le bas-empire de la révolution a commencé. Barras, Reubell, Carnot, Lareveillère-Lépeaux, et Letourneur ont pris les faisceaux. Le Luxembourg, qui était une prison, redevient un palais. C'est là que le pouvoir directorial a établi ses foyers, et y donne bientôt l'idée d'une transaction entre le passé et l'avenir. A son installation, Paris ressemble à une ville long-temps assiégée, soudainement délivrée par une capitulation inespérée. Aussi la joie s'y montre immodérée comme l'a été l'infortune. Une liberté insolente y célèbre, sous toutes les formes, la chute du despotisme conventionnel en présence des cinq directeurs qui l'ont partagé. Cet excès d'ivresse leur dénonce éloquemment la mémoire de toute l'adversité passée. Cette joie est une vengeance, une représaille. La licence des mœurs, qui est aussi un signe d'allégresse populaire, substitue violemment le règne du plaisir à celui de la mort, et la dépréciation elle-même des assignats est l'auxiliaire des nouveaux penchants. Cette époque rappelle la régence et le système de Law. Le crédit est avili par quarante milliards d'assignats, de rescriptions, de mandats territoriaux. Le Directoire doit combattre un péril imminent avec les débris des confiscations révolutionnaires, presque toutes absorbées par la Convention, avec les droits du timbre et de l'enregistrement, ceux des douanes, avec des impositions sur les professions, sur les canaux, les tabacs, etc. ; et il augmente ce péril en appelant au secours de sa pénurie et de ses prodigalités, un des plus dangereux fléaux de toute administration financière, l'anticipation, qui avilit les gages de la confiance, trompe le présent, impose l'avenir, et produit l'arriéré qui les ruine tous deux. Telle fut la carrière financière de la puissance directoriale.

Un tel état de choses devait enlever toute considération au Directoire, dont les membres furent souvent divisés d'intérêts comme ils l'étaient de caractères et de sentiments. Il y avait également peu de sympathie entre les deux conseils, et chaque conseil offrait aussi l'incertitude résultant du schisme originel. La législation elle-même ne formait pas un lien absolu entre tous ces pouvoirs, en raison du nombre et de la nature des lois qui étaient sorties de tous les dangers et de toutes les fureurs de la révolution. La volonté de rendre la France libre à jamais était bien le principe dirigeant du gouvernement ; mais l'action de cette volonté était contrariée et embarrassée par les difficultés de l'époque, et le bonheur lui-même du changement d'état nuisait à la restauration.

Le désespoir d'obéir à la Convention, que l'on détestait et que l'on redoutait, fut remplacé par une espèce de honte d'obéir au Directoire que l'on ne pouvait ni craindre, ni estimer. Sous l'une, la haine avait été silencieuse ; sous l'autre, le mécontentement s'expliqua. On parut oublier les scènes terribles du passé, pour ne s'occuper que des souffrances du moment. Chacun sentait l'impuissance du nouveau gouvernement. On avait ployé sous la massue d'Hercule ; on dédaignait, en le refusant, un joug plus léger. En recouvrant sa liberté, la nation était devenue trop forte pour se soumettre à un pouvoir qu'elle pouvait contester impunément.

La France voulait fermement établir la liberté, mais elle ne voulait pas continuer la révolution. Jamais époque ne fut plus heureuse pour satisfaire à ce vœu

national. Le Directoire semblait n'avoir pas senti sa vocation, et s'égarait dans la séduction du pouvoir, comme dans l'application des principes dont la garde lui était confiée. Cette apathie pouvait lui être funeste. En effet, les deux partis, contre lesquels la Convention thermidorienne avait tour à tour déployé sa rigueur, bien qu'affaiblis par leurs défaites, ne cessaient pas d'observer l'ennemi commun. Ils semblaient être tacitement convenus de présenter au Directoire une espèce de bascule offensive, de telle sorte, que le coup, qui abattrait les Jacobins, ferait lever les royalistes. Cependant le Directoire s'honorait par le succès d'une négociation qui pouvait apaiser ses deux adversaires : il venait d'échanger à Basle, l'orpheline du Temple, contre les cinq envoyés de la Convention, livrés par Dumouriez, contre Drouet, maître de poste de Sainte-Menehould, qui avait fait arrêter le roi à Varennes, et enfin contre les plénipotentiaires Maret et Sémonville, chargés d'une mission à Naples, pour le salut de la reine de France, tous iniquement détenus dans les prisons de l'Autriche.

La Vendée avait voulu vainement réparer le désastre de la cause royale à Quiberon. L'infatigable Hoche avait détruit ce foyer renaissant de la guerre civile. Stofflet avait péri à Angers ; Charette à Nantes. L'insurrection des Chouans du Berry avait également succombé à Sancerre avec son chef : et une nouvelle pacification, conquise par la force, avait replacé la Bretagne et l'Anjou sous les lois de la république.

Mais à peine le parti royaliste belligérant avait-il quitté les armes, que le Directoire était rappelé sur le champ de bataille révolutionnaire par la conspiration de Gracchus Babeuf. Cet inflexible républicain n'avait cessé d'attaquer courageusement toutes les tyrannies depuis le commencement de la révolution ; il avait bravé la terreur elle-même. Echappé aux périls de cette époque, il avait pu se croire invulnérable, et capable de renverser ce que les proscrits de son parti nommaient hautement la tyrannie directoriale. Démocrate passionné, exalté par la doctrine d'un bonheur commun, qu'il voulait donner aux hommes, entraîné aussi par les instances de quelques Montagnards, des Jacobins et des sectaires épars du triumvirat, Gracchus Babeuf se trouva tout-à-coup au sein de la capitale, à la tête d'un parti nombreux, releva au Panthéon la tribune de l'insurrection, et voulut soulever le camp de Grenelle contre le Directoire. Arrêté avec soixante de ses compagnons, il fut enfermé au Temple, dans la même chambre qu'avait occupée Louis XVI. Transféré depuis à Vendôme, il osa proposer au Directoire de traiter avec lui de puissance à puissance. Babeuf fut le dernier tribun de la cause démocratique, à laquelle il avait voué toute l'inflexibilité de ses principes. Il fit trembler le Directoire, et fut sacrifié à la raison d'état, un an après son arrestation, non comme conspirateur, mais comme libelliste. Babeuf n'était pas homme à oublier les traditions de son parti. En plein tribunal il se frappa avec un couteau que son fils, à peine âgé de quinze ans, venait de lui remettre en l'embrassant après sa condamnation. Son ami Darthe se poignarda aussi. Ils furent portés mourants sur l'échafaud : scène horrible, qui n'était plus de l'époque. Ainsi le Directoire appliquait la peine de mort aux délits de la presse !

Dans l'intervalle de ce jugement, une nouvelle tentative de six à sept cents prétendus sectateurs de Babeuf, sur le camp de Grenelle, échoua également ; ils furent presque tous sabrés par les troupes. Mais à peine les Babeuvistes eurent-ils disparu, qu'une conspiration royaliste, conduite par Brottier, Dunan et Laville-Hearnais, espéra aussi séduire le camp de Grenelle qui avait anéanti les révolutionnaires. Les soldats furent encore fidèles, et cette nouvelle entreprise

n'eut d'autre résultat que l'arrestation de ses chefs. Toutefois, le parti royaliste survivait à son rival de conspiration, et, comme il était au moins aussi implacable que l'avait été le parti démocratique, il se proposa d'attaquer de front le Directoire aussitôt que les circonstances lui paraîtraient favorables.

Pendant que le Directoire triomphait des Jacobins et des royalistes, la fortune préparait, par d'autres succès, une élévation devant laquelle le Directoire et ses ennemis devaient s'humilier un jour. Bonaparte avait remplacé Barras ; devenu directeur au commandement de l'armée de l'intérieur, et, le 3 février 1799, nommé général en chef de l'armée d'Italie, il était allé venger la gloire de Masséna, que l'inhabile Schérer n'avait pas su continuer après la victoire de Loano. En vingt jours, à la tête de trente mille soldats, nus, affamés, presque sans armes, et découragés, il avait défait une armée autrichienne et une armée sarde, conquis le Piémont, et dicté la paix de Turin. Maître, peu de temps après, de Milan, de Venise, de Trieste et de Mantoue, il avait rempli l'Europe de la renommée des victoires de Montenotte, Millesimo, Mondovi, Lodi, Castiglione, Arcole, Rivoli ; et debout sur les débris de quatre armées autrichiennes, il avait mis aux pieds de la république les passions monarchiques de l'Europe. L'Espagne elle-même venait de se lier à la fortune de la France par un traité offensif et défensif ; Naples avait signé la paix sur le bouclier du vainqueur de l'Autriche ; Rome aussi, vaincue et non domptée, avait traité à Tolentino, abandonnant des provinces, et livrant à la république française les monuments de l'empire romain, et les chefs-d'œuvre de ses beaux-arts. Enfin, Bonaparte l'italique venait de fonder la république cisalpine avec les possessions de la maison d'Autriche, celles de l'état vénitien, du duc de Modène, et des légations pontificales. L'État de Gènes recevait également le nom de république ligurienne.

Tout servait au dehors la fortune du Directoire. Les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse avaient assuré la conquête de la rive gauche du Rhin par les combats les plus glorieux, et vingt-sept jours d'une retraite victorieuse avaient partagé les regards de l'Europe et la reconnaissance de la France entre Moreau et Bonaparte. Mais placé par son génie sur un théâtre plus élevé, Bonaparte, plus fort que le gouvernement dont il faisait triompher les drapeaux, avait osé s'arrêter au milieu de la marche qui lui avait été prescrite sur la capitale de l'Autriche, et imposait la paix au Directoire comme à la cour de Vienne. Des préliminaires, arrêtés à Léoben, apprirent à la république que la possession de la Belgique et de l'Italie lui était garantie. Quelques mois après, un traité définitif fut signé à Campo-Formio, et stipula la convocation d'un congrès à Rastadt pour la paix de la république avec le corps germanique.

Aveuglé par ces succès prodigieux, entièrement dus au génie de nos capitaines et à la valeur ambitieuse de nos troupes, le Directoire avait insolemment rejeté à Lille la négociation britannique, et, par cette conduite impolitique, avait lui-même relevé les espérances du parti royaliste, que la paix avec l'Angleterre eût détruites pour jamais. D'un autre côté, le renouvellement du tiers dans les conseils avait ouvert la législature aux ennemis de la république. Celle-ci n'était compacte que dans les armées. Le Directoire, menacé dans son existence, se vit réduit à les intéresser à sa cause, ouvrit la carrière politique aux gens de guerre, et prépara par un coup d'état militaire celui sous lequel il devait succomber lui-même. Déjà Hoche, tout couvert des lauriers de l'armée de Sambre-et-Meuse, avait, à la tête de ses troupes, franchi le rayon constitutionnel. Les adresses des armées, sollicitées par le Directoire, lui étaient apportées par les généraux dont les services s'attachaient à tant de victoires. Augereau était chargé de lui offrir les vœux menaçants de l'invincible armée d'Italie. Nommé au commandement

des troupes de la capitale, le héros de Castiglione devient l'instrument de la politique de trois directeurs. Deux sont proscrits : Carnot pour la cause démocratique, Barthélemy pour la cause royale. Pichegru, le traître aux armées, Pichegru, que le Directoire n'a pas osé poursuivre, présidait le conseil des cinq-cents. Son complice Villot devait, à la tête de la garde des conseils, marcher sur le Directoire, et le mouvement royaliste décidé par un grand nombre de députés, d'écrivains et de gardes nationales, aurait proclamé la royauté. Le jour de l'exécution de cette conspiration était fixé au 18 fructidor (14 septembre). C'est aussi le jour que le triumvirat directorial choisit pour la réprimer. Augereau est dépositaire des listes de proscription ; il se présente hardiment aux troupes des conseils qui le suivent, et en quelques heures, Barthélemy, cinquante-trois députés conspirateurs et une foule de citoyens, sont jetés dans les prisons. Pichegru se laissa prévenir par Augereau ; il n'eut que la pensée du crime, il n'en eut pas le courage. Il répéta à Paris le rôle qu'il avait joué vis-à-vis du prince de Condé à l'armée du Rhin.

L'on fut justement étonné de voir proscrire pour une conspiration royaliste, et ces députés, dont la plupart n'avaient que des intérêts révolutionnaires, et Carnot dont, sous ce rapport, l'opinion ne pouvait être suspectée. On vit donc une autre conspiration dans celle que l'on dénonçait ; c'était, comme après le 9 thermidor, celle de l'État contre l'État ; celle de la nation qui voulait une garantie à la liberté, en renversant un pouvoir inhabile à la lui donner. Dès le lendemain on en fut convaincu : le Directoire ou plutôt les révolutionnaires Barras, Reubell et La Réveillère-Lepaux, déshonorèrent leur succès en essayant de recommencer la terreur. Leur barbarie ne prouva pas seulement leur injustice ; ils ordonnèrent la déportation des députés, des journalistes, des prêtres, dans les déserts meurtriers de la Guyane, parce qu'ils n'osèrent prononcer contre eux la peine capitale. Seulement, pour ne point paraître au-dessous de leurs souvenirs, ils relevèrent quelques échafauds, sacrifièrent aux inquiétudes qu'ils n'avaient plus, un petit nombre d'émigrés qui n'avaient point conspiré, et se rendirent méprisables par cette inutile cruauté. Trop faible pour punir et pour pardonner, ce pouvoir purement prévôtal ne fit que signaler davantage une force temporaire, une impuissance politique, et rendre encore plus nécessaire la destruction du gouvernement directorial.

Aussi le général qui donnait son nom à l'armée d'Italie, dit hautement qu'il blâmait autant le 19 fructidor qu'il avait approuvé le 18. En effet, le temps des rigueurs et des supplices était passé. Les mœurs s'indignèrent contre ce lâche retour vers un système qu'aucune puissance ne pouvait plus rétablir.

Rien ne trahit plus la faiblesse d'une position que la personnalité qui s'attache à flétrir individuellement ceux qui l'occupent. Chacun rassemblait ses griefs ; on exhumait des vieilles inimitiés, et après avoir imprimé le sceau du ridicule ou de la réprobation aux membres du Directoire et des conseils, on formait des vœux ardents pour la chute de ces débiles soutiens de la liberté.

Telle était la situation politique extérieure et intérieure de la république, à l'époque du 18 fructidor. Excepté l'impuissance de ses gouvernants, tout était nouveau pour elle : la tactique militaire, la victoire elle-même, la possession des conquêtes, le rang que les traités lui assignaient en Europe, et l'homme extraordinaire qui, à vingt-six ans, donnait à la patrie une telle destinée : c'était trop de grandeur pour le gouvernement directorial.

L'arrivée du général Bonaparte à Paris leur révéla cet arrêt de l'opinion, qui avait ôté la dictature à la puissance pour la donner à la gloire. Le Directoire fit une

brillante réception au général, qui lui parla de la grande nation, attacha à la paix qu'il venait de conclure, l'ère des gouvernements représentatifs, et la liberté de l'Europe au perfectionnement des lois organiques. Le Directoire ne prit pas pour lui tout l'honneur de cette prophétie, et y répondit par le projet d'une expédition, qui devait éloigner encore de la France la gloire du général. Peu de temps après, on apprit l'arrivée de Bonaparte à Toulon. Une partie de son armée d'Italie y fut embarquée sous ses ordres. Beaucoup de savants étaient attachés à cette expédition inconnue, et la prise de Malte eût encore laissé les esprits incertains sur son objet, si le désastre de notre flotte à Alexandrie, n'eût appris à l'Europe les desseins de la République sur l'Égypte. La retraite profonde où Bonaparte avait vécu à Paris, après l'audience triomphale du Directoire, avait frappé les esprits et l'intérêt général, qui vantait sa modestie, accusait la jalousie du gouvernement. La nouvelle de son débarquement en Égypte, et celle de l'incendie de la flotte qui l'y avait porté, firent éclater de vives inquiétudes, qui trahissaient le secret d'inutiles espérances. Une destinée romanesque semblait réservée à cet illustre exilé de la politique directoriale ; et la France parut y attacher sa propre fortune.

Cependant le théâtre des conquêtes de Bonaparte, cette belle Italie qu'il avait laissée heureuse et reconnaissante de sa liberté, ne tarda pas, après son départ, à être troublée par des mouvements hostiles contre les Français. La Russie, excitée par le cabinet de Londres, avait secrètement décidé l'Autriche à rompre le honteux traité de Campo-Formio, et à s'armer encore pour reprendre sa souveraineté sur l'Italie. Nelson qui avait détruit la flotte française en Égypte, était venu montrer sa gloire à Naples, et offrir tous les secours de sa marine contre l'ennemi commun. Ces secours avaient été acceptés. Un général autrichien était venu prendre le commandement de l'armée napolitaine. Rome s'était soulevée ; des Français y avaient été massacrés : l'ambassadeur avait dû quitter cette ville. Le Piémont, aussi, avait rompu la paix, et regrettait trop tard l'occupation de ses places fortes. De cette conspiration, il était résulté pour le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane, la perte de leurs états ; pour le pape, son emprisonnement et la création de la république romaine. La fuite de la cour de Naples avait terminé cette insurrection, et la *république Parthénopéenne* avait remplacé son Gouvernement.

Le Directoire trouva le moyen de perdre tout le fruit de tant de succès par les fautes de sa politique extérieure, par sa misérable jalousie contre les auteurs de ses triomphes, par ses mauvais traitements envers nos alliés d'Italie, et par l'impardonnable négligence qu'il mit à opposer aux armées austro-russes les forces nombreuses qui étaient inutilement disséminées depuis les Alpes jusqu'à Naples ; car l'Italie était encore redevenue le théâtre et le but de cette invasion menaçante. Elle fut reprise tout entière, malgré les prodiges de valeur de nos faibles armées, sous Moreau, et surtout sous Macdonald. Un général schismatique avait entraîné tout le nord de la Péninsule ; un cardinal avait soulevé tout le midi : ils parlèrent tout deux au nom de Dieu. L'hérésie et l'orthodoxie obtinrent le même résultat, et Souvarow et Ruffo furent justement appelés les libérateurs de l'Italie. De toutes les conquêtes de Bonaparte, il ne resta à la république que Gênes et son territoire : le souverain pontife, qu'il n'avait pas voulu détrôner, était déjà le prisonnier du Directoire. Larévellière-Lepaux, qui s'était déclaré fondateur d'une religion, avait attaché à cet exploit un intérêt de parti.

Pendant que le Directoire perdait l'Italie et le pouvoir, Bonaparte faisait la conquête de l'Égypte, et y fondait la dictature des armées qui devait lui donner

l'empire de l'Europe. De glorieux combats, plusieurs journées immortelles, telles que celles d'Alexandrie, des Pyramides, du Caire, du Monthabor, d'Aboukir, continuaient, sous ses drapeaux, sa gloire d'Italie. Aux trophées de la victoire se mêlaient ceux des beaux-arts ; et l'institut d'Egypte, pour avoir été temporaire, n'en sera pas moins un des plus beaux monuments que l'empire de la civilisation ait élevé sur la barbarie des temps modernes. Séparé de la France, dont il méprisait le gouvernement, et honteux de sa liberté, qui à ses yeux n'était malheureusement qu'une servitude, le maître de l'Egypte attirait seul tous les regards de l'armée et de sa conquête, et y commençait le rôle de dominateur, dont il avait déjà fait un essai brillant dans tous les états de l'Italie, aux conférences de Léoben, et même dans ses relations avec le Directoire. Celui-ci, accusé par l'opinion pour la perte de l'Italie, inquiet par des intrigues qui s'étaient élevées autour de lui et dans son sein, menacé par les conseils sur lesquels il s'obstinait à vouloir exercer une autorité *fructidorienne*, déchu de toute confiance par la révélation forcée d'un déficit, avait été obligé de transiger avec l'accusation publique et les haines privées, et de renouveler contre lui seul, le 30 prairial, la révolution que le 18 fructidor avait opérée contre deux de ses membres et les conseils. La révocation de la nomination d'un directeur et l'élimination de deux autres furent les représailles des conseils.

Les jacobins trouvèrent l'occasion favorable pour recommencer la guerre. Ils s'assemblèrent au Manège, où ils se constituèrent en assemblée délibérante. Ils eurent la majorité dans le conseil des cinq-cents et dans le Directoire, par l'affiliation secrète de Barras, qui avait toujours mieux aimé conserver le pouvoir que de défendre ses collègues. Le conseil des anciens, soutenu des directeurs Sieyès et Roger-Ducos, défendait seul la dignité de la république et la cause de la vraie liberté. L'affreuse *loi des otages* et celle d'un *emprunt forcé et progressif* furent les indicateurs de l'influence révolutionnaire dans le Conseil des cinq-cents : les jacobins avaient hautement levé le masque, et préludaient par de tels avantages. Le réveil de ce parti semblait être la boussole de la Vendée.

Elle se réveilla aussi par une guerre politique et religieuse qui produisit tous les maux de la vengeance et du fanatisme : les prêtres assermentés et les acquéreurs de domaines nationaux étaient surtout l'objet des fureurs et de la barbarie des chouans et des Vendéens. Les entreprises du pillage des caisses et des voitures publiques furent organisées : on était attaqué sur les grandes routes par une embuscade ; dans les campagnes, par l'homme qui menait la charrue. Plusieurs chefs obtinrent une funeste célébrité dans l'action de ce brigandage, qu'ils voulurent honorer du nom de guerre civile. Cette dangereuse réaction, qui avait soulevé toutes les provinces de l'Ouest, menaçait d'envahir tout le Midi ; elle s'étendait depuis Evreux jusqu'à Bordeaux et à Toulouse. Le tiers de la France était soulevé, et d'importants avantages avaient relevé la cause des royalistes, dont l'impuissance du gouvernement était toutefois le meilleur auxiliaire.

Ici il n'est peut-être pas hors de propos de comparer les partis royalistes qui prirent les armes. Ce fut contre Louis XVI, contre le roi constitutionnel, que l'émigration s'était rassemblée, en 1791, sur les bords du Rhin, à la voix des princes ses frères. Ce fut contre la république, contre la Convention, que la Vendée, aussitôt qu'elle apprit la réclusion de la famille royale au Temple, donna le signal de l'insurrection, le 22 août 1792. L'émigration ne se forma point comme une chevalerie, mais comme une faction violente, mécontente au bout de trois mois, du parti qu'elle avait pris ; déjà désenchantée d'elle-même, et, malgré cette rigoureuse conscience de sa position, procédant contre ses

retardataires avec un ostracisme implacable, tant une mauvaise cause rend déraisonnable et injuste ! De sorte qu'il fut bientôt facile de voir que c'était moins encore le retard de la contre-révolution que le désespoir d'avoir quitté la France qui causait son chagrin... Au contraire, c'était à la Vendée qu'était la chevalerie, et cependant aucun des sept princes armés contre la France n'y avait apporté l'oriflamme. Seule de la cause royale, elle se leva pour délivrer et pour venger le roi captif, qu'à l'exemple de ses frères, l'émigration avait abandonné aux orages de la révolution soulevée par elle. La devise du drapeau vendéen était *pour le roi* ; celle du drapeau de Coblenz était *pour l'ancien régime*, ce qui était une grande différence.

Une autre différence non moins grave caractérisa les deux armées : l'émigration ne marcha qu'avec les étrangers, tandis que la Vendée était toute française ; aussi la guerre de l'émigration, commencée le 23 août par la prise de Longwy, se termina honteusement par la retraite des étrangers, le 20 septembre, après la bataille de Valmy, au lieu que la guerre de la Vendée, soutenue par une puissance de nationalité, dura depuis 1791 jusqu'en 1800 ! Là étaient le péril, le désintéressement, la gloire des armes, le véritable dévouement à la royauté et à la famille de Bourbon, qui ne vit jamais ses drapeaux. La Vendée était une cause, l'émigration n'était qu'un parti. On n'y demandait point, comme dans celle-ci, des preuves de noblesse : le voiturier Cathelineau et le garde-chasse Stofflet y commandèrent sans récrimination l'élite de la noblesse bretonne et angevine ; c'était une république militaire qui combattait pour ses foyers et ses autels sous les insignes royales, et elle eut aussi ses héros. La chouannerie lui succéda et représenta les maraudeurs, les partisans qui survivent à une armée détruite ; la chouannerie ne fut qu'un brigandage organisé qui abusa à la fois du nom de la religion et de celui du roi.

Après la campagne de 1792, l'émigration, victime de ses propres auxiliaires, qui avaient fui devant Dumouriez et Kellermann, traitée de captive et maltraitée comme française par la Prusse et l'Autriche, sans espérance, sans retraite, sans drapeau, se dispersa mercenaire dans des enrôlements étrangers, et disparut de la scène politique avec les princes qui la commandaient. La république s'empara de ses asiles du Rhin. L'armée de Condé seule conserva une sorte d'existence militaire au milieu des rangs autrichiens, parce qu'elle resta sous ses chefs naturels. Aussi, ce ne fut pas elle, ce fut l'armée de Coblenz qui, la première, vint frapper aux portes de la patrie. Celle-ci envisagea avec moins d'effroi la terrible république que l'hospitalité étrangère. Dans l'une cependant elle était condamnée à la mort, mais dans l'autre elle était avilie. Il y avait eu une seconde émigration bien différente de la première : celle-ci avait fui la révolution pour la combattre, celle-là fuyait l'échafaud. Ainsi, il doit résulter de ce qui précède que, dans quelques circonstances que la marche actuelle de la révolution puisse placer la France, le système de l'émigration ne se renouvellerait plus.

Mais tandis que l'anarchie était dans l'intérieur, la guerre sauvait la France au dehors. L'immortel Masséna vengeait à Zurich les désastres de l'Italie, et recevait le nom d'*Invincible* de la défaite totale du conquérant Souvarow. Le général Brune illustrait à jamais sa mémoire par la libération de la Hollande et la destruction des armées coalisées de la Russie et de l'Angleterre. La victime d'Avignon était alors le héros de Berghen.

Cependant la fatale nouvelle de la perte de l'Italie, de la révolution du 20 prairial, et du grand mouvement royaliste qui partageait la France, était parvenue au conquérant de l'Égypte. Dans le dessein de lui prouver, ainsi qu'à son armée,

l'impossibilité de tout retour en France, l'amiral Sydney-Smith avait envoyé au vainqueur d'Aboukir les gazettes de Francfort, qui retraçaient, dans leurs plus tristes détails, l'histoire des désastres et des dangers de la république. Mais l'amiral s'était trompé dans les calculs de sa politique, et Bonaparte, au lieu de voir dans ces récits la loi d'un exil sans terme sur la terre d'Égypte, y trouva l'ordre d'un retour sans retard dans sa patrie. L'Angleterre devait payer bien cher cette combinaison de son amiral. La guerre est une science dont la principale étude doit être celle du caractère du général qui la soutient. Sydney, qui était aussi un homme de résolution, et qui l'avait prouvé en s'échappant de la prison du Temple pour enlever Saint-Jean-d'Acre à Bonaparte, ne devait pas ignorer qu'il avait affaire à un ennemi doué d'une sagacité et d'une détermination peu communes. Aussi, peu de jours après la communication des gazettes de Francfort, le 22 août 1799, le général Bonaparte déposa ses pouvoirs dans les mains du plus illustre de ses généraux, et s'embarqua à Alexandrie pour la France, avec un petit nombre d'amis de sa fortune. Cette défection, que l'on peut regarder comme un crime militaire, fut un bienfait politique. L'Égypte fut perdue, et la France fut sauvée. En osant quitter ses drapeaux, Bonaparte apportait avec lui son impunité ; en abandonnant une conquête, il en méditait une autre ; en abordant seul sur le territoire de la France, il défiait ses juges et les renversait. De nombreux auxiliaires, qui ne l'attendaient pas, préparaient le succès de cette audacieuse entreprise.

A l'ombre des autels de la patrie avaient paru, à différents intervalles, des hommes que le génie de l'intrigue rendait plus forts que la liberté. Liés à sa cause seulement par des calculs, ces hommes entraînaient après eux la foule de ceux qui n'osent rien loin d'un drapeau, et, régulateurs par nature, ils étaient acteurs par nécessité. Les ressources de leur esprit leur avaient ouvert une carrière sans bornes et sans obstacles ; ils avaient plus d'une fois exercé l'empire sous des chefs qui en avaient toutes les marques, et semblaient dédaigner les dignités suprêmes dont ils faisaient toute la force : ils méprisaient également les crises sans gloire et sans avenir qui avaient signalé des élévations passagères. De tels personnages étaient impatients de secouer la responsabilité de leur propre influence, et d'attacher enfin à une fortune moins aventurière les talents qui leur avaient donné des amis et des ennemis si peu recommandables.

Les chefs militaires, qui avaient conquis leurs grades au péril de leur vie pour le salut de la patrie, avaient perdu aux armées l'habitude des relations populaires, et, après avoir confondu l'indépendance avec la liberté, n'avaient plus compris l'égalité que dans l'obéissance.

Le joug du nivellement civil devenait insupportable pour des hommes qui n'attendaient rien de la reconnaissance du peuple, et qui avaient à craindre de son ingratitude et de sa jalousie. Une ligue secrète d'aristocratie, de puissance et de fortune s'était formée avant la chute du Directoire. Les hommes d'État, les généraux, les capitalistes et les propriétaires appelaient impatiemment, de tous leurs vœux, une époque qui classât les talents, les services et la richesse.

Cette époque fut déterminée par le retour imprévu du général Bonaparte. Le 9 octobre, il aborda dans la baie de Saint-Rapheau, près Fréjus, après six semaines de navigation sur une mer que parcouraient en tous sens, depuis l'expédition d'Égypte, les flottes britanniques. C'est ce qui fit dire que le départ du général Bonaparte avait été concerté avec l'amiral anglais pour qu'il vînt en France rétablir la royauté, tant ce retour parut miraculeux. Dans peu de jours,

Bonaparte sera un Cromwell pour les républicains, et un Monck pour les royalistes.

18 BRUMAIRE

Le général Bonaparte avait appris, à sa relâche en Corse, la victoire de Masséna, qui fermait aux Russes le champ de bataille, et la mort du général Joubert, qui le remplaçait nécessairement à la tête de l'armée d'Italie, contre la seule Autriche. Mais à Fréjus, où il s'entendit saluer unanimement du nom de libérateur, il jugea que le premier ennemi dont il lui fallait triompher était le Directoire. Cette victoire serait aussi une victoire nationale. Il en fut encore plus convaincu pendant le cours de son voyage à Paris. Toutes les populations, se précipitant sur son passage, lui décernèrent, dans les plus grandes communes, par de solennelles acclamations et sous la présidence de leurs propres magistrats, des honneurs inaccoutumés. Alors il put reconnaître que la nation n'attendait que lui pour se déclarer contre le Directoire. Bonaparte se promit d'exécuter cet arrêt de l'opinion qu'il avait déjà prononcé à Alexandrie.

Mais, comme le peuple de Paris survivait aux orages de la révolution avec le privilège de décerner les triomphes et de frapper les proscriptions, Bonaparte s'était fait précéder par le bulletin de sa dernière bataille. Aboukir avait donné son nom à un grand désastre et à une grande victoire. L'un avait commencé, l'autre terminé sa conquête. Si, malgré les funestes auspices de la défaite navale, il avait pu accomplir tout son dessein sur l'Égypte, que ne devait-il pas espérer en France, revenant à Paris couvert des palmes de l'Orient ? L'ambition de Bonaparte ne parlait encore à ses concitoyens et à lui-même que le langage d'une gloire offerte tout entière à la patrie, et il était encouragé à ce sentiment généreux, tout puissant alors sur les chefs militaires, par les jugements de cette partialité publique, qui affectait de ne porter en compte au Directoire que les revers et les adversités.

Bonaparte avait donné en Italie le premier exemple de cette propriété de la gloire. Il est vrai qu'elle avait été sans mélange. A son retour d'Égypte, Masséna et Brune triomphaient également sans partage. Cette observation ne pouvait échapper à la pénétration de Bonaparte : il jugea tout d'abord le parti qu'il pouvait tirer contre le Directoire de cette justice nationale qui, depuis l'établissement de ce gouvernement et jusqu'à son départ pour l'Égypte, avait été inséparable de succès.

Bonaparte l'égyptien fut reçu à Paris le 16 octobre comme deux ans plus tôt y avait été accueilli Bonaparte l'italique. Son arrivée fut annoncée dans tous les spectacles. Le soir même, il apprit que Paris entier était dans son secret et dans ses espérances. Le lendemain, il déclara aux directeurs qu'il n'était revenu que pour sauver la France, et chacun d'eux prit pour lui le serment militaire qu'il jura sur son épée, tant ce qu'on appelle *l'état de possession* donne de confiance aux gouvernants les plus méprisés. Bonaparte accrut encore cette confiance en reprenant le système de vie solitaire qu'il avait adopté aux phases les plus mémorables de sa fortune, après Toulon et après Rastadt. Paris s'en souvint et se rappela que de cette retraite étaient sortis le 13 vendémiaire, la conquête de l'Italie, celle de l'Égypte. Quant au Directoire, il semblait oublier que sa propre garde, celle des Conseils et les gardes nationales de Paris devaient leur organisation au vainqueur de vendémiaire. La garnison partageait également leur

enthousiasme, et les hommes les plus marquants de la république pressaient chaque jour le général Bonaparte de se mettre à la tête d'une révolution. Ceux-ci, qui représentaient les citoyens, lui apportaient la force véritable sans laquelle on ne pouvait réussir. Il ne manquait que la force légale pour entreprendre.

Les confidences des trois partis qui divisaient les cinq directeurs complétèrent bientôt l'instruction politique du général. Il la reçut d'abord en homme qui voulait s'en servir contre eux-mêmes ; car, ni lui, ni ses conseillers ne se souciaient de la démagogie de Gohier, de la métaphysique de Sieyès, ou de la corruption de Barras. Mais sollicité d'agir, et ayant en horreur tout mouvement populaire, il donna la préférence à Sieyès, non parce qu'il avait une Constitution toute prête, mais parce qu'il exerçait une grande influence sur le Conseil des anciens. Or, ce Conseil pouvait seul donner la légalité à la révolution projetée, par le droit qu'il avait de transférer la législature hors de la capitale. De cette manière, le Directoire se trouvait isolé.

Le 18 brumaire (9 novembre), les Anciens ordonnèrent la translation des Conseils à Saint-Cloud, et investirent le général Bonaparte du commandement général des troupes. La générale fut battue. Bonaparte traversa en conquérant le jardin des Tuileries à la tête des troupes, se rendit aux Anciens, et leur dit qu'il venait sauver la république, et jura, en son nom et en celui de ses compagnons d'armes, l'établissement d'un nouveau gouvernement. Une allocution militaire aux troupes rassemblées sur le Carrousel annonça cette révolution aux habitants de Paris. Dix mille hommes stationnèrent aux Tuileries sous les ordres du général Lefebvre. Moreau, qui lui-même était venu offrir ses services à Bonaparte, alla garder le Luxembourg, résidence du Directoire. Lannes eut le commandement de la garde du Corps législatif, Marmont de l'artillerie et de l'Ecole-Militaire, Berruyer des Invalides, Lefebvre de la ville de Paris, Macdonald de Versailles, Murat de Saint-Cloud, et Serrurier de la réserve. Telle fut l'occupation militaire.

Pendant qu'elle s'opérait, la dissolution du pouvoir exécutif se consommait d'elle-même. Les directeurs, informés par la voix publique du décret des Anciens qui mettait l'armée de Paris à la disposition du général Bonaparte et ordonnait la translation des Conseils, se quittèrent brusquement et sans adieux, comme des voyageurs séparés par un ouragan. Sieyès et Roger-Ducos avaient déserté de bonne heure, incognito, et s'étaient réfugiés dans le Conseil des anciens. Barras négocia, obtint des gardes, et partit comme un prisonnier pour sa terre de Gros-Bois. Gohier et Moulins seuls eurent la résolution de venir braver la tempête. Ils protestèrent contre le Conseil et contre le dictateur. E conduits dans cette démarche à la fois loyale et courageuse, ils étaient revenus au Luxembourg, où ils se trouvèrent les prisonniers de Moreau, sans être admis à capitulation. On leur laissa assez de liberté pour s'évader. Les cinq directeurs, trahis par eux-mêmes, furent moqués et oubliés. Leur garde s'était mise d'elle-même sous les ordres du grand capitaine. L'attraction était populaire pour tous les souvenirs du peuple et de l'armée. Les soldats du Directoire y succombèrent ainsi que les citoyens, au nom de cette gloire qui, dès ce jour, se mit à la place de la patrie et séduisit jusqu'à la liberté. Ainsi finit le Directoire. Cette journée du 18 fut la journée des dupes.

La nuit qui suivit fut celle des repentirs et des inquiétudes, et la journée du 19 pouvait être celle des périls. La scène changea de caractère. La république fut effrayée de se trouver tout entière aux mains d'un seul homme. La liberté alarmée ouvrit des conciliabules secrets contre une dictature militaire. Les noms de César et de Brutus furent remis en mémoire. On avait été joué, on conspira.

La société du Manège, qui dominait dans les cinq-cents, nomma un général pour commander la garde de ce Conseil à Saint-Cloud et l'opposer à Bonaparte. Ce général était Bernadotte. Mais Bonaparte avait fait un autre choix. La situation ne permettait déjà plus d'accommodement ; car Bonaparte voulait changer la Constitution et la forme du gouvernement, tandis que la majorité dans les Conseils ne voulait et n'avait cru agir que pour changer le personnel du Directoire. On se prépara donc, de part et d'autre, dans la nuit du 18 au 19, à une bataille où l'une de deux causes devait périr. Bonaparte avait bien dit aux Tuileries : *Cet état de choses ne peut durer : avant trois mois il nous mènerait au despotisme* ; mais il avait terminé sa brillante improvisation par ces mots non équivoques pour les hommes politiques et les citoyens : *Nous ne voulons pas de gens plus patriotes que les braves qui ont été mutilés au service de la patrie*. Cette déclaration n'était pas rassurante pour les amis de la liberté. Aussi le ministre de la guerre, Dubois-Crancé, avait proposé à Gohier de faire arrêter le lendemain Bonaparte sur la route de Saint-Cloud ; Collier lui avait répondu que, comme il tenait les sceaux de la république, Bonaparte ne pouvait faire une révolution ! Il aurait mieux fait de lui dire qu'il se rendrait avec Moulins au sein de la représentation nationale, et que la défection de leurs trois collègues ne nécessitait que leur remplacement, comme au 18 fructidor et au 30 prairial. Mais aussi, pour exécuter cette noble résolution, Gohier ne devait pas, après sa vigoureuse protestation au Conseil des anciens, retourner au Luxembourg, pour y être prisonnier de Bonaparte et de Moreau.

En effet, le 19, à Saint-Cloud, les cinq-cents, et les anciens eux-mêmes, tenaient, à l'exception de quelques membres engagés avec Sieyès et Bonaparte, pour le remplacement du Directoire, d'après la Constitution. La nuit avait porté conseil. Bonaparte s'était rendu de bonne heure à Saint-Cloud avec ses troupes. Sieyès, qui n'avait plus d'autre asile que le camp du généralissime, l'avait suivi et s'était fait consigner comme l'otage de sa propre conspiration. Informé bientôt de l'esprit des deux Conseils en faveur du remplacement des trois directeurs démissionnaires, Bonaparte se présente à celui des anciens, où, après quelques objections, qu'il réfute d'une manière énergique, il a la satisfaction de voir ce Conseil capituler, sur la foi d'un futur Sénat.

Mais aux cinq-cents, où une violente discussion était déjà établie, où malgré la présidence de son frère Lucien, il était personnellement attaqué, de plus sérieux débats l'attendaient. Il allait se voir en présence de son ennemi et de tout ce qui restait de la république. Bonaparte s'y présente à la tête d'un peloton de grenadiers. A l'instant, mille imprécations retentissent dans la salle : *Ici des hommes en armes ! A bas le dictateur ! A bas le tyran ! Hors la loi le nouveau Cromwell ! C'est donc pour cela que tu as vaincu ?* lui crie Destrem. M. Bigounet s'avance et lui dit : *Que faites-vous, téméraire ? vous violez le sanctuaire des lois !* En vain Bonaparte veut parler. Les cinq-cents ne sont pas, comme les anciens, vieillies par l'âge et la politique. Leurs voix tumultueuses et menaçantes couvrent celle du général par les cris de *Vive la Constitution ! Vive la république ! Hors la loi le dictateur !* Entouré des représentants, Bonaparte est enlevé par ses grenadiers comme au milieu d'une bataille, et ils évacuent la salle. Vainement Lucien, qui préside, veut défendre son frère et demande qu'il soit entendu ; on lui répond par le cri terrible : *Hors la loi ! aux voix la mise hors la loi du général Bonaparte !* Forcé ainsi d'abdiquer, Lucien quitte le fauteuil. Un piquet de grenadiers envoyé par son frère protège sa sortie. Alors, s'adressant aux soldats, il leur ordonne de rompre l'assemblée. *Ces brigands, s'écrie Lucien, ne sont plus*

les représentons du peuple, ils sont les représentons du poignard ! Lucien calomnie le Conseil ; il devait lui suffire d'avoir défendu son frère.

Alors le plus grand attentat fut commis contre la liberté par la violation de la représentation nationale. Après ces indignes paroles de Lucien aux soldats, et bien qu'il eût abdiqué la présidence en déposant les insignes, il était monté à cheval à côté de son frère, et avait osé ordonner l'envahissement de la salle. A l'instant, malgré l'énergique résistance des membres de la législature, ils furent brutalement dispersés, foulés, expulsés par les soldats de Murat, et contraints de se précipiter par les fenêtres de l'Orangerie, où ils étaient rassemblés. La persévérance de leur protestation contre une telle violence honore leur fuite, et le sceau d'un véritable sacrilège reste à jamais imprimé au salut de la France. On fit plus. Comme il fallait sortir d'une position aussi extra-légale, la minorité vendue à la conspiration se rassembla à la voix de Lucien, et, séance tenante, elle osa décréter que Bonaparte, ses généraux et ses soldats, qui venaient de dissoudre la législature par la force, *avaient bien mérité de la patrie*. Ainsi l'on se servit sans pudeur de cette noble formule, qui avait suffi jusqu'alors à reconnaître les grands services rendus à la république, pour consacrer l'attentat militaire qui venait de la renverser ! Les minorités ont toujours joué un grand rôle dans les révolutions ; car ce fut une minorité, celle du Sénat, sortie presque en entier de ce Conseil des anciens à qui Bonaparte devait son élévation, qui, quatorze ans après, le déclara déchu de l'empire !!!

C'était la majorité des cinq-cents qui avait bien mérité de la patrie. Elle avait conservé et défendu toute la pureté de son mandat devant les baïonnettes. Elle s'y était légalement préparée avant l'arrivée du général Bonaparte, en prêtant de nouveau et d'enthousiasme, comme en un jour de gloire et de péril, le serment à la Constitution. Deux légalités s'étaient trouvées en présence. Celle des anciens, qui, en vertu des articles 102, 103, 104, avaient exercé le droit de transférer la législature et de donner à Bonaparte le commandement des troupes, et celle des cinq-cents, qui avaient défendu l'inviolabilité du serment constitutionnel et la franchise de leurs délibérations. L'épée seule de Brennus pouvait faire fléchir la balance. Cette journée du 19 brumaire sera à jamais grande dans l'histoire par ses vicissitudes et ses résultats.

Il fallait compléter la victoire. Sieyès, sorti de son incognito, reparut triomphant. Un acte abolit le gouvernement directorial, et lui substitua une commission consulaire, composée de Bonaparte, de Roger-Ducos et de Sieyès. On ajourna les Conseils : soixante-deux républicains en furent exclus. De ce nombre était Jourdan, le vainqueur de Fleurus ! Cinquante représentants formèrent une commission législative, destinée à préparer le travail d'une nouvelle Constitution. Le Luxembourg devint la résidence consulaire. Ce palais revit pour quelques jours encore Sieyès et son ancien collègue. *Qui de nous présidera ?* dit Sieyès. — *Vous voyez bien que c'est le général*, répondit Ducos. En effet, le 20 brumaire, après la première séance, Sieyès dit aux nouveaux courtisans du Luxembourg : *A présent nous avons un maître.*

Ainsi se termina en quarante-huit heures, non sans violence, mais sans effusion de sang, une révolution qui allait changer la fortune du monde. La république va être représentée par un dictateur.

FIN DU TOME PREMIER